



HAL
open science

La coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense dans l'après-guerre froide : une approche réaliste

Virgile Mejean

► **To cite this version:**

Virgile Mejean. La coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense dans l'après-guerre froide : une approche réaliste. Science politique. 2006. dumas-00811516

HAL Id: dumas-00811516

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00811516>

Submitted on 10 Apr 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vous allez consulter un mémoire réalisé par un étudiant dans le cadre de sa scolarité à Sciences Po Grenoble. L'établissement ne pourra être tenu pour responsable des propos contenus dans ce travail.

Afin de respecter la législation sur le droit d'auteur, ce mémoire est diffusé sur Internet en version protégée sans les annexes. La version intégrale est uniquement disponible en intranet.

Virgile MEJEAN

**La coopération franco-allemande en matière de sécurité et
de défense dans l'après-guerre froide
une approche réaliste**

Sous la direction de Sabine Saurugger



Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

Master Politiques Publiques et Changement Social

Spécialité Recherche Sciences de Gouvernement Comparées

Université Pierre Mendès France – Grenoble II

2005-2006



En première page, insigne porté par les soldats allemands et français de la Brigade Franco-Allemande.

*Je tiens à remercier Sabine Saurugger, ma directrice de recherche, pour l'aide
bienveillante prodiguée tout au long de la réalisation de ce travail.
Je remercie également tous ceux qui m'ont soutenu et qui se reconnaîtront.*

**La coopération franco-allemande en matière de sécurité et
de défense dans l'après-guerre froide
une approche réaliste**

Sous la direction de Sabine Saurugger

Table des matières

<i>Introduction</i>	8
Première partie : comment qualifier la coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense ?	18
I. La coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense : bref retour historique	19
a) Naissance de la coopération	19
b) 1963 : le traité de l'Elysée	21
c) La fin de la guerre froide et l'évolution de la coopération franco-allemande	23
d) Comprendre la coopération depuis la fin de la guerre froide	24
II. Comment qualifier théoriquement cette coopération ?	25
a) La coopération comme régime international ?	26
b) Les spécificités du champ de la défense	27
c) La coopération comme alliance de sécurité ?	29
III. Comment analyser cette coopération ?	31
a) Les limites d'une approche libérale des coopérations en matière de sécurité	32
b) Les limites d'une approche constructiviste des coopérations en matière de sécurité	35
c) La force d'une approche réaliste des coopérations en matière de sécurité	36
Deuxième partie : Comprendre les déterminants de la coopération franco-allemande ..	41
I. Le concept de <i>balance of threats</i> comme révélateur des déterminants du partenariat franco-allemand	42
a) La théorie de l'équilibre de la menace	42
b) Les nouvelles menaces à la sécurité : terrorisme, instabilité politique, prolifération	44
c) Adapter l'armée aux nouvelles menaces : chemins français et allemand	47
d) Des menaces suffisamment fortes pour contrer le sentiment de sécurité dû à la fin de la guerre froide ?	51
II. Le concept de <i>balance of power</i> comme révélateur des déterminants du partenariat franco-allemand	54
a) Le concept d'équilibre de la puissance	54
b) La notion de puissance dans le monde post-guerre froide et le référentiel américain	55
c) La France, ses objectifs pour la défense européenne et son lien ambivalent avec l'OTAN	56
d) L'Allemagne et le lien transatlantique	60

Troisième partie : questionner la coopération franco-allemande 66

I. L'institution comme ciment des relations franco-allemandes en matière de sécurité et de défense 68

- a) Le traité de l'Elysée : première pierre 68
- b) Le Conseil franco-allemand de défense et de sécurité (CFADS) 69
- c) Le Concept commun 71
- d) Une trop grande importance accordée aux institutions ? 72

II. L'ancrage de l'Allemagne en Europe, outil politique et diplomatique 74

- a) Intégration et souveraineté 75
- b) Contrôler la réunification allemande 76

III. Une vision idéale et idéale de la relation franco-allemande, irremplaçable pour l'Europe 79

- a) Les deux pays attachés à cette relation, en elle-même 79
- b) De l'importance du lien franco-allemand pour l'Europe 79

Conclusion 81

Bibliographie 86

- Relations franco-allemandes – Généralités 86
- Coopération franco-allemande – Défense et PESD 86
- Relations internationales - Coopération – Théories 87
- Politique étrangère, défense et stratégie – France 88
- Politique étrangère, défense et stratégie – Allemagne 88
- Défense européenne – Généralités 89

Annexes 91

- Chronologie des rapports franco-allemands en matière de défense et de sécurité : 1954-2000 91
- Entretien avec le Colonel Hubscher, représentant militaire français au Conseil Franco-Allemand de Défense et de Sécurité – 7 mars 2006 105
- Entretien avec le Colonel Hubscher, représentant militaire français au Conseil Franco-Allemand de Défense et de Sécurité – 13 avril 2006 107
- Entretien avec Benedikt Haller, représentant civil allemand au Conseil Franco-Allemand de Défense et de Sécurité 114

Introduction

Au sortir de la Seconde guerre mondiale, qui les avait vu s'affronter pour la troisième fois en moins d'un siècle, l'Allemagne et la France ont entamé un processus de réconciliation qui fait d'eux aujourd'hui deux partenaires particulièrement proches. A partir des années 1960, les deux Etats ont développé des coopérations dans de multiples domaines : éducation, jeunesse et culture, politique européenne, questions de défense et de sécurité. La France et l'Allemagne ont formé, et forment toujours, un couple dont l'action commune a fortement contribué au développement de l'intégration européenne. Membres de la première heure de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), les deux pays se sont évertués, au fil des années, à trouver un terrain d'entente afin de faire de l'Europe un espace de paix et de prospérité.

La France et l'Allemagne ont développé un long processus coopératif dans le domaine de la sécurité et de la défense, et ce dès les années 1950. La présence soviétique en République Démocratique d'Allemagne avait fait apparaître le besoin d'un effort commun en matière de défense et de sécurité. La République Fédérale d'Allemagne, occupée par la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, démilitarisée, devenait le poste avancé du monde occidental en Europe, faisant face à l'URSS et ses Républiques satellites. Son réarmement, et donc sa contribution à sa propre défense et à celle de l'Europe, devint inéluctable, malgré l'opposition française. C'est dans ce contexte qu'est née la coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense. Fruit d'un impératif de sécurité, mais également fruit des méfiances et arrière-pensées. Coopérer, c'était pour la France un moyen de contrôler l'Allemagne. C'était, pour l'Allemagne, le moyen de récupérer un pan de souveraineté sans trop irriter les dirigeants français.

Cette coopération dans le domaine de la sécurité et de la défense subsiste toujours. Elle a, au fil des années, développé des routines, des institutions. Les réunions entre personnels politiques, les échanges d'officiers, les manœuvres militaires communes, les programmes d'armement, se sont multipliés. Elle a ainsi atteint une densité remarquable. Prenons pour exemple l'année 1998, année plutôt banale des relations franco-allemandes en matière de sécurité et de défense. Le 22 janvier 1998 est fêté le dixième anniversaire de la signature des protocoles additionnels au Traité de

l'Élysée, portant en particulier création du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité (CFADS). Deux mois plus tard, le président français Jacques Chirac, le chancelier allemand Gerhard Schröder et le président Eltsine se rencontrent à Sosnovy Bor pour confirmer solennellement l'ancrage de la Russie en Europe. Au mois de mai de la même année a lieu la 19^{ème} session du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité, dans le cadre du 71^{ème} sommet franco-allemand d'Avignon. Toujours au cours du mois de mai, le Délégué général pour l'armement français Jean-Yves Helmer et le secrétaire d'Etat du ministère allemand de la Défense, Gunnar Simon, signent le contrat portant sur la production en série du premier lot du « Tigre », hélicoptère de combat réalisé en commun. Du 11 au 19 juin se déroule un séminaire franco-allemand organisé par le Centre des Hautes Etudes Militaires et la Bundesakademie für Sicherheitspolitik, dédié au thème du « rapprochement des hommes dans les forces armées ». Au mois d'août, les ambassadeurs français et allemands se rencontrent au cours de leur sixième conférence. Le 30 septembre, soit trois jours après sa réélection à la Chancellerie, Gerhardt Schröder fait son premier déplacement à Paris pour un premier échange de vues avec le président français. Un mois plus tard, c'est au tour de son ministre des Affaires étrangères, Joschka Fischer, de venir rencontrer son homologue français, Hubert Védrine. Les deux ministres se revoient fin novembre pour discuter des développements futurs concernant la Politique Etrangère et de Sécurité Commune, ou PESC. Dans le même temps a lieu la 20^{ème} session du CFADS, dans le cadre du 72^{ème} sommet franco-allemand de Potsdam. Quelques jours après la fin de ce sommet, Jacques Chirac et Gerhardt Schröder adressent une lettre commune au président en exercice du Conseil européen, le chancelier autrichien Viktor Klima, affirmant la volonté de leur deux pays de « progresser sur la voie d'une politique européenne de défense et de sécurité ».

N'ont été recensées ici que les principales, et déjà nombreuses, rencontres franco-allemandes en matière de sécurité et de défense pour la seule année 1998. De multiples contacts ont lieu à côté de celles-ci. Les rapports franco-allemands en matière de sécurité et de défense ont atteint une densité considérable, dans un domaine d'action où les intérêts nationaux restent forts et précieusement défendus. Les domaines abordés en commun sont également très larges. On peut en prendre pour exemple le nombre de groupes de travail spécialisés du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité : « coopération militaire », « coopération armement », « stratégie et désarmement », «

espace », « politique d'armement », « questions juridiques et conventionnelles ». Mais la coopération franco-allemande ne se résume pas à l'activité de ce conseil. Elle concerne également la politique étrangère, les questions de défense et de sécurité collective, l'OTAN, l'Union européenne et plus particulièrement la PESC. Ces questions peuvent être traitées à côté, voire même en parallèle au Conseil. Les rapports franco-allemands se sont développés à de multiples niveaux : des échanges d'officiers jusqu'aux rencontres des chefs d'Etat. Il s'agit donc d'une coopération protéiforme qui touche la plupart des aspects de la politique extérieure et militaire des deux Etats.

Cette relation privilégiée a survécu aux bouleversements stratégiques ayant lieu à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Le mur de Berlin s'est effondré, l'Allemagne s'est réunifiée. L'URSS a disparu et nombre d'Etats ont retrouvé leur souveraineté. La Yougoslavie a disparu, et a cédé place à la Slovénie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine, la Serbie et aujourd'hui le Monténégro. L'organisation assurant la sécurité en Europe, l'OTAN, s'est réformée. Elle a modifié son concept stratégique et adapter ses structures de commandement. L'intégration européenne a été approfondie, l'Union élargie. De nouveaux Etats membres l'ont rejointe. Les conditions de l'émergence de la coopération franco-allemande ont disparu, et pourtant la coopération existe toujours.

Pourtant, au-delà de ces transformations et malgré les rapprochements, malgré la meilleure connaissance mutuelle résultant des innombrables rencontres, cette relation n'a pas débouché sur « un grand accord stratégique ». Jamais la France et l'Allemagne n'ont réussi à dépasser leurs divergences pour proposer une véritable vision commune au grand projet européen que la fin de la guerre froide a rendu possible : faire de l'Europe unie un acteur qui compte sur la scène internationale. Car c'est véritablement l'Europe qui est la finalité du couple franco-allemand en matière de sécurité et de défense, et non la relation bilatérale en elle-même, la plus poussée et aboutie soit-elle. L'immédiateté de la menace soviétique a disparu, elle qui rendait l'union défensive transatlantique si nécessaire. Les marges de manœuvre européenne, française, allemande, semblent plus importantes. Pourtant, la finalité du grand projet n'est toujours pas tranchée. Il y a les Etats qui souhaitent, à l'instar de la France, faire de l'Europe un acteur autonome et indépendant, puissant et capable, des relations internationales.

D'autres, comme l'Allemagne, partagent le même souci de capacités et d'action, mais dans une perspective transatlantique plus marquée.

Pourquoi ce désaccord ? Quels sont les facteurs qui empêchent la France et l'Allemagne de parvenir à une réelle entente stratégique, c'est-à-dire à une vision commune de ce que doit devenir l'Europe de la défense et de la sécurité. Dit autrement, on pourrait se demander quels sont les facteurs qui pourraient rapprocher la France et l'Allemagne dans leur conception de la sécurité et de la défense. Ces questions, qui sont au cœur de notre problématique, rejoignent une question plus théorique dans le champ des relations internationales : pourquoi deux Etats souverains coopèrent dans le domaine de la sécurité et de la défense. Une coopération dans ce domaine n'a de fait rien d'évident, même dans le cadre franco-allemand. La souveraineté d'un Etat repose en grande partie sur sa capacité à assurer l'intégrité de son territoire. Cette intégrité est assurée, dans un monde où les visées expansionnistes d'Etats sont courantes, par l'entretien de forces armées aptes à défendre le territoire et donc l'Etat. Il apparaît donc que les questions de défense et de sécurité, si intimement liées à la notion de souveraineté de l'Etat, sont du ressort unique de l'Etat en question. Pourtant, la coopération peut exister dans ce domaine, l'exemple franco-allemand, malgré ses limites intrinsèques, nous le prouve. Comment expliquer une coopération bilatérale interétatique dans le champ de la sécurité et de la défense ? Quels sont les facteurs qui pourraient lancer une dynamique coopératrice dans ce domaine ?

Nous procéderons en trois étapes pour tenter de répondre à cette question. La première étape sera consacrée à la qualification tant empirique que théorique de ce que nous entendons par coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense. Sur la base de ces définitions et du choix théorique qui aura été envisagé, nous nous pencherons ensuite l'analyse de cette coopération. Quels sont les facteurs empêchant l'émergence d'un véritable accord stratégique franco-allemand ? Ce travail d'analyse d'identification des facteurs favorisant ou pénalisant la coopération bilatérale en matière de défense et de sécurité étant fait, nous essaierons de proposer des pistes de réflexion permettant d'expliquer pourquoi, les conditions de son émergence ayant disparu, cette coopération perdue malgré obstacles et divergences.

La première partie de notre travail est donc consacrée à une réflexion sur ce qu'est la coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense. C'est pourquoi nous effectuerons un bref retour historique sur cette coopération, de son émergence au début de la guerre froide jusqu'aux développements opérés depuis la fin de celle-ci. Cette description nécessaire reposera sur l'analyse de trois périodes particulièrement éclairantes de la coopération militaire franco-allemande : les débuts des années 1950, le traité de l'Elysée en 1963, l'état des relations franco-allemandes à la fin de la guerre froide. Nous verrons ainsi quels ont été les facteurs déclencheurs du processus coopératif entre les deux Etats, dans un environnement stratégique contraint : la bipolarité créée par l'affrontement entre le bloc occidental et le bloc soviétique.

Comment définir et analyser théoriquement cette coopération ? Deux concepts théoriques pourraient rendre compte de la substance du lien franco-allemand en matière de sécurité et de défense : la notion de *régime international de sécurité* et la notion d'*alliance*. Nous confronterons les deux définitions à notre objet d'étude. La dimension institutionnelle et juridique de la coopération franco-allemande nous amène, à première vue, à considérer la notion de régime international comme particulièrement adapté. Pourtant, la complexité analytique de ce concept, associée à sa difficulté à penser des gains relatifs plutôt qu'absolus nous conduira à réfléchir sur la notion d'*alliance*. Ici encore, ce concept ne permettra pas d'englober toute la réalité de notre objet d'étude, dont sa dimension institutionnelle. Inversement, la coopération franco-allemande ne recèle pas tous les attributs d'une alliance au sens strict, par exemple une clause d'assistance mutuelle. Pour autant, nous considérerons que le partenariat franco-allemand peut être considéré comme une alliance de sécurité entre deux Etats. Ce qui nous permettra de questionner quels sont les facteurs favorisant ou rendant difficile l'établissement d'une telle alliance de sécurité entre deux Etats souverains.

Concernant le choix théorique qui nous permettra d'analyser les facteurs affectant la coopération entre les deux Etats, plusieurs théories des relations internationales – libéralisme, constructivisme et réalisme – peuvent être mobilisées pour tenter de répondre à cette question. Les approches néolibérale et constructiviste ne nous semblent pas pleinement adaptées à l'angle d'attaque que nous avons choisi. Non qu'elles ne soient pas pertinentes quant à l'objet étudié, mais du fait de la focale que nous avons choisi. Il y aurait probablement beaucoup de choses à dire du point de vue

constructiviste sur la coopération franco-allemande. Mais il nous semble qu'une approche stato-centrée est la plus à même d'expliquer pourquoi la France et l'Allemagne coopèrent. Comme nous l'avons dit plus haut, les affaires militaires sont quasi-exclusivement du ressort des organes étatiques. Les individus peuvent jouer un rôle quand le contexte est favorable, mais c'est l'Etat qui reste le garant de l'impératif de sécurité d'un pays. La structure du système international n'a pas été modifiée par les identités, les intérêts et les comportements des acteurs. Elle reste profondément anarchique. Si l'on peut partager, dans une certaine mesure, l'assertion selon laquelle les valeurs et normes des Etats peuvent structurer la vie internationale, il nous semble que ce rôle est minime dans le cadre des affaires militaires. Dans ce domaine, les Etats cherchent avant tout à assurer de manière indépendante leur sécurité, avant de promouvoir normes et valeurs. Il en résulte une tension permanente entre intérêt national et position normative.

Nous n'avons pas retenu une approche plus économique des déterminants de la coopération du fait de l'absence de tel angle dans l'analyse de la coopération en matière de défense et de sécurité. Pourtant, la coopération dans le domaine de l'armement, particulièrement féconde dans le cas franco-allemand, repose bien entendu sur un partage de vue en matière d'économie de la défense. Il apparaît malgré tout que les intérêts économiques ne peuvent expliquer à eux seuls les raisons de la coopération militaire. De plus, une analyse plus fine des programmes de coopération militaro-industrielle franco-allemande fait apparaître d'une part, que les économies espérées ne sont jamais au rendez-vous ; d'autre part, que la véritable fonction de ces structures est plus diplomatique que technique et économique¹. On ne peut considérer la variable économique comme le facteur explicatif le plus fort de la volonté de deux pays de coopérer dans le domaine militaire. De plus, et jusqu'à une date récente, avec la fusion de différents groupes industriels de défense en une entité commune, EADS², l'interdépendance économique des Etats en matière d'industries de défense était inexistante. On ne peut donc expliquer la coopération par le concept d'interdépendance dans le secteur militaro-industriel.

¹ Voir notamment Christian Muguet, *La coopération militaro-industrielle, le couple franco-allemand et la défense de l'Europe*, in Hans Stark (coordination), *Agir pour l'Europe, les relations franco-allemandes dans l'après-guerre froide*, Paris : IFRI, 1995, 371 p.

² European Aeronautic Defense and Space Company, créée en 2000 par fusion des groupes Daimler Chrysler Aerospace AG (DASA, Allemagne), Aérospatiale Matra (France), CASA (Espagne).

Nous aborderons la question du point de vue réaliste des relations internationales. C'est-à-dire que nous partageons les postulats de base de ce courant théorique, que nous rappelons brièvement. Premièrement, les Etats sont considérés comme les acteurs majeurs du système international. Il s'agit donc d'expliquer leur comportement. Deuxièmement, le système international est caractérisé par l'absence d'autorité régulatrice. Il s'agit donc d'un système anarchique. Les Etats doivent assurer leur sécurité par eux-mêmes. Troisièmement, les Etats cherchent à maximiser leur puissance et leur sécurité. Quatrièmement, ils sont rationnels dans leur quête de puissance et de sécurité. Cinquièmement, ils n'hésitent pas à employer la menace ou la force pour atteindre leurs objectifs. Ces postulats nous semblent être adaptés à notre cas d'étude. Dans le cadre de la coopération militaire franco-allemande, les Etats, la France et l'Allemagne, peuvent être considérés comme les acteurs majeurs et unitaires du processus de coopération. La théorie libérale, en se focalisant soit sur l'individu, soit sur les groupes d'intérêts nationaux et transnationaux, ne nous apparaît pas comme l'angle d'approche le plus pertinent pour analyser la coopération franco-allemande. On ne peut pas dire qu'il existe une autorité supranationale régulatrice revendiquant avec succès, pour reprendre l'expression de Max Weber, le monopole de la violence légitime. Le système international actuel peut donc être considéré comme anarchique³. Le troisième postulat concerne les buts des Etats. On peut considérer que la France et l'Allemagne cherchent à maximiser leur sécurité. Dans ce sens, on se rapproche du courant néoréaliste⁴. Celui-ci insiste plus sur la recherche de sécurité⁵ des Etats, plutôt que sur l'accumulation de puissance théorisée par les réalistes classiques. Cette quête de sécurité est le fruit des « désordres mondiaux », de l'anarchie du système international. Elle en est la conséquence. Pour les réalistes classiques, la quête de puissance, notion également très difficile à définir, est dans la nature humaine de l'homme. Cet appétit de puissance serait ici la cause de l'anarchie internationale, aucun Etat n'acceptant la tutelle d'une grande puissance. Nous ne pensons pas que ce cas théorique – la quête de puissance – s'applique valablement aux positions françaises et allemandes en matière de sécurité et de défense. Quant à la rationalité supposée des Etats dans cette quête de sécurité, nous

³ Dans un sens différent du sens commun qu'on lui attribue souvent et qui réfère au chaos, au désordre. Le concept d'anarchie est plutôt utilisé au sens d'absence d'autorité ou de gouvernement. *Anarchie* vient du grec *anarkhia*, qui signifie absence de chef.

⁴ Ou réaliste structuraliste.

⁵ Nous tenterons de définir cette notion plus loin.

pensons qu'elle peut s'appliquer au cas franco-allemand. Le cinquième point, concernant les possibilités d'emploi de la menace ou de la force, ne s'applique pas forcément au cas franco-allemand. On peut toutefois arguer que les deux Etats préparent leurs instruments militaires dans l'éventualité d'un recours à la force.

La deuxième partie de notre travail sera consacrée à l'analyse des facteurs favorisant ou rendant difficile la coopération entre deux Etats dans le domaine de la sécurité et de la défense. Nous avons fait le choix d'une approche reposant sur les postulats réalistes du fonctionnement des relations internationales. Deux concepts clés de la théorie réaliste seront mobilisés : les notions d' « équilibre de la puissance » et d' « équilibre de la menace ». Il s'agira de voir dans quelle mesure la situation internationale en termes de *menaces* et de *puissance* peut expliquer les difficultés qu'éprouvent actuellement les deux Etats dans leur relation en matière de sécurité et de défense. Pour cela, nous reviendrons sur l'évolution stratégique mondiale depuis les bouleversements de la fin de la guerre froide : chute du mur de Berlin, réunification allemande, effondrement de l'URSS. Les menaces à la sécurité de la France et de l'Allemagne ne sont plus les mêmes. Le monde n'est plus bipolaire. Face à ces transformations, la France et l'Allemagne ont fait évoluer leurs politiques étrangères et de défense. Il s'agira de voir dans quelle mesure la nouvelle donne stratégique a fait évoluer les positions des deux pays, vers plus de proximité ou plus de divergences ? L'évolution de la menace a-t-elle contribué à rapprocher les politiques de défense des deux Etats, et donc à rapprocher leurs outils militaires ? La fin de la bipolarité a-t-elle contribué à rapprocher la France et l'Allemagne dans leurs rapports à la puissance unipolaire : les Etats-Unis.

Pour cela, nous utiliserons les notions d'équilibre de la puissance et d'équilibre de la menace. Ceci nous permettra de mettre en lumière les attitudes de la France et de l'Allemagne face à la puissance et à la menace. Nous pourrions voir dans quelle mesure les attitudes nationales face à ces deux « défis » ont un effet structurant fort ou faible sur les rapports franco-allemands en matière de sécurité et de défense. La menace soviétique avait créé un incitatif considérable, ce qui avait permis à la France de surmonter son appréhension à l'égard d'un réarmement allemand. La situation a évolué. Cet incitatif existe-t-il toujours, et est-il suffisamment fort pour permettre un accord entre les deux Etats ? Il apparaîtra que les évolutions stratégiques récentes n'ont pas contribué à

rapprocher les positions françaises et allemandes en matière de sécurité et de défense. La nouvelle situation stratégique, si elle paraît plus ouverte, avec la disparition de la menace soviétique, n'a pas fait converger les politiques étrangères de défense françaises et allemandes.

Enfin, nous essaierons dans notre troisième partie de proposer quelques clés de compréhension de la permanence de la coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense. Les conditions d'émergence de celle-ci ont disparu, la nouvelle situation stratégique, pourtant *a priori* plus favorable, n'a pas permis une véritable entente stratégique. Pourtant, la coopération perdure. Les rencontres continuent, les projets abondent. Comment expliquer la poursuite, malgré le désaccord sur l'objectif final de cette coopération ? Nous nous attacherons à montrer que la coopération militaire franco-allemande repose sur une dimension institutionnelle forte. Cette institutionnalisation progressive, amorcée dès le début du processus coopératif, permet à celui-ci de subsister même lorsque les divergences apparaissent comme particulièrement aiguës. Les institutions et routines mises en place depuis plus de quarante ans permettent de faire « tourner » la machine franco-allemande. De fait, celle-ci ne s'arrête jamais. Nous verrons également que l'« institution » joue dans le cadre franco-allemand un rôle particulier. A plusieurs reprises, lorsque de nombreuses divergences s'étaient manifestées, la création d'institution a été le moyen proposé pour dépasser les blocages du moment. Nous illustrerons ce fait par une série d'exemple.

La deuxième piste que nous fournirons a trait à l'évolution de l'Allemagne et à la vision qu'ont ses partenaires européens de la place de l'Allemagne en Europe. La réunification allemande a bouleversé l'équilibre continental qui avait régi les rapports entre les Etats européens depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. L'Allemagne retrouvait son intégrité et sa pleine souveraineté. Le retrait soviétique redonnait des marges de manœuvres considérables à la diplomatie allemande. Dans ce contexte, la France et la Grande-Bretagne ont considéré qu'il était nécessaire d'arrimer fermement l'Allemagne à l'Europe. Pour la France, ceci signifiait qu'il fallait développer des liens européens forts en matière de sécurité et de défense. Nous replacerons ainsi dans un cadre européen les développements des années 1990 de la coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense.

Enfin, nous reviendrons succinctement sur la dimension sociale et construite du couple franco-allemand, présente également dans le domaine de la sécurité et de la défense. Ce lien particulier entre les deux Etats, associé à l'idée que de leur coopération dépend les avancées en matière d'intégration européenne, a conduit la France et l'Allemagne à soutenir au fil du temps une coopération dense, malgré les divergences et blocages.

Le but de notre étude n'est pas de prouver que la coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense peut être expliquée, de manière globale, par la théorie réaliste des relations internationales. Nous n'avons pas la prétention de maîtriser l'ensemble des concepts et théories appartenant à ce courant très important des relations internationales. De ce fait, se donner l'objectif d'une explication exhaustive de la coopération franco-allemande par une analyse réaliste serait bien prétentieux. Le but n'est pas d'affirmer de manière intangible que la coopération franco-allemande n'est régie que par une poursuite sournoise des intérêts nationaux des deux pays. L'objectif de cette étude est plutôt d'éclairer d'un angle particulier cette coopération de deux pays qui, nous l'avons dit dès la première page, entretiennent des liens particuliers du fait d'une histoire commune longtemps violente. C'est cette spécificité si souvent affirmée qui nous a donné l'envie d'en questionner la réalité dans le domaine de la sécurité et de la défense. On ne peut résoudre les raisons de la coopération à une convergence d'intérêts nationaux bruts. On ne peut non plus en nier l'existence. On pourrait, et cela a été en partie fait, questionner la coopération franco-allemande dans une perspective d'économie politique, ou dans une perspective constructiviste. Nous avons fait le choix d'éclairer la coopération franco-allemande à partir des postulats de l'analyse réaliste. Cette modeste étude permettra peut-être d'éclairer les raisons plus prosaïques d'un partenariat militaire souvent qualifié d'exceptionnel.

Première partie : comment qualifier la coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense ?

Notre première partie a pour but de clarifier notre objet d'analyse : la coopération franco-allemande. Notre problématique vise à éclairer les raisons de la coopération militaire entre deux Etats, et par là comprendre les raisons des blocages actuels du partenariat franco-allemand en matière de sécurité et de défense.

Il convient tout d'abord de décrire de manière assez rapide ce que le terme « coopération militaire franco-allemande » recouvre. A cette fin, nous allons effectuer un bref retour historique sur la coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense. Nous reviendrons sur les conditions d'émergence de cette coopération, sur les débuts de son « institutionnalisation », avec le traité de l'Elysée, et sur les derniers développements entrepris à la fin des années 1980. Ceci constituera le socle historique de notre travail, et doit permettre une meilleure compréhension des enjeux et questions de la coopération militaro-stratégique franco-allemande dans le monde de l'après-guerre froide.

Le deuxième point de cette partie sera consacré à la définition théorique de ce que nous entendons par « coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense ». Notre objet d'étude est d'une substance particulière, et sort des cadres communs d'analyse de relations interétatiques en matière de défense. Nous utiliserons pour cette qualification théorique deux concepts : la notion de *régime international de sécurité*, d'inspiration libérale, et la notion d'*alliance*, théorisée par les penseurs réalistes. Cette dernière notion nous apparaîtra comme plus féconde pour l'analyse de la coopération franco-allemande, bien que celle-ci ne possédant pas stricto sensu tous les attributs d'une « véritable » alliance de sécurité, au sens réaliste du terme.

Ce travail de définition réalisé, il s'agira de choisir quelle approche théorique semble posséder le plus grand pouvoir explicatif des déterminants de la coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense. La définition choisie plus haut, issue de la recherche réaliste, nous donne bien entendu une piste. Les trois grands courants théoriques des relations internationales, libéralisme et sa version néo-

constructivisme et réalisme classique et structuraliste, seront néanmoins mobilisés. La posture théorique la plus adaptée à notre objet d'étude pourra être choisie en connaissance de cause. Nous nous rendrons ainsi compte que la nature particulière de la coopération allemande rend particulièrement ardue son analyse par un seul angle théorique. Selon que l'on se place sur le terrain de la coopération militaro-industrielle, que l'on questionne les raisons d'une telle permanence malgré les bouleversements stratégiques mondiaux, que l'on met en lumière les positions divergentes sur des questions fondamentales, plusieurs postures peuvent être envisagées. Pour autant, une approche de type réaliste nous semble la plus adaptée à la question à laquelle nous cherchons à répondre : quel facteur pousse deux Etats souverains à coopérer étroitement dans le domaine de la sécurité et de la défense ? Grâce aux concepts-clé formulés – équilibre des puissances, intérêt national, équilibre des menaces – , l'approche réaliste nous permettra d'interroger, mieux que les autres approches, les fondements d'une coopération dans le domaine de la sécurité et de la défense.

I. La coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense : bref retour historique

Cette partie introductive se focalisera sur trois moments particulièrement éclairants de la coopération franco-allemande pendant la guerre froide. Il s'agit d'indiquer les raisons pour lesquelles les deux Etats, se sont engagés, dix ans après s'être affrontés, dans une démarche coopératrice en matière de sécurité et de défense. Le deuxième moment « phare » est la signature du traité de l'Elysée : sa genèse, son contenu, les controverses qu'il a soulevées, dont nous verrons qu'elles n'ont rien perdu de leur pertinence. Enfin, nous effectuerons un bref état des lieux de la coopération franco-allemande à l'aube de la chute du Mur de Berlin et des bouleversements européens et mondiaux qui ont suivi.

a) Naissance de la coopération

La coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense est née de la menace soviétique et de la volonté américaine subséquente de faire participer la République Fédérale d'Allemagne à la défense de l'Europe de l'Ouest. Craignant une attaque est-allemande et soviétique en Europe, à la manière de l'attaque de la Corée du

Nord, appuyée par la Chine, sur la Corée du Sud, les Occidentaux décidèrent de renforcer leur défense. Les Etats-Unis acceptèrent d'envoyer en Europe des forces supplémentaires, à la condition que l'Allemagne de l'Ouest soit réarmée et participe ainsi à sa sécurité⁶. Pour les responsables français, cette exigence était inacceptable. La solution proposée par Paris sera la Communauté Européenne de Défense (CED), qui n'aboutira pas. Les arrière-pensées, à Paris (maintien d'un contrôle étroit sur l'Allemagne), et à Bonn (reconquête de la souveraineté) l'emportaient sur les considérations objectives de défense face à l'URSS. Les problèmes, réarmement de l'Allemagne et rétablissement de la souveraineté allemande, subsistaient. Ils seront finalement réglés au mois d'octobre 1954, « *parce que maintenant la majorité des responsables et de l'opinion [française] admettait malgré tout que le danger soviétique l'emportait sur la menace allemande*⁷ ». Le règlement de la « question allemande », s'il ne fit pas disparaître toutes les arrière-pensées, assainit les relations franco-allemandes⁸. Le rapprochement débuta avec la rencontre entre Adenauer et Mendès-France. Les deux hommes s'entendirent pour se consulter à l'avenir sur la question de leurs rapports respectifs avec l'URSS. Ainsi s'ébauchait un partenariat bilatéral dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité.

Le thème d'une coopération *militaire* franco-allemande apparaît dans les années 1954-1956. Il s'agissait pour Paris d'une part de *contrôler* étroitement le réarmement allemand, d'autre part de *coopérer* dans les domaines technique, scientifique et industriel⁹. Ces deux dimensions, l'une stratégique, l'autre technoscientifique, conduisent à deux idées : une coopération en matière d'armement, mais également à une élaboration de concepts stratégiques communs. C'est cette deuxième dimension qui va constituer le cœur de notre étude.

⁶ A l'époque, la France et la Grande-Bretagne, empêtrées dans leurs problèmes coloniaux, ne pouvaient participer activement à la défense de l'Europe.

⁷ SOUTOU Georges-Henri, *L'alliance incertaine. Les rapports politico-stratégiques franco-allemands. 1954-1996*, Paris : Editions Fayard, 1996, 497 p.

⁸ Les accords de Paris du 23 octobre 1954 restituaient à la République Fédérale d'Allemagne sa souveraineté, la réarmaient, l'intégraient dans l'OTAN et lui promettaient l'appui des Occidentaux en vue de sa réunification pacifique. SOUTOU Georges-Henri, *op. cit.*, pp.26-27

⁹ A la fin de la Seconde guerre mondiale, de nombreux savants allemands ont été recrutés par les Alliés. Le plus célèbre d'entre eux est Werner von Braun, concepteur des missiles V1 et V2 et père du programme spatial américain. En France, les ingénieurs allemands travailleront en particulier dans le domaine des moteurs à réaction, de chars, et des fusées.

A partir de mai 1955 et son entrée officielle dans l'Alliance Atlantique, l'Allemagne commença à créer son armée. Mi-juin 1955, le ministre de la Défense de la RFA, Blank, vint à Paris. Il évoqua la possibilité d'achat de matériels français pour la Bundeswehr. Les Français auraient souhaité aller plus loin. Ils pensaient déjà à créer des centres de recherche communs, à développer des projets d'armements communs. « *Il s'agissait de profiter de la base industrielle allemande pour faciliter la réalisation de projets français d'armements, mais aussi de lier la RFA à la France dans un secteur clé¹⁰* ». Ce projet français rencontra des difficultés. Au niveau industriel, on se heurta à la concurrence américaine et allemande. Jusqu'en 1963, et la signature du Traité de l'Elysée, la coopération franco-allemande resta limitée au domaine industriel. Malgré la volonté française de créer un partenariat stratégique entre les deux Etats, les affaires militaires franco-allemandes restèrent conventionnelles.

b) 1963 : le traité de l'Elysée

On assiste à partir de 1962 à un rapprochement marqué entre de Gaulle et Adenauer. Une des causes essentielles de ce rapprochement est l'aggravation de leur inquiétude à l'égard de la politique américaine. La construction du Mur de Berlin poussa les Etats-Unis à envisager de nouvelles concessions à l'URSS. De plus, la nouvelle doctrine nucléaire américaine de riposte flexible paraissait remettre en cause l'engagement jusque là total des Etats-Unis dans la défense de l'Europe. La convergence des intérêts franco-allemands aboutit à la signature, le 22 janvier 1963, du traité de l'Elysée. La partie Défense de ce traité prévoyait que les chefs d'Etat et de gouvernement se rencontreraient au moins deux fois par an, les ministres des Affaires étrangères et de la Défense au moins une fois tous les trois mois, les chefs d'Etat-major au moins une fois tous les deux mois. Une coopération étendue en matière de politique extérieure, « *en vue de parvenir, autant que possible, à une position analogue* » sur tous les problèmes d'intérêt commun, était prévue. Le préambule constatait « *la solidarité qui unit les deux peuples [...] au point de vue de leur sécurité¹¹* ». Outre des échanges de personnel et un travail en commun en matière d'armements dès le stade de l'élaboration des projets, le traité prévoyait que « *sur le plan de la stratégie et de la structure, les*

¹⁰ Note du Secrétariat général de la Défense nationale du 29 juillet 1955, MAE, Pactes, carton 83, cité par SOUTOU Georges-Henri, *op. cit.* p.43

¹¹ Traité de l'Elysée.

*autorités compétentes des deux pays s'attacheront à rapprocher leurs doctrines en vue d'aboutir à des conceptions communes. Des instituts franco-allemands de recherche opérationnelle seront créés*¹² ».

Plusieurs raisons avaient concouru à la signature de ce traité. Il y avait tout d'abord « *l'accord profond des deux hommes sur l'existence d'une communauté de destin stratégique entre les deux pays*¹³ » et leur rejet commun de la nouvelle stratégie américaine. Mais ce traité était également, aux yeux de de Gaulle, une pièce essentielle pour la réalisation de son projet stratégique européen. Pour Adenauer, c'était la consécration de la réconciliation franco-allemande avant qu'il ne quitte le pouvoir.

Ce traité, dans sa partie Défense, fut néanmoins un échec. Lors du processus de ratification, le Bundestag ajouta un préambule d'inspiration américaine, qui rappelait que l'Allemagne considérait l'OTAN comme garant premier de sa sécurité. L'alliance avec la France ne pouvait se développer qu'en complément de l'Alliance. C'était vider le traité d'une partie de sa substance. Si les échanges d'officiers et d'unités se déroulèrent suivant les plans prévus, « *les instituts de recherche opérationnelle prévus ne furent pas créés, l'élaboration de concepts stratégiques marqua vite le pas*¹⁴ ». Les Etats-Unis, fortement opposés à l'émergence d'un directoire franco-allemand en matière de défense, qu'il croyait entr'apercevoir dans les discours gaullistes, mirent la pression sur l'Allemagne et la France. Les positions stratégiques sur la question nucléaires s'éloignèrent, l'Allemagne acceptant bon gré mal gré l'idée d'une riposte graduée, la France la refusant et affirmant qu'elle se défendrait avec ses propres armes. Ces divergences s'accrochèrent. En 1966, le service des Pactes du ministère des Affaires étrangères notait :

« La coopération militaire franco-allemande [...] sera nécessairement limitée à des points secondaires, car les objectifs de défense des deux pays sont totalement différents.

Les Allemands ne peuvent envisager que l'emploi de forces conventionnelles, et dans le seul cadre de l'OTAN. Ils subissent l'emprise des conceptions et de

¹² *Ibid*

¹³ SOUTOU Georges-Henri, *op. cit.* pp.252-253

¹⁴ SOUTOU Georges-Henri, *op. cit.* p.261

l'industrie américaines. En outre, ils réclament de la France la possibilité d'utiliser son territoire comme zone arrière pour leur corps de bataille.

De son côté, la défense française est fondée sur une stratégie nucléaire et d'indépendance nationale. Entre ces deux conceptions, il ne peut y avoir de véritables points de convergence permettant une coopération dans des secteurs fondamentaux¹⁵ ».

Dès 1964, de Gaulle écrivait :

« Tant que l'application du traité franco-allemand est aussi vaine qu'elle l'est, avant tout en matière politique et au sujet de la défense, nous n'avons pas à ouvrir aux Allemands la moindre porte sur ce que nous faisons dans le domaine atomique. Puisqu'ils placent leur confiance dans les Etats-Unis c'est à Washington qu'ils doivent s'adresser pour être informés de ce qu'ils veulent savoir¹⁶ ».

c) La fin de la guerre froide et l'évolution de la coopération franco-allemande

L'impasse stratégique¹⁷ dura fort longtemps, et la reprise d'un dialogue fécond n'eut réellement lieu qu'au début des années 1980. François Mitterrand s'engagea sur la question des Euromissiles¹⁸ en soutenant Helmut Kohl lors d'un discours au Bundestag. En 1982, Mitterrand et Schmidt annoncèrent qu'il y aurait désormais des rencontres conjointes des ministres des Affaires étrangères et de la Défense à l'occasion des sommets franco-allemands. Ce rapprochement était une fois de plus le fruit d'un refroidissement de l'Allemagne vis-à-vis des Etats-Unis et de la France vis-à-vis de l'OTAN. D'où le souhait de resserrer le bilatéralisme. Le programme américain IDS de défense antimissile¹⁹ risquait de faire perdre à la France la crédibilité de son armement

¹⁵ Pactes, carton 322, cité par SOUTOU Georges-Henri, *op. cit.* p.270

¹⁶ Cité par SOUTOU Georges-Henri, *op. cit.*, p.270

¹⁷ Renforcée par la sortie en 1966 de la France du commandement intégré de l'OTAN

¹⁸ En 1979, l'OTAN voulut installer des missiles nucléaires de portée intermédiaires en RFA, pour faire face aux missiles SS-20 soviétiques. Un fort courant de l'opinion allemande était rétif à une telle « nucléarisation » du sol allemand. Lors d'un discours au Bundestag, Mitterrand créa la surprise en soutenant l'installation de tels missiles, lui qui était à la tête d'un gouvernement composé de socialistes et de communistes. Il expliquera sa position par une formule lapidaire : « Le problème dans cette histoire, c'est que le pacifisme est à l'Ouest... mais que les missiles sont à l'Est ».

¹⁹ L'Initiative de Défense Stratégique était un programme qui devait faire du territoire américain, par le biais d'un système antimissile performant, un sanctuaire à l'abri des missiles nucléaires balistiques. Trop

nucléaire. L'arrivée de Gorbatchev au pouvoir en URSS ouvrait des marges de manœuvre qui n'avaient pas existé sous Brejnev. Du côté français, on espérait, avec l'aide de l'Allemagne, parvenir à l'objectif de renforcer l'Europe occidentale. Lors d'une importante conversation qui eut lieu entre Kohl et Mitterrand en mai 1985, le président français évoqua pour la première fois l'idée d'une Europe de la défense.

A partir de 1987-1988, c'est l'Allemagne qui apparaît comme plus demandeuse d'un développement du bilatéralisme. On se trouvait à cette époque devant la perspective d'un désengagement nucléaire américain en Europe²⁰. Kohl chercha donc à se rapprocher de la France, et proposa en juin 1987 de créer une brigade franco-allemande et un conseil franco-allemand de défense, réunissant les plus hautes autorités militaires des deux pays. La France n'accepta ces deux propositions qu'à la condition que soit également créé un Conseil économique et monétaire leur permettant d'influencer la gestion du mark et des taux d'intérêts allemands. En novembre 1987 fut annoncé la naissance de la Brigade Franco-Allemande et en janvier 1988 celle des deux Conseils. L'instrument d'une réelle concertation permanente était né. Restaient malgré tout les arrière-pensées qui avaient empêché les deux Etats de développer un véritable partenariat stratégique. La France refusait de faire participer les Allemands à la formulation de sa politique étrangère à l'égard de l'URSS. D'ailleurs, cette politique visait à contrôler l'évolution de la RFA. Les Allemands conservaient le souci de ne pas trop s'éloigner de l'OTAN. Enfin, il n'y avait toujours pas d'accord sur l'emploi des forces nucléaires tactiques françaises. La France refusait toute consultation de l'Allemagne sur cette question. Il n'est pas étonnant que les deux pays n'aient pas été à l'unisson en 1989-1990, au moment de la réunification.

d) Comprendre la coopération depuis la fin de la guerre froide

Entre 1989 et 1992, le monde s'est transformé : l'URSS, le communisme en Europe orientale, la guerre froide, tout cela a disparu. Ces effondrements signaient la fin du monde bipolaire qui avait régi la vie internationale pendant plus de quarante années.

coûteux et trop complexe, il fut abandonné. L'actuel président des Etats-Unis George W. Bush a relancé les programmes. La réussite technologique n'est pour l'instant pas au rendez-vous.

²⁰ Lors du sommet américano-soviétique de Reykjavik en octobre 1986, Reagan avait été à deux doigts d'abandonner la garantie nucléaire à l'Europe. De plus, l'accord sur les missiles intermédiaires de décembre 1987 ouvrait la perspective de voir retirer les missiles Pershing II (les fameux Euromissiles) ainsi que d'autres catégories d'armes tactiques américaines en Europe.

On passait au nouvel ordre international, qui était dominé par les Etats-Unis. Au cours de cette période, l'Allemagne fit « carton plein ». Elle retrouva son unité sans laisser subsister quoi que ce soit dans l'ancien système totalitaire de la RDA, sans faire de concession vis-à-vis de sa liberté d'action internationale, sans remettre en cause son appartenance à l'OTAN et à l'Union européenne. Cette période fut plus douloureuse pour la France. Elle remettait en cause trop de présupposés. La Guerre froide avait été confortable pour la France. Entre l'URSS et elle, il y avait l'Allemagne, que la France dominait du fait de sa division. La France jouissait également de la garantie américaine. La France pouvait donc jouer sa politique d' « entre les blocs ». Les projets français, qui visaient à lui faire prendre la tête de l'Europe, ne pouvaient fonctionner que pendant la Guerre froide, profitant de la division allemande. C'est pourquoi la France, et plus particulièrement François Mitterrand, nourrissait l'espoir que l'Union soviétique ralentisse le processus de réunification. Celle-ci se fit néanmoins très rapidement.

Dès l'automne 1989, et dans la perspective de la réunification, Kohl proposa de relancer un projet de traité de coopération, incluant la politique étrangère et de sécurité. Il se tourna vers Paris afin d'appuyer sa proposition. Il s'agissait pour lui de faciliter l'acceptation de la réunification par les partenaires, en les rassurant par l'intégration toujours plus profonde de l'Allemagne dans un ensemble européen. Le 6 décembre 1990, Kohl et Mitterrand adressèrent une lettre commune à leurs partenaires européens sur le thème de l'Union européenne, lettre qui évoquait déjà de nombreux thèmes du futur traité de Maastricht. C'est ainsi que les questions de défense et de sécurité intégrèrent l'agenda européen, pour représenter aujourd'hui l'un des nouveaux défis de l'Union européenne.

II. Comment qualifier théoriquement cette coopération ?

Nous avons pu voir qu'elle était la réalité de la coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense. Ce partenariat entre les deux Etats est malgré tout difficile à qualifier théoriquement. D'une part parce qu'il se veut « stratégique », promouvant une véritable communauté de vue entre les deux Etats en matière de sécurité et de défense. D'autre part, parce qu'il conserve une forte dimension économique et industriel. Deux concepts, que nous allons successivement étudier, pourraient rendre compte de la relation particulière qu'ont nouée la France et

l'Allemagne dans le domaine de la défense. Il s'agit des notions de « régime international » et d' « alliance ».

a) La coopération comme régime international ?

Selon la définition de Stephen Krasner, « *les régimes internationaux sont des ensembles explicites ou implicites de principes, de normes, de règles et de procédures de prise de décision autour desquels les attentes des acteurs convergent dans un domaine donné des relations internationales*²¹ ». La relation franco-allemande en matière de défense et de sécurité peut-elle être intégrée dans cette définition ? Le caractère institutionnalisé de la coopération entre les deux Etats, depuis la signature du traité de l'Elysée en 1963, confère à ce partenariat la dimension procédurale et réglementaire qui caractérise en partie les régimes internationaux. Peut-on pour autant dire que ces ensembles de principes, normes, règles et procédures de décision ont favorisé la convergence des attentes des acteurs dans le domaine de la défense et de la sécurité ? Il ne semble pas. Les acteurs rencontrés ont souligné le faible rôle joué par le Conseil Franco-Allemand de Défense et de Sécurité²². Ce fait n'avait pas non plus échappé aux chercheurs de la FRS et de la SWP, qui écrivaient : « *Ces institutions n'ont eu aucune influence sur les décisions majeures concernant la défense et la politique militaire, prises par la France ou l'Allemagne ces dernières années, pas plus qu'elles n'ont favorisé un climat plus constructif sur les questions de défense. Au cours des années, les réunions sont devenues un rituel sans substance ni inspiration*²³ ». La notion de régime international permettrait ici de rendre compte de la permanence des structures créées à des fins de coordination. Elle ne nous permet pas de comprendre pourquoi la France et l'Allemagne ont des difficultés à coopérer aujourd'hui. L'histoire de la coopération franco-allemande, telle que l'a présentée Georges-Henri Soutou, nous montre que les deux Etats ont buté à intervalles réguliers sur les mêmes obstacles, que ni les habitudes de coopération, ni les réunions, ni les procédures développées, n'ont pu aplanir.

²¹ KRASNER Stephen, "Structural Causes and Regime Consequences. Regimes as Intervening Variables" (1982), in KRASNER Stephen (direction), *International Regimes*, op. cit., pp.1-21

²² Entretien avec Benedikt Haller, représentant civil allemand auprès du Conseil Franco-Allemand de Défense et de Sécurité.

²³ BERTRAM Christoph, HEISBOURG François, SCHILD Joachim, BOYER Yves, *Un nouveau départ : Pour une initiative franco-allemande dans le domaine de la défense européenne*, p.15, Etude menée conjointement par la *Fondation pour la Recherche Stratégique*, Paris, et la *Stiftung Wissenschaft und Politik*, Berlin.

De plus, l'application de la notion de régime international au champ de la sécurité est apparue comme infiniment problématique. Robert Axelrod et Robert Keohane avaient cherché à proposer une théorie des régimes internationaux susceptibles d'être valable dans l'ensemble des relations interétatiques : « *Il a souvent été noté que des enjeux relatifs à la sécurité militaire présentent davantage de caractéristiques associées à l'anarchie que les enjeux politico-économiques. [...] Ceci ne signifie pas que l'analyse de ces types d'enjeux exige des cadres d'analyse séparés. Tout au contraire, l'un de nos objectifs consiste à montrer qu'un seul et unique cadre peut éclairer les deux*²⁴ ». Si la démarche semblait théoriquement valable, Keohane reconnut lui-même « se concentrer essentiellement sur les sources économiques de la puissance [...] en faisant abstraction des enjeux militaires²⁵ ». Robert Jervis mettra en lumière le fait que le contexte de validité de cette théorie « *est significativement différent selon qu'il s'agit d'enjeux économiques ou de sécurité*²⁶ ». Admettant que la théorie des régimes internationaux s'appliquait mal aux coopérations dans le domaine de la défense et de la sécurité, les libéraux reconnaissaient une distinction entre gains absolus que les Etats recherchent en économie et gains relatifs qu'ils peuvent rechercher dans le domaine de la sécurité. Les buts poursuivis par la France et l'Allemagne dans le cadre de leur coopération peuvent être classés dans la liste des gains dits relatifs.

b) Les spécificités du champ de la défense

Cette difficulté à expliquer la coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense prend peut-être sa source dans le champ d'analyse de la *défense*. La défense est tout d'abord « *une politique et une action stratégique qui vise à s'opposer à l'action ou au projet d'action offensive d'un adversaire*²⁷ ». La notion de défense possède une double dimension. Elle renvoie tout d'abord à un domaine de l'action publique. Selon la définition du Petit Robert, la défense nationale recouvre

²⁴ AXELROD Robert et KEOHANE Robert, "Achieving cooperation under anarchy, strategies and institutions", (1985), dans BALDWIN David (direction), *Neorealism and Neoliberalism*, Columbia, 1993, p.85-115.

²⁵ KEOHANE Robert O., *After Hegemony, Cooperation in World Political Economy*, Princeton : Princeton University Press, 1984

²⁶ JERVIS Robert, "Security Regimes", in KRASNER Stephen (direction), *International Regimes*, op. cit., pp.173-194

²⁷ SMOUTS Marie-Claude, BATTISTELLA Dario, VENNESSON Pascal, *Dictionnaire des Relations Internationales : approches, concepts, doctrines*, Paris : Dalloz, 2006 (2^{ème} édition), p.102

« l'ensemble des moyens visant à assurer la sécurité et l'intégrité matérielle du territoire national contre les agressions de l'étranger ». C'est en quelque sorte un service public²⁸, une politique publique, domestique et internationale. Le contenu de la politique de défense est pour l'essentiel ce à quoi un Etat consacre le budget qu'il alloue à ce secteur. De part ce montant, la politique publique de défense constitue un élément d'une importance considérable *dans l'organisation de la société par l'Etat*. En 2004, l'Allemagne a dépensé plus de 24 milliards d'euros pour sa défense, ce qui représente 1.11 % du PIB. La même année, l'effort français s'est élevé à 32.4 milliards d'euros, soit 2.01 % du PIB et 11.42 % du budget de l'Etat, ce qui en fait l'un des budgets les plus importants de l'Etat, après l'éducation, l'emploi et la solidarité et l'équipement²⁹.

La défense renvoie également à un mode particulier d'action stratégique et international. Ce mode d'action stratégique possède un but « négatif » : la conservation de l' « espèce », représentée ici par l'Etat. En cela, l'armée et les politiques de défense constituent la garantie ultime de la part de souveraineté à laquelle les Etats en général, ne renoncent pas volontairement. C'est ici que se trouve l'élément fondamental de la spécificité du champ de la défense. La défense est un élément clef de la puissance dans les relations internationales. Comme le souligne Pascal Vennesson, « *la force armée permet aux Etats d'exercer des pressions, de punir, d'envahir*³⁰ ». Elle permet, si elle est bien menée, d'assurer la conservation du groupe social, représenté aujourd'hui par l'Etat souverain. Ce principe de souveraineté signifie que l'Etat ne connaît sur son territoire aucune autorité supérieure à la sienne. A l'extérieur, l'Etat ne reconnaît aucune autorité au-dessus de lui ; tous les Etats sont égaux au regard du droit international. La défense vise donc à conserver, dans un monde où l'usage de la force est une pratique fréquente, et semble-t-il payante³¹, l'attribut ultime des Etats : « la puissance ultime et

²⁸ Armée : milit. Ensemble des forces militaires d'un Etat ; service public qui a pour but d'assurer, par l'entretien ou l'emploi de forces organisées, la protection des intérêts d'un Etat. Le Petit Robert

²⁹ BUFFOTOT Patrice (dir), *La défense en Europe, avancées et limites*, Paris : La documentation française, Collection « Les études de la documentation française », édition 2005, p.14 (Allemagne) et p.69 (France).

³⁰ VENNESSON Pascal (dir), *Politiques de défense : institutions, innovations, européanisation*, Paris : L'Harmattan – C2SD, Collection « Logiques Politique », 2000, p.16

³¹ Selon Peter Liberman, et sur la base d'une étude de cinq occupations majeures (dont les occupations nazies, japonaises et soviétiques), la conquête territoriale « paierait » toujours dans nos sociétés modernes. LIBERMAN Peter, *Does Conquest Pay? The Exploitation of Occupied Industrial Societies*, Princeton University Press, 1998, 262 p.

perpétuelle », « l'expression de la puissance collective de la nation dont l'Etat est le dépositaire et le garant suprême³² ».

c) La coopération comme alliance de sécurité ?

Ces particularités du champ de la défense nous amènent naturellement à nous pencher sur la notion d' « alliance », développée par le courant réaliste des relations internationales. Pour la très grande majorité des penseurs réalistes classiques, les relations internationales sont strictement les rapports diplomatiques et stratégiques qu'entretiennent entre eux les Etats souverains à l'extérieur des organisations internationales. Ces rapports sont nécessairement caractérisés par la rivalité, d'une part, parce que chaque Etat vise naturellement et constamment à défendre et à accroître sa puissance politique et militaire ; d'autre part, parce que la puissance est inégalement répartie au sein de la société internationale ; enfin parce qu'il est impensable que les Etats acceptent de se soumettre à une autorité centrale qui les obligerait à coopérer entre eux. C'est uniquement pour cette dernière raison que la société internationale est anarchique, et non pas parce qu'elle est entièrement dépourvue d'ordre et livrée totalement à la violence. Les Etats souverains adhèrent librement et volontairement à des ententes et à des règles qui maintiennent la dynamique des conflits interétatiques dans un cadre pacifique. Toutefois, l'instauration d'une paix perpétuelle est inimaginable en raison de la souveraineté, des ambitions, des inégalités et de la méfiance mutuelle des Etats qui les placent dans un dilemme de sécurité³³. Le recours à la force est évitable, mais il n'est pas souhaitable et peut être limité. La guerre n'est pas désirable parce que, bien qu'elle permette de redistribuer la puissance et d'instaurer une rotation de la suprématie entre les Etats, ses coûts sont souvent plus élevés que ses bénéfices. Les affrontements armés peuvent être évités pendant des périodes de temps plus ou moins longues grâce à deux comportements : l'adoption de politique défensive, isolationnistes ou neutralistes ou l'instauration d'un équilibre des puissances par la conclusion d'alliances stratégiques. Selon Thucydide et ses successeurs, c'est lorsqu'un Etat croit que sa puissance politique et militaire est menacée par un autre Etat qu'il lui

³² SMOUTS Marie-Claude, BATTISTELLA Dario, VENNESSON Pascal, *op. cit.*, p. 510

³³ En augmentant ses capacités militaires dans le but de se défendre, un Etat donne l'impression d'accroître son arsenal en vue de visées expansionnistes, et apparaît donc comme menaçant pour ses voisins. Qui eux-mêmes vont augmenter leurs capacités et déclencher une course aux armements. Cette confusion est renforcée par la difficulté à distinguer les armements défensifs des armements offensifs.

déclare la guerre. La principale finalité des alliances que concluent les Etats entre eux est donc d'empêcher un Etat tiers puissant de leur imposer sa domination. De telles alliances favorisent la paix dans la mesure où elles créent un nouvel équilibre de la puissance. Cette paix est toutefois relative, puisque les effets d'une alliance sont circonscrits à un nombre restreint d'Etats et qu'ils sont temporaires, une alliance ne durant que le temps où les Etats signataires ont un intérêt commun à y adhérer.

Peut-on considérer le partenariat franco-allemand comme une alliance ? On pourrait définir ce concept comme « *un engagement, formel ou informel, entre deux Etats (ou unités politiques) destinés à assurer leur coopération dans le domaine de la sécurité et de la défense*³⁴ ». A première vue, cette définition sied particulièrement bien à notre objet d'analyse. Quel serait l'objectif de cette alliance ? Trois buts sont généralement visés lorsque des dirigeants politiques forment une alliance : « *créer, ou renforcer, une menace dissuasive vis-à-vis d'Etats tiers, accroître leur puissance si un conflit armé venait à éclater et, parfois, empêcher le pays avec lequel ils s'allient de rejoindre une autre alliance*³⁵ ». Au vu de ces objectifs, comment considérer la coopération militaire franco-allemande ? Il semble que le partenariat franco-allemand ait pu, au long de son histoire, servir ces trois types d'objectifs. Pour la France, l'alliance avec l'Allemagne constituait un moyen efficace de contrôler les agissements de son nouveau partenaire. L'inverse est également vrai. En s'alliant avec la France, l'Allemagne empêchait celle-ci de trop s'éloigner de l'OTAN et des Etats-Unis. Dans ce sens, on assiste à la formation d'une alliance négative : elle vise plus à contrôler son partenaire qu'à créer un bloc. Les efforts actuels déployés par le couple franco-allemand pour mettre sur pied un pilier européen en matière de sécurité et de défense peuvent apparaître comme la volonté de « créer ou de renforcer une menace dissuasive », même si l'expression semble surestimer la volonté et les capacités des deux Etats quant à ce projet. Une alliance entre deux Etats est très souvent consacrée par l'engagement à se soutenir mutuellement sur le plan militaire en cas d'attaque, et ce dans des circonstances définies plus ou moins précisément. Ce type d'engagement n'existe pas dans le cadre du partenariat franco-allemand. Aucun accord n'oblige les deux Etats à se soutenir bilatéralement en cas de conflit. Cette garantie est exprimée dans une autre alliance, celle de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, dans le

³⁴ SMOUTS Marie-Claude, BATTISTELLA Dario, VENNESSON Pascal, *op. cit.*, p.14

³⁵ SMOUTS Marie-Claude, BATTISTELLA Dario, VENNESSON Pascal, *op. cit.*, p.15

cadre de l'article 5³⁶. Le partenariat franco-allemand ne peut être considéré que comme une alliance *a minima* : pas de clause de secours mutuel au niveau bilatéral, pas de réel accord sur la volonté de créer ou de renforcer un bloc. Reste seulement les dérivés d'une alliance : collaboration en matière d'exercices militaires, fabrication et commerce des armements, création d'agences communes. On pourrait alors parler d' « entente », dans un sens d'engagements moins contraignants pour les parties et moins menaçants pour les pays tiers.

III. Comment analyser cette coopération ?

La manière de qualifier cette coopération implique un certain type d'analyse des raisons de cette coopération. Nous avons isolé les grands traits de ce partenariat. Il s'agit en premier lieu d'une coopération dans le domaine de la défense. Ce qui renvoie à une double dimension : d'un côté la défense comme politique publique ; d'un autre côté, la défense comme moyen d'action sur la scène internationale. C'est cette deuxième dimension que nous allons analyser, par le biais de théories des relations internationales. Deux notions ont été mobilisées pour parvenir à définir la coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense. La première, régime international de sécurité, ne semble pas la plus adaptée à notre objet d'étude. La notion d'alliance apparaît comme ayant un plus grand pouvoir descriptif.

Plusieurs théories s'offrent à nous pour expliquer les déterminants de la coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense. Les spécificités de notre objet d'analyse sont les suivantes : la coopération est bilatérale et stato-centrée. Elle concerne la défense, qui constitue un pan de la politique étrangère d'un Etat. Nous pouvons également postuler que le but de cette coopération est de créer, à terme, un pôle européen en matière de sécurité et de défense. Ce qui signifie faire de l'Union

³⁶ Article 5 du Traité d'Alliance Atlantique (OTAN) : « Les parties conviennent qu'une attaque contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties, et en conséquence elles conviennent que, si une telle attaque se produit, chacune d'elles, dans l'exercice du droit de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu par l'article 57 de la charte des Nations-Unies, assistera la partie ou les parties ainsi attaquées en prenant aussitôt, individuellement et en accord avec les autres parties, telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord. Toute attaque armée de cette nature et toute mesure prise en conséquence seront immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité. Ces mesures prendront fin quand le Conseil de sécurité aura pris les mesures nécessaires pour rétablir et maintenir la paix et la sécurité internationales ».

européenne un acteur du système international se substituant aux Etats membres, tant sur la scène diplomatique que sur la scène militaire.

Sur la base de ces indices, quelle théorie des relations internationales semble la plus adaptée à l'objet d'étude ? Trois grands types d'analyse pourraient être mobilisés : une approche de type libéral, insistant sur les conditions d'interdépendance économique entre les deux Etats, interdépendance qui favoriserait ainsi la coopération des deux Etats en matière de défense ; une approche de type constructiviste, qui s'appuierait sur le caractère socialement construit de la réconciliation franco-allemande et de la formulation de leur intérêt national ; une approche d'inspiration réaliste, qui expliquerait la coopération franco-allemande par une convergence des intérêts objectifs des deux Etats en matière de sécurité. Nous allons passer en revue ces trois types d'analyse et montrer qu'une approche réaliste semble la plus à même de mettre en lumière les raisons d'une convergence ou d'une divergence d'intérêts, favorisant ou faisant obstacle au développement d'une coopération poussée en matière de sécurité et de défense.

a) Les limites d'une approche libérale des coopérations en matière de sécurité

L'Allemagne est le premier client des marchandises et biens français. Elle est également le premier fournisseur de la France. L'interdépendance économique entre les deux Etats atteint donc au niveau très élevé. Favorisant les convergences d'intérêts, ce haut degré d'interdépendance pourrait expliquer pourquoi la France et l'Allemagne ont développé des processus coopératifs dans de nombreux domaines : politique commerciale, emploi, immigration, culture, environnement et, bien entendu, politique étrangère et de sécurité. Une approche libérale insisterait sur la convergence manifeste des intérêts des deux Etats.

1. des postulats adaptés à une seule dimension de notre objet d'étude

Mais il est difficile de traduire la notion d'interdépendance à notre objet d'étude qui recouvre, nous l'avons vu, deux dimensions, l'une plus « industrielle et domestique » et l'autre plus « politique et internationale ». Une approche libérale serait adaptée à la compréhension des mécanismes poussant au développement de programmes militaro-industriels communs. Elle aiderait moins à la compréhension des déterminants

d'une alliance. Les gains attendus par les Etats lorsqu'ils contractent une alliance sont plus relatifs qu'absolus. En cela, ils ne se prêtent guère à une analyse en termes économiques du style « coût-avantage ». Quand bien même nous interrogerions la seule dimension militaro-industrielle du partenariat franco-allemand, une approche basée sur la notion d'interdépendance apparente ne pourrait rendre compte des spécificités de ce champ d'analyse.

2. des gains plus relatifs qu'absolus

Christian Muguet³⁷ a très bien montré comment naissent et fonctionnaient les coopérations militaro-industrielles. La coopération dans le domaine de l'armement a constitué une préoccupation croissante des pays occidentaux depuis plus de trente ans. Il s'agissait à la fois de faire face aux besoins de répartition des coûts et à ceux de la standardisation des matériels. Malgré ces incitatifs économiques forts, « *les programmes industriels militaires réalisés dans le cadre d'une coopération internationale sont caractérisés par une influence dominante du politique*³⁸ ». Ces coopérations perpétuent « *une concurrence peu rationnelle entre les firmes* », leur fonctionnement relevant « *d'une part, de préoccupations de plan de charge pour préserver l'emploi, et, d'autre part, du souci de défendre les acquis technologiques nationaux*³⁹ ». Christian Muguet précise clairement ce qu'est la fonction prioritaire des coopérations : la constitution d'une diplomatie reposant sur des programmes d'armement. Les problèmes de divergence entre Etats en matière de défense « *devaient pouvoir être maîtrisés par une concertation structurée autour de programmes de coopération, à défaut de pouvoir s'effectuer par le biais d'une défense commune*⁴⁰ ». En bref, les incitatifs économiques font entr'apercevoir le besoin d'une coopération, mais les objectifs et la réalisation concrète relèvent plus de l'intérêt politique que de la poursuite d'économie d'échelle.

³⁷ MUGUET Christian, « La coopération militaro-industrielle, le couple franco-allemand et la défense de l'Europe », in STARK Hans (coordination), *Agir pour l'Europe, Les relations franco-allemandes dans l'après-guerre froide*, Paris : Masson, 1995, 371 p.

³⁸ MUGUET Christian, *op. cit.*, p.98, souligné par nous.

³⁹ MUGUET Christian, *op. cit.*, p.99

⁴⁰ MUGUET Christian, *op. cit.*, p.100

3. L'importance de la variable domestique

Nous venons de voir que les objectifs poursuivis par les Etats au travers des coopérations en matière d'armement dépassent bien largement les seules notions d'avantages économiques et de standardisation. Le secteur de l'armement possède certaines particularités qui rendent difficiles une analyse basée sur une supposée rationalité des acteurs en matière économique. Tout d'abord du fait que les préférences des acteurs ne sont que rarement identiques. Les spécifications militaires sont très souvent incompatibles, ce qui perturbe considérablement la mise en œuvre des programmes. « *Les divergences dans ce domaine ont nécessité la mise en place d'un processus délicat de concessions réciproques ne permettant de couvrir qu'imparfaitement les besoins exprimés. Dans presque tous les cas, ces difficultés ont considérablement accru la complexité des systèmes. Dès lors, les échecs se sont multipliés [...]. Ainsi, la faible contribution de la coopération [militaro-industrielle] à l'harmonisation des besoins a sensiblement limité la portée, sur le plan stratégique, des programmes communs, notamment au niveau franco-allemand⁴¹ ».*

Enfin, la particularité des entreprises composant ce secteur industriel rend également difficile une analyse en termes économiques purs. Dans sa contribution à l'ouvrage *Double-edged Diplomacy*⁴², Andrew Moravcsik a montré que le secteur industriel de la défense ne constituait pas un objet d'étude propice à une analyse de type libéral classique⁴³. Dans le chapitre *Armaments among allies, Franco-German Weapons Cooperation*, Andrew Moravcsik analyse les raisons pour lesquelles des programmes d'armements communs franco-allemands ont fonctionné ou échoué. Il met notamment en lumière le rôle de facteurs domestiques, telle la position d'une entreprise sur le marché mondial, l'état actuel de ses acquis technologiques, dans la réussite ou non de programme d'armement. Sa conclusion est la suivante : les variables domestiques jouent un rôle majeur dans la réussite ou l'échec d'un programme d'armement. L'inexistence d'intérêts particuliers pour les firmes d'armement peut contribuer à faire échouer un projet, même si celui-ci bénéficie d'une volonté politique forte et d'un besoin réel.

⁴¹ MUGUET Christian, *op. cit.*, p.99

⁴² EVANS Peter, JACOBSON Harold, PUTNAN Robert (ed), *Double-Edged Diplomacy : International Bargaining and Domestic Policy*, University of California Press, 1993, 508 p.

⁴³ MORAVCSIK Andrew, "Armaments among allies, Franco-German Weapons Cooperation", in EVANS Peter, JACOBSON Harold, PUTNAN Robert (ed), *op. cit.*, Chapter 8

Une approche de type libéral ne semble donc pas particulièrement adapté à l'étude de la coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense.

b) Les limites d'une approche constructiviste des coopérations en matière de sécurité

La dimension symbolique de la coopération franco-allemande est indéniable. La réconciliation des deux nations ennemies, après trois conflits sanglants en moins d'un siècle, possède une charge symbolique forte. Elle a pu être, à certains moments, le lien qui évitait le déchirement, quand les intérêts nationaux des deux Etats étaient antagonistes. La quête de paix qui est la base du rapprochement franco-allemand est sans cesse réaffirmée.

Cette spécificité du rapprochement franco-allemand a créé un imaginaire autour d'une relation bilatérale. Le « franco-allemand » n'a sans conteste pas la même valeur que les relations franco-britanniques, quand bien même celles-ci seraient plus poussées dans un domaine ou dans un autre. Il existe donc une structure sociale forte autour des rapports franco-allemands. De ce fait, on pourrait tenter de faire parler ce social, son rôle dans les rapports franco-allemands, son évolution. On pourrait adopter une approche constructiviste de la relation militaire franco-allemande. Cette perspective analytique a été développée à la suite de la publication des écrits de Nicholas Onuf⁴⁴ et Alexander Wendt⁴⁵ au tournant des années 1990. Le terme « constructivisme » désigne les théories qui s'intéressent à la structure sociale des relations internationales. Ces théories prétendent que les individus, plutôt que de chercher à maximiser leurs intérêts particuliers objectifs, adoptent le comportement qui leur paraît le plus correct ou le plus approprié dans une situation donnée, compte tenu de leurs liens identitaires avec telle communauté, à tel ou tel moment de leur vie. Les comportements des individus sont donc largement irrationnels, très différenciés et changeants. La réalité des relations internationales est construite ou « coconstituée » selon l'expression de Katzenstein,

⁴⁴ ONUF Nicholas, *World of our Making : Rules et Rule in Social Theory and International Relations*, Columbia : University of South Carolina Press, 1989

⁴⁵ WENDT Alexander, "Anarchy is What States Make of It : The Social Construction of Power Politics", *International Organization*, 46, 2 (1992), pp.391-425

Keohane et Krasner⁴⁶. Les structures ou les institutions déterminent les identités, les intérêts et le comportement des individus mais ces derniers à leur tour créent, reproduisent et changent les structures institutionnelles de la société internationale. Une version plus étatique du constructivisme focalise son analyse sur l'Etat plus que sur les individus. Il soutient que la politique étrangère des Etats n'est pas uniquement déterminée par leurs intérêts objectifs, c'est-à-dire leurs capacités militaires, politiques et économiques ou leur puissance relative par rapport aux autres Etats. Elle est également façonnée par les normes et valeurs qui structurent les relations internationales⁴⁷.

Peut-on utiliser cette théorie pour l'examen de la coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense ? Le but de notre étude consiste à comprendre ce qui permet ou ne permet pas de développer un partenariat poussé entre la France et l'Allemagne. Il est difficile de croire que la coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense est le fruit d'un intérêt national socialement construit. Une telle approche pourrait malgré tout se révéler particulièrement intéressante pour la compréhension de la permanence de la coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense, en insistant sur sa dimension sociale évidente.

c) La force d'une approche réaliste des coopérations en matière de sécurité

1. l'approche réaliste des relations internationales

Le néoréalisme, ou réalisme structuraliste, est né avec l'ouvrage de Kenneth Waltz *Theory of International Politics*. Il fait partie du courant réaliste, qui constitue plus un programme de recherche qu'une théorie ou une école. Les réalistes se réclament d'une tradition qui remonte à Thucydide, Machiavel et Hobbes, et incorpore Richelieu, Clausewitz, Bismarck. « *L'importance du principe de réalité, le rôle de la puissance et du conflit, la raison d'Etat et la Realpolitik, l'importance de la sécurité sont au centre de la vision réaliste des relations internationales*⁴⁸ ». Le réalisme en tant que champ d'étude en relations internationales doit beaucoup à deux ouvrages majeurs : *The Twenty*

⁴⁶ KATZENSTEIN Peter, KEOHANE Robert, KRASNER Stephen, "International Organization and the Study of World Politics", *International Organization*, 52 (1998), pp.645-685

⁴⁷ Voir par exemple FINNEMORE Martha, *National Interests in International Society*, Ithaca : Cornell University Press, 1996

⁴⁸ SMOUTS Marie-Claude, BATTISTELLA Dario, VENNESSON Pascal, *op. cit.*, p.452

Years' Crisis du Britannique Edward H. Carr⁴⁹, et *Politics Among Nations* de l'Américain Hans Morgenthau⁵⁰. Pour la première fois, les auteurs voulaient traiter scientifiquement de la politique mondiale, et critiquaient la vision idéaliste libérale des relations internationales. Pour la première fois, le rôle de la puissance et des rapports de force étaient mis en avant pour expliquer scientifiquement le comportement des Etats sur la scène internationale. Dans son ouvrage le plus célèbre, *Politics Among Nations. The Struggle for Power and Peace*, Hans Morgenthau définit ainsi la théorie réaliste :

« [Le réalisme] croit que le monde, tout imparfait qu'il est d'un point de vue rationnel, est le résultat de forces inhérentes à la nature humaine. Pour rendre le monde meilleur, on doit agir avec ces forces et non contre elles. Ce monde étant par inhérence un monde d'intérêts opposés et de conflits entre ceux-ci, les principes moraux ne peuvent jamais être entièrement réalisés, mais doivent au mieux être approchés à travers l'équilibrage toujours provisoire des intérêts et le règlement toujours précaire des conflits⁵¹ ».

Le réalisme politique, selon Morgenthau, est basé sur six principes fondamentaux.

1) La politique, comme la société en général, est gouvernée par des lois objectives qui ont leurs racines dans la nature humaine. Il est donc possible de développer une théorie rationnelle qui reflète au moins partiellement ces lois objectives. Il est également possible d'établir une distinction entre ce qui est vrai, objectivement et rationnellement – c'est-à-dire soutenu par l'évidence et éclairé par la raison – et l'opinion. 2) La loi objective fondamentale qui gouverne les relations internationales est le fait que les Etats agissent toujours dans le but de défendre leur intérêt ou leur puissance politique, qui est indépendante de l'économie, de l'éthique, de l'esthétique ou de la religion, bien qu'ils prétendent souvent, sincèrement ou hypocritement, agir au nom de motivations morales, humanistes et autres. 3) La puissance politique d'un Etat peut inclure toute chose qui établit et maintient le contrôle de l'homme sur l'homme. Les conditions dont lesquelles s'exerce la politique étrangère peuvent varier mais non la finalité de cette dernière. 4) Le réaliste est conscient de l'inéluctable tension entre l'impératif moral et les exigences de l'action politique mais il considère le respect de ces dernières comme la vertu suprême

⁴⁹ CARR Edward H., *The Twenty Years's Crisis*, New York : Harper and Row, 1964

⁵⁰ MORGENTHAU Hans, *Politics Among Nations. The Struggle for Power and Peace*, New York : Alfred A. Knopf, 1^{ère} édition : 1950

⁵¹ MORGENTHAU Hans, *Politics Among Nations. The Struggle for Power and Peace*, *op.cit.*

en politique. 5) Le réaliste refuse d'identifier les aspirations morales particulières d'un Etat avec la morale universelle. Si un Etat défend son intérêt politique tout en respectant celui des autres Etats, il rend justice à tous. 6) Le réaliste croit à l'autonomie de la sphère politique bien qu'il reconnaisse l'importance d'autres sphères et la pertinence d'autres modes de pensée. Le réalisme repose sur une vision pluraliste de la nature humaine mais il croit que pour saisir la dimension politique de cette dernière, il faut l'aborder dans ces propres termes.

2. Postulats

Nous allons maintenant préciser quels sont les principaux postulats et composantes de la conception réaliste des relations internationales.

Premièrement, les Etats sont considérés comme les acteurs majeurs du système international. Il s'agit donc d'expliquer leur comportement. Les réalistes admettent que d'autres acteurs existent et agissent dans les relations internationales, comme les institutions, les entreprises multinationales ou des acteurs transnationaux. Mais à leurs yeux, ces acteurs dérivent leur existence et leur importance relative des Etats. De plus, l'action de ces acteurs non-étatiques ne peut être comprise que dans le contexte d'un système composé d'Etats-souverains. Ce sont les Etats, et en particulier les grandes puissances, qui définissent les règles du jeu et fixent ses limites, en façonnant les caractéristiques des relations internationales. Dans le cadre du volet défense et sécurité de la coopération franco-allemande, ce sont les Etats, et eux seuls, qui sont à l'origine de cette coopération.

Deuxièmement, le système international est caractérisé par l'absence d'autorité régulatrice. Il s'agit donc d'un système anarchique. Les Etats doivent assurer leur sécurité par eux-mêmes. Aucune autorité politique supérieure aux Etats n'est en mesure de veiller à leurs droits et à leur protection. L'existence de l'Organisation des Nations Unies ou du droit international ne modifie pas ce constat :

« Jamais, en aucun système limité, celui des cités grecques, celui de la communauté chrétienne, celui du concert européen, les valeurs ou les intérêts communs ne commandèrent la conduite des acteurs *dans les grandes*

circonstances. En temps de paix, pour régler les problèmes secondaires, la demi-conscience de la civilisation commune n'était pas sans influence. Elle était refoulée d'un coup par les passions quand retentissait l'appel aux armes [...] On ne juge pas du droit international sur les périodes calmes et les problèmes secondaire⁵² ».

La double conséquence de cette anarchie est que d'une part, certains acteurs peuvent revenir sur leurs promesses, menacer, détruire ; et d'autre part, la guerre et la menace de la guerre dominent les relations internationales. Toutefois, cette anarchie se signifie pas pour autant le chaos, le désordre, l'instabilité.

Troisièmement, les Etats cherchent à maximiser leur puissance ou leur sécurité. Il n'y a pas de consensus au sein du courant réaliste sur la préférence fondamentale des Etats dans la politique internationale. Robert Gilpin, Kenneth Waltz, Stephen Krasner ou Raymond Aron estiment que les Etats cherchent avant tout à survivre, ils adoptent un réalisme défensif. La préférence fondamentale des dirigeants est donc minimaliste : préserver le territoire et l'intégrité politique de l'Etat. D'autres penseurs réalistes, comme Hans Morgenthau, John Mearsheimer et Fareed Zakaria considèrent que les Etats maximisent leur puissance et non leur sécurité : ils adoptent un réalisme offensif. Pour eux, la sécurité est rare dans le système international. Pour l'obtenir, les Etats s'engagent dans une compétition en adoptant une stratégie offensive qui conduit à des conflits et à des guerres. La France et l'Allemagne n'échappent pas à cette réalité. Leur politique étrangère et de défense est définie par le souci d'assurer la sécurité de leur Etat et/ou leur influence sur la scène internationale.

Quatrièmement, le système international, et notamment la distribution de la puissance entre les Etats, affecte profondément l'action des dirigeants politiques. Le système international est caractérisé par une structure politique internationale. Celle-ci comporte trois éléments : un principe d'organisation : l'anarchie ; des unités fonctionnellement équivalentes : les Etats⁵³ ; une définition en terme de distribution de

⁵² ARON Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Paris : Calmann-Lévy, 1984 (1^{ère} édition : 1962), p.719

⁵³ Qu'ils soient forts ou faibles, les Etats sont équivalents quant à leur fonction et leur principe de souveraineté. Il existe une hiérarchie de puissance entre les Etats, mais non une hiérarchie en terme de fonctions.

puissance⁵⁴. La puissance d'un Etat est déterminée par ses capacités militaires, économiques, démographiques. La répartition inégalitaire de cette puissance entre les Etats va structurer le système international. Pendant la guerre froide, la puissance concentrée par les Etats-Unis et l'URSS a donné une certaine structure au système. Cette structure a exercé des contraintes sur les politiques étrangères menées par tous les Etats. Le monde était structuré par l'affrontement bipolaire. L'effondrement de l'URSS a entraîné une redistribution, toujours inégalitaire, de la puissance. De nouvelles contraintes se sont faits jour.

Cinquièmement, les dirigeants politiques adoptent le plus souvent des politiques instrumentales et rationnelles pour obtenir la puissance et la sécurité. Cette rationalité n'implique pas forcément le succès. L'information peut être incomplète ou erronée, les dirigeants peuvent effectuer de mauvais choix et mal évaluer la puissance. Toutefois, le réalisme insiste sur l'indépendance relative de l'Etat, qui l'isole des pressions sociales et des groupes d'intérêts, lui permettant de défendre l'intérêt national.

Dernier postulat, la force armée, la menace de son emploi comme sa mise en œuvre effective, est utile dans les relations internationales. La puissance militaire est l'ultima ratio, souvent la forme la plus déterminante de la puissance, l'arbitre final des conflits internationaux.

Ayant montré du point de vue empirique et théorique ce que nous entendions par coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense, nous allons maintenant procéder à l'analyse de la coopération sur la base de deux concepts réalistes : celui d' « équilibre des menaces » et celui d' « équilibre de la puissance ». Nous verrons ainsi si les dysfonctionnements de la coopération franco-allemande peuvent survenir d'une approche différente vis-à-vis de la question de la menace et de la puissance en politique internationale.

⁵⁴ WALTZ Kenneth, *Theory of International Politics*, New York : McGraw – Hill, 1979

Deuxième partie : Comprendre les déterminants de la coopération franco-allemande

Nous venons de préciser de quelle manière nous allons procéder pour analyser les raisons – ou non-raisons – de la coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense. Il nous est apparu comme particulièrement pertinent d'utiliser une approche de type réaliste pour analyser les déterminants de cette coopération. Nous allons maintenant utiliser les outils conceptuels que nous donne la théorie réaliste pour essayer de comprendre ce qui pourrait pousser deux Etats à créer une alliance en matière de sécurité. Ces deux outils sont les notions de « *balance of threat* » et « *balance of power* ». Nous allons étudier les politiques étrangères et de défense menées par les deux Etats au travers de cette grille d'analyse. Le but est d'évaluer dans quelle mesure la situation actuelle en terme de menaces a un effet structurant sur les relations franco-allemandes en matière de sécurité et de défense. Les bouleversements qu'a connu le système international depuis une vingtaine d'années ont entraîné une évolution des risques et menaces pour les Etats. Quelles sont ces évolutions ? Sont-elles identiques pour la France et pour l'Allemagne ? Comment ces deux Etats ont-ils réagi à ces transformations ? Celles-ci ont-elles contribué à rapprocher les deux pays au niveau stratégique ? Voilà quelques-unes des questions auxquelles nous tenterons de répondre.

Nous procéderons de même en terme de puissance. L'effondrement de l'URSS a créé une situation unique : un Etat, en l'occurrence les Etats-Unis, domine le système international sans concurrence. Le monde est devenu unipolaire. La structure du système international a changé, les contraintes imposées sont donc différentes de celles qui avaient prévalu lors des débuts de la coopération, pendant la guerre froide. Comment la France et l'Allemagne ont redéfini leur politique étrangère face à cette nouvelle situation ? Là encore, cette redéfinition les a-t-elle rapprochées ?

Le but de cette partie consistera à utiliser deux outils de compréhension des politiques étrangères, les notions de *menaces* et de *puissance*, pour évaluer dans quelles mesures les transformations du système international ont eu un effet structurant ou déstructurant sur la coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense.

Il ne s'agit pas ici de distribuer les « bons points ». Les deux Etats se sont trouvés à un moment où les conditions stratégiques ont été profondément transformées. Nous verrons qu'ils y ont répondu de manière différente. Notre but n'est pas de dire que la France ou l'Allemagne « devraient » agir de telle manière par rapport au but qu'elles semblaient s'être fixées, ou que telle décision était erronée, mais de montrer comment les deux Etats, face à une nouvelle situation, ont pris des chemins divergents, qui auront des conséquences sur leurs capacités à coopérer.

I. Le concept de *balance of threats* comme révélateur des déterminants du partenariat franco-allemand

a) La théorie de l'équilibre de la menace

Selon une vision réaliste des relations internationales, le comportement des Etats au sein des alliances repose *sur des attitudes*. S'allier avec le plus fort revient à mener une politique de *bandwagoning*. S'allier avec des Etats plus faibles pour créer un pôle capable de résister aux Etats plus forts ou plus menaçants revient à mener une politique d'équilibre, de *balancing*. A l'origine, l'alliance vise à équilibrer la puissance au niveau du système international. Les Etats cherchent à empêcher l'émergence d'un Etat susceptible de dominer la scène internationale. La puissance constitue ici le déterminant de la formation des alliances.

Stephen Walt, théoricien réaliste des relations internationales, propose une explication des raisons de la formation des alliances entre Etats en terme de menaces⁵⁵. Son but est d'expliquer comment les Etats choisissent leurs partenaires. Pour lui, les alliances sont avant tout des réponses à des menaces. Il considère la puissance, concept usuellement utilisé par les penseurs réalistes pour expliquer le comportement des Etats, comme donnée difficilement mesurable. Il montre qu'historiquement, les Etats tendent à s'allier contre la puissance étrangère qui représente la plus grande menace, et pas forcément celle qui apparaît comme la plus puissante. Loin d'affronter la puissance prépondérante, les puissances secondaires ont été tout aussi nombreuses à s'allier avec

⁵⁵ WALT Stephen, "Alliance Formation and the Balance of World Power", in BROWN Michael E, LYNN-JONES Sean M., MILLER Steven E. (eds), *The Perils of Anarchy. Contemporary Realism and International Security*, MIT Press, 1995, 525 p.

elle, pratiquant une politique de *bandwagon*. Ainsi, à la veille de la Première Guerre mondiale, la France et la Russie s'allient avec la Grande-Bretagne, puissance prépondérante, et non avec l'Allemagne, qui n'en est que le challenger. Pendant la guerre froide, la France, la RFA, la Grande-Bretagne, le Japon, qui auraient dû, au nom de la politique d'équilibre des puissances, se liguer derrière l'URSS contre les Etats-Unis, sortis puissance dominante de la Seconde Guerre mondiale, se sont au contraire rangés derrière Washington contre Moscou.

La menace lui apparaît donc comme un facteur plus facilement identifiable. Le niveau de menace que représente un Etat est défini par quatre critères. Il s'agit tout d'abord de sa puissance agrégée⁵⁶, c'est-à-dire ses ressources économiques et militaires. Ce premier critère se rapproche de la définition néoréaliste de la puissance d'un Etat. Mais Stephen Walt y ajoute le critère de *proximate power*, que l'on pourrait traduire par sphère d'influence. Il s'agit du rapport entre puissance de l'Etat menaçant et proximité géographique de l'Etat potentiellement agressé. Troisième critère, le pouvoir offensif⁵⁷. Certains Etats disposent de capacités offensives particulièrement développées. Certains instruments militaires sont particulièrement adaptés à l'offensive. Pendant la Guerre Froide, les divisions blindées des armées du Pacte de Varsovie conféraient à l'URSS un pouvoir offensif extrêmement important. Aujourd'hui, ce pouvoir offensif repose, dans le domaine conventionnel, sur la possession de missiles de croisière et de capacités importantes de projection de ses forces. Les intentions offensives⁵⁸ sont le dernier critère définissant le niveau de menaces que peut constituer un Etat. C'est en quelque sorte le degré d'agressivité d'un Etat selon les perceptions des autres Etats. Avec ce dernier critère, Walt insiste fortement sur le fait que l'appréciation de la menace repose en partie sur la subjectivité, et dépasse ainsi la simple analyse en terme de puissance.

Les deux attitudes possibles face à une menace, *bandwagoning* et *balancing*, ont des implications très différentes. Si se raccrocher aux plus menaçants est l'attitude dominante, le monde devient compétitif. Les grandes puissances sont récompensées de leur agressivité. Si la volonté d'équilibrer domine, alors les Etats les plus menaçants provoquent des coalitions contre eux. Si ce comportement est dominant, alors

⁵⁶ Aggregate power.

⁵⁷ Offensive power.

⁵⁸ Offensive intentions.

l'agression est découragée. Walt considère que la volonté d'équilibrer la balance des menaces reste la norme sur la scène internationale.

Appliquons maintenant cette grille de lecture au partenariat franco-allemand. Actuellement, la coopération entre la France et l'Allemagne semble peu fructueuse. Comment expliquer cet état de fait ? Est-ce du fait d'une relative absence de menaces qui rend difficile une coopération poussée ? La France et l'Allemagne coopèrent-elles aujourd'hui afin de répondre à une menace potentielle ? Nous allons maintenant montrer quelles sont les menaces actuelles à la sécurité de la France et de l'Allemagne. Nous montrerons également comment les deux pays ont réformé leurs outils militaires du fait de ces transformations des menaces. Cela nous permettra de voir dans quelles mesures les menaces constituent un facteur structurant dans la mise en œuvre de mécanismes de coopération.

b) Les nouvelles menaces à la sécurité : terrorisme, instabilité politique, prolifération

Les bouleversements ayant affecté le système international depuis la chute du mur de Berlin ont entraîné une évolution des menaces, dans le sens où l'entend Stephen Walt, pour les Etats. La France et l'Allemagne font face à une modification des formes de la menace depuis la fin de la guerre froide. L'ennemi premier, l'URSS, a disparu. Avec lui s'est estompée la menace d'une agression extérieure menée par un Etat en Europe de l'Ouest. L'Europe, et avec elle la France et l'Allemagne, connaît une situation remarquablement pacifiée.

On ne peut pour autant déclarer l'absence de menaces pour les Etats européens, et plus particulièrement l'Allemagne et la France. L'Europe est confrontée à de nouvelles menaces, qui sont plus variées, moins visibles et moins prévisibles. Le 11 septembre 2001, des acteurs non-étatiques ont démontré qu'ils avaient la volonté et la capacité de provoquer des destructions de masse. La menace terroriste induit une dimension inédite dans la situation stratégique. La prolifération des armes de destruction massive « *constitue potentiellement la menace la plus importante pour [la] sécurité [de*

l'Union européenne]⁵⁹ ». Les conflits régionaux, y compris ceux situés hors des frontières de l'Union européenne⁶⁰ ont « *un impact direct et indirect sur les intérêts européens, tout comme les conflits qui sévissent plus près de chez nous, surtout au Moyen-Orient*⁶¹ ». Autre menace potentielle pour la sécurité des Etats européens, la déliquescence de certains Etats, minés par la corruption, l'abus de pouvoir, la faiblesse des institutions et le non-respect de l'obligation de rendre des comptes. Enfin, « *l'Europe constitue une cible de premier ordre pour la criminalité organisée*⁶² ».

Ces menaces potentielles concernent à la fois la France et l'Allemagne, étant toutes deux au cœur de l'espace géostratégique européen. Les deux Etats ont tout intérêt à conserver stables les aires géographiques à la périphérie de l'Europe. Comme il est indiqué dans le document définissant la stratégie européenne de sécurité : « *C'est souvent à l'étranger que se situera la première ligne de défense*⁶³ ». Ces nouvelles menaces ne peuvent être contrées de manière unilatérale. Elles sont « *des menaces communes que nous partageons avec l'ensemble de nos partenaires les plus proches*⁶⁴ ». Elles impliquent donc une coopération interétatique accrue.

L'Europe orientale et les Balkans ont été et peuvent redevenir des foyers d'instabilité. Les conflits ayant ravagé l'ex-Yougoslavie tout au long des années 1990 ont montré que la situation pouvait rapidement dégénérer aux portes de l'Union européenne. Cette zone, tout comme Chypre, reste actuellement dans un état d'incertitude, « *même si les guerres du type de celles qu'on a connues dans les années 1990 semblent appartenir au passé plutôt qu'à l'avenir*⁶⁵ ». L'élargissement à l'Europe centrale et de l'Est met en contact l'Union européenne avec des zones et acteurs qui peuvent potentiellement développer leurs problèmes politiques et sociaux : Kaliningrad, la Moldavie et la Transnistrie.

⁵⁹ SOLANA Javier, « *Une Europe plus sûre dans un monde meilleur. La Stratégie européenne de sécurité* », Bruxelles, 12 décembre 2003.

⁶⁰ Comme au Cachemire, dans la région des Grands Lacs ou dans la péninsule coréenne.

⁶¹ SOLANA Javier, *op. cit.*, p.4

⁶² *Ibid*

⁶³ SOLANA Javier, *op. cit.*, p.3

⁶⁴ SOLANA Javier, *op. cit.*, p.13

⁶⁵ BERTRAM Christoph, HEISBOURG François, SCHILD Joachim, BOYER Yves, *Un nouveau départ : Pour une initiative franco-allemande dans le domaine de la défense européenne*, p.4, Etude menée conjointement par la *Fondation pour la Recherche Stratégique*, Paris, et la *Stiftung Wissenschaft und Politik*, Berlin.

L'effondrement de l'Union soviétique a libéré les anciennes républiques socialistes de la tutelle de Moscou. Ces Etats se sont engagés dès le début des années 1990 sur la voie de la transition démocratique et économique. Il s'agissait de transformer un régime autoritaire en démocratie représentative, de transformer un système économique communiste en système ouvert d'économie de marché. Ces transformations, mal menées, pouvaient être porteuses d'instabilité. Devaient également être pris en compte les besoins de sécurité de ces Etats. Le Pacte de Varsovie avait été dissout, mais ces Etats vivaient encore dans la crainte d'une politique impériale de la Russie. Les défis auxquels faisaient face les pays d'Europe centrale et orientale constituaient pour l'Allemagne une source majeure de préoccupations. C'est pourquoi elle s'employa à soutenir activement ces transformations, en offrant des perspectives d'adhésion à l'Union européenne à ces Etats. L'adhésion à l'Union européenne devait récompenser les transitions politiques et économiques réussies. En matière de sécurité, la perspective offerte était une intégration dans l'organisation de l'Atlantique Nord, qui garantirait le respect des indépendances acquises et des souverainetés retrouvées.

La Russie est en passe de devenir un véritable partenaire. Ce faisant, l'Allemagne n'a pas, pour la première fois de son histoire, d'ennemi sur l'un ou l'autre de ses frontières. « *La redistribution des cartes en matière de sécurité a une conséquence fondamentale : le territoire allemand n'est plus aujourd'hui menacé par des armées conventionnelles et ne le sera pas dans un avenir proche*⁶⁶ ». La menace étatique a pour ainsi dire disparu de la sphère européenne. Restent des zones d'instabilité chronique, comme les Balkans et Chypre, ou des Etats faisant face à des sécessions, comme en Transnistrie.

La France a considéré comme potentiellement menaçante la guerre civile ayant touché l'Algérie au début des années 1990. Certains groupes islamistes, comme les GIA⁶⁷, ont exporté leur combat en France par la méthode terroriste. Plusieurs attentats ont ainsi frappé Paris en 1995, faisant une dizaine de morts. Géographiquement proche du Maghreb, la France reste attentive aux évolutions des Etats d'Afrique du Nord.

⁶⁶ MEIERS Franz-Joseph, *La Transformation de la Bundeswehr*, Notes du CERFA n° 13, Paris : IFRI, juin 2004

⁶⁷ Groupes islamiques armés.

Le Moyen-Orient reste également zone d'instabilité, « du Maghreb au Pakistan ». Enfin, on peut noter le développement du fait nucléaire en Asie, où sont regroupées deux des cinq puissances nucléaires affirmées (Russie et Chine), l'Inde, le Pakistan, Israël, et un Etat que l'on soupçonne candidat à la nucléarisation, l'Iran⁶⁸.

La convergence des intérêts français et allemands en matière de sécurité s'inscrit donc dans une évolution globale de la nature des menaces. Les Etats-membres de l'Union européenne font face au même spectre de menaces, qui s'est fortement éloigné de ce qui a représenté un danger jusqu'à la chute de l'URSS. La nature de la menace a évolué : ce n'est plus un Etat aux intentions belliqueuses. Sa localisation géographique s'est brouillée : il est difficile de lui donner des frontières. Ses instruments de coercition ont également évolué : elle n'a plus la forme d'une armée régulière, mais prend des formes terroristes et criminelles.

c) Adapter l'armée aux nouvelles menaces : chemins français et allemand

Cette même appréciation des menaces a entraîné, pour l'Allemagne comme pour la France, une réforme profonde de leur outil militaire.

En France, la volonté de s'adapter au nouvel environnement a abouti à la décision de professionnaliser l'ensemble des forces armées. La conscription a totalement disparu, et le format des armées s'est considérablement rétréci, pour atteindre aujourd'hui un peu moins de 300 000 hommes. La priorité a été donnée aux forces opérationnelles pour les missions de projection de puissance. La décision de professionnaliser l'armée a été prise sur la base des analyses prospectives contenues dans le Livre Blanc sur la défense de 1994.

La position de l'état-major des armées françaises est la suivante : « *en l'absence de menace militaire directe à proximité des frontières, la politique de sécurité et de défense française attache une importance accrue à la prévention des conflits et à la maîtrise des crises, conditions indispensables à l'émergence et au maintien d'un ordre international stable et pacifié. [...] Sa politique de sécurité et de défense s'inscrivent*

⁶⁸ BERTRAM Christoph, HEISBOURG François, SCHILD Joachim, BOYER Yves, *op. cit.*, p.5

résolument dans une perspective européenne et internationale, ces armées sont amenées, de plus en plus fréquemment, à remplir leurs missions dans des cadres multinationaux : ONU, OSCE, UE, UEO, OTAN, coalitions de circonstance, coopérations diverses... [...] [La prévention des conflits] s'appuie également sur des capacités de réaction immédiate, sur l'activation progressive de moyens prépositionnés et projetables, sur des actions d'assistance opérationnelle ainsi que sur le déploiement préventif de moyens terrestres, navals et aériens⁶⁹ ».

L'armée française, dans sa nouvelle configuration, doit crédibiliser la volonté française d'être un acteur influent sur la scène internationale : *« La crédibilité de l'outil militaire dont la France se dote contribue au développement de l'influence française auprès des pays alliés et amis, ainsi que dans les organisations régionales et internationales. Les relations avec les armées étrangères, la coopération au sein de structures communes, la participation à des opérations et à des exercices multinationaux confortent la place de la France et de ses armées⁷⁰ ».*

Par contre : *« La protection de ses intérêts vitaux et la mise en œuvre des accords de défense bilatéraux exigent toutefois de conserver une part d'autonomie nationale, en particulier dans le domaine de l'appréciation de la situation⁷¹ ».*

Cette réforme, annoncée par Jacques Chirac le 22 février 1996, a été vivement critiquée dans les milieux politiques allemands. On a reproché à Paris de s'abriter derrière la protection de la Bundeswehr pour se spécialiser dans des interventions militaires à l'échelle mondiale.

En 1994 était également publié le Livre Blanc allemand, qui contenait peu ou prou les mêmes analyses quant aux nouveaux risques et menaces en matière de sécurité. Pourtant, les responsables allemands aboutissaient à des conclusions très différentes sur le plan de la réforme de leurs armées. Pour le gouvernement Kohl, la défense territoriale et collective demeurait la priorité absolue, *« choix notamment dicté par un a priori en*

⁶⁹ WOETS Ludovic, *La défense en Europe*, Paris : L'Harmattan, 2001, pp.61-62

⁷⁰ WOETS Ludovic, *op. cit.*, p.63

⁷¹ WOETS Ludovic, *op. cit.*, p.60

*faveur de la conscription*⁷² ». Déjà, la réunification et la disparition de la RDA avaient imposé un dégraissage des effectifs militaires. Le traité du 12 septembre 1990 prévoyait pour l'armée de la « nouvelle Allemagne » un plafond de 370 000 hommes⁷³. Cette armée, constituée pour servir de plastron face à l'hypothétique ruée des chars du Pacte de Varsovie, « *n'était guère adaptée à la projection de forces et de puissance que requièrent les scénarios post-guerre froide*⁷⁴ ». La position des exécutifs allemands, notamment à partir de l'élection de 1998, qui vit l'accession au pouvoir de Gerhard Schröder, consistait en l'affirmation d'une nouvelle Allemagne, puissance occidentale normale, participant sans complexes aux débats géopolitiques et stratégiques tant au sein de l'OTAN que de l'Union européenne. Pourtant, les structures et modes de fonctionnement de la Bundeswehr entravaient cette toute nouvelle « affirmation de soi ». Les forces terrestres sont trop lourdes, les capacités de transport sont insuffisantes, les forces aériennes et navales ont un rayon d'action trop limité. Par ailleurs, le maintien de la conscription fait de la Bundeswehr une armée à deux vitesses. Au final, comme le souligne très justement Jean Sylvestre Montgrenier, « *le pays européen le plus peuplé de l'Alliance atlantique et le plus intégré dans l'OTAN s'avère moins engagé dans les missions dites « non-article 5*⁷⁵ » que la France, réputée rétive à l'atlantisme et aux structures militaires intégrées⁷⁶ ». La prise en compte de cet état de fait a entraîné une réflexion sur la manière de réformer la Bundeswehr. L'entreprise est lancée en 2000 avec la mise en place d'une nouvelle chaîne de commandement, plus fonctionnelle. Cette réforme doit donner à l'Allemagne des capacités de projection conformes à ses engagements au sein de l'OTAN et de l'Union européenne, tout en lui permettant de gagner en autonomie par rapport aux chaînes de commandement alliées. Il est également prévu de réduire, à terme, les effectifs à environ 250 000 hommes, répartis comme suit : une force de 35 000 soldats projetables partout dans le monde sous mandat de l'ONU, de l'OTAN ou de l'Union européenne ; une force de 70 000 soldats pour des missions de maintien et de consolidation de la paix ; une force résiduelle fournissant l'entraînement de base et dédiée à la logistique des deux forces précédentes. Tout en rappelant son attachement à la conscription, qui est maintenue, le ministre de la Défense

⁷² BERTRAM Christoph, HEISBOURG François, SCHILD Joachim, BOYER Yves, *op. cit.*, p.11

⁷³ Lors de la réunification, les effectifs de la Bundeswehr étaient de 500 000 hommes, ceux de la National Volksarmee de 130 000 hommes, soit 630 000 soldats.

⁷⁴ MONTGRENIER Jean Sylvestre, « La refondation de la Bundeswehr, affirmation nationale et « culture de la retenue » », Revue Hérodote, *Armées et Nations*, n°116, premier trimestre 2005

⁷⁵ Missions ne relevant pas de la défense collective.

⁷⁶ MONTGRENIER Jean Sylvestre, *op. cit.*, p.3

a stipulé que les forces armées devaient être réorganisées de manière à ce que soit prise en compte une éventuelle décisions de professionnaliser la Bundeswehr. Malgré ces réformes, l'armée allemande reste entre deux.

« Au final, il apparaît que la refondation de la Bundeswehr est une entreprise de longue haleine freinée par des contraintes matérielles et financières, la conscription et la pérennité de la « culture de la retenue ». Au-delà des problèmes de « surchauffe » liés à la lutte antiterroriste, c'est la volonté et la capacité de l'Allemagne à mettre sur pied un outil adapté à la « révolution des affaires militaires » qui sont en cause. Handicapée par un équilibre incertain entre professionnalisation et conscription, insuffisamment dotée, la Bundeswehr ne peut tenir toute sa place dans la « bonne société » des armées professionnalisées. Sans un effort accru de modernisation, elle ne pourra pleinement contribuer à la mise sur pied d'une « Europe de la défense » autonome et opérationnelle. Pour bien des représentants du monde français de la défense, le noyau dur de l'Europe militaire n'est pas franco-allemand mais franco-britannique. Les représentations géopolitiques « carolingiennes » héritées de Robert Schuman, Charles de Gaulle et Konrad Adenauer en sont quelque peu bousculées⁷⁷ »

Les débats sur l'engagement de l'Eurocorps, dont la colonne vertébrale est constituée par la Brigade franco-allemande, sont révélateurs des divergences d'approches entre l'Allemagne et la France. François Léotard, ministre de la Défense au début des années 1990, avait proposé d'utiliser cette unité lors des conflits en ex-Yougoslavie. Le gouvernement fédéral allemand s'y était refusé, accordant la priorité à la défense collective et non pas à la gestion militaire des crises. Une autre initiative de François Léotard concernait une participation potentielle de cette unité multinationale à une force de paix en Afrique. Cette proposition s'était attirée le commentaire suivant de la part de Volker Rühle, ministre de la défense de la RFA : « L'Eurocorps n'est pas un Afrika Korps⁷⁸ ».

⁷⁷ MONTGRENIER Jean Sylvestre, *op. cit.*, p.6

⁷⁸ Volker Rühle fait ici allusion au corps expéditionnaire allemand en Afrique lors de la Deuxième Guerre mondiale, commandé par le très célèbre général puis maréchal Erwin Rommel.

La publication puis l'adoption, en décembre 1996, du « Concept commun » franco-allemand en matière stratégique ne résout aucun de ces problèmes. Il est seulement dit que « l'Eurocorps est l'expression de l'engagement commun pour la défense collective ». Cette préférence allemande pour la défense collective devient problématique pour la France. A Paris, la défense collective est vue comme sans objet, du fait de l'inexistence de menace conventionnelle aux portes de l'Europe. Ne pouvant être utilisé sur des théâtres extérieurs, l'Eurocorps risquait de rester totalement à l'écart. A terme, une telle situation risquait de faire perdre à la construction franco-allemande ses fonctions militaires, qui consistaient à permettre à l'Europe d'agir dans le cadre ou non de l'Alliance.

Ces réformes, à partir de 1996 pour la France, de 2000 pour l'Allemagne, visaient à donner aux forces armées des capacités accrues de projection hors du territoire national. La transformation des armées française et allemande et la réorientation de la stratégie des deux Etats en matière de défense peuvent être récapitulées ainsi : la défense n'est plus limitée à une zone géographique. Elle consiste à assurer la sécurité nationale, et ce, quel que soit l'endroit d'où émane la menace ; les interventions à l'étranger ne viennent plus compléter la mission de défense, mais se substituent à elle. Elles sont devenues déterminantes et structurantes ; les interventions dans le cadre de leurs missions probables impliquent que les armées disposent de structures et de capacités pour se déployer rapidement en tout endroit et même dans une région éloignée pendant une longue période.

d) Des menaces suffisamment fortes pour contrer le sentiment de sécurité dû à la fin de la guerre froide ?

Nous venons de voir que la fin de la guerre froide ne coïncidait pas avec la fin de menaces à la sécurité des Etats européens. L'ensemble géopolitique auquel appartient la France et l'Allemagne reste pacifique. Pourtant, des zones d'instabilité perdurent à ses frontières. De nouvelles menaces, plus globales, comme le terrorisme et la prolifération nucléaire, se sont fait jour. On peut donc parler de communauté de destin, en matière de sécurité, pour les pays européens et plus globalement ce que l'on appelle « l'Occident ». Ce destin commun, les Etats de l'Union européenne l'ont inscrit dans la stratégie européenne de sécurité.

Pourtant, ce spectre de menaces n'a pas l'effet structurant que pouvait avoir la menace soviétique en son temps. « *Tandis que la menace posée par l'Union soviétique et le Pacte de Varsovie ont eu un effet intégrant sur le monde occidental, la multiplicité des risques – nouvelle réalité stratégique – a intensifié les différences et divergences, non seulement au sein de l'Alliance mais aussi au sein de l'Union européenne*⁷⁹ ». Plusieurs raisons peuvent expliquer cet état de fait. D'une part, ces nouvelles menaces font évoluer la manière d'utiliser les forces armées. Si le terrorisme apparaît à tous les Etats comme une menace forte, comment le combattre ? Le lien traditionnel attaque conventionnelle-riposte conventionnelle⁸⁰ se trouve remis en question. Comment combattre le terrorisme ? Est-ce à travers des actions militaires offensives à l'égard d'Etats soupçonnés de collusion avec les mouvements terroristes transnationaux ? Ou bien est-ce à travers une plus grande coopération entre les services de police et de justice des Etats concernés. Le moyen d'action face à de telles menaces n'est plus évident. Pendant la guerre froide, les moyens de coercition employés par les deux adversaires étaient classiques : armées régulières, armements conventionnels et nucléaires, tactiques et stratégiques. Aujourd'hui, le flou de la menace rend obsolète les moyens de réaction antérieurs. Dans ce cadre, il apparaît comme particulièrement difficile de parvenir à une coopération fructueuse et poussée dans le domaine militaire, aucun Etat ne maîtrisant mieux qu'un autre les moyens de lutter contre les nouvelles menaces.

L'évolution de l'environnement stratégique international a conduit la France et l'Allemagne à réformer leurs outils militaires. Pourtant, les doctrines des deux Etats restent relativement éloignées. L'Allemagne a rejeté la projection comme modèle pour l'organisation de ces forces. Elle considère la Bundeswehr comme facteur de stabilisation en Europe et ne semble pas avoir d'ambitions globales pour l'action de ses forces armées. Au contraire, la transformation de l'armée française la rapproche des modèles américains et britanniques, tournés vers les déploiements à l'étranger.

Nous avons vu que ces nouvelles missions impliquaient une transformation des outils militaires existants. Cette transformation a un coût politique, économique, et

⁷⁹ MEIMETH Michael, *La France et l'avenir de la sécurité européenne après la fin de la guerre froide : une perception allemande*, AFRI, volume 1/2000, p.352

⁸⁰ C'est à dire une attaque menée par une armée régulière avec des armements conventionnels, donc non nucléaires, et une défense utilisant les mêmes moyens.

doctrinal. Réformer son armée pour plus de projection, c'est s'engager à faire participer ses troupes à de nombreuses missions sous mandat de l'ONU ou de l'OTAN. C'est donc accepter de voir des soldats mourir dans un pays étranger. Réformer son armée pour plus de projection, c'est acquérir les moyens, très coûteux, qui permettent d'envoyer les forces armées sur un autre continent et ce pour des durées parfois longues. Enfin, réformer son armée pour plus de projection, c'est remettre en cause les acquis doctrinaux qui avaient régi le fonctionnement de l'institution militaire depuis plus de cinquante ans.

Ce coût, tous les Etats ne sont pas prêts à le payer. Certains ne disposent pas des capacités budgétaires le permettant, ou ne souhaitent pas allouer une part suffisante de leur budget à leurs forces armées. D'autres ne perçoivent pas les opérations extérieures, y compris sous mandat de l'ONU, comme relevant de leurs tâches sur la scène internationale.

En d'autres termes, l'acuité de la menace n'est pas assez forte pour déclencher un vaste mouvement d'alliance et de coopération entre les Etats s'estimant potentiellement la cible de ces nouvelles menaces. Ce constat s'applique à la relation franco-allemande en matière de sécurité. Nous avons vu que les réformes entreprises dans les deux Etats visaient à développer les capacités d'intervention des forces armées. Pourtant, la réforme de la Bundeswehr semble *a minima*. Les outils de défense français et allemand semblent aujourd'hui plus différents qu'ils n'avaient pu l'être lors de la guerre froide.

Rapporter au cas franco-allemand, on pourrait dire que les menaces actuelles ne semblent pas suffisantes à créer une nouvelle dynamique coopératrice. Bien au contraire, elles ont entraîné, sous couvert des mêmes réformes entreprises, des cheminements divergents. La France veut grandir sa capacité d'intervention. L'Allemagne la développe dans un sens restrictif, de façon à pouvoir honorer ses obligations dans le cadre de l'OTAN et de sa relation avec les Etats-Unis.

II. Le concept de *balance of power* comme révélateur des déterminants du partenariat franco-allemand

a) Le concept d'équilibre de la puissance

La notion de *balance of power* est une idée-clef de la vision réaliste des relations internationales. Selon Kenneth Waltz, elle est le concept le plus vénérable de la discipline. L'idée d'équilibre de la puissance décrit l'état d'un système international, ou d'un sous-système régional, caractérisé par une distribution approximativement égalitaire des capacités entre Etats ou, mieux, entre grandes puissances. Pour Waltz et Morgenthau, l'équilibre de la puissance, c'est-à-dire la configuration des rapports de force au sein de laquelle aucun Etat ne « *concentre entre ses mains des forces telles que les Etats voisins soient incapables de défendre leurs droits contre lui*⁸¹ », est l'état normal du système international, l'aboutissement logique de la politique de puissance menée par d'autres Etats. De cette théorie découle une recommandation pratique, « *en tant que notion normative, l'idée de l'équilibre des puissances voit dans la politique visant à maintenir l'équilibre des puissances la seule politique susceptible d'assurer à la fois la sécurité de tout un chacun et la stabilité de l'ensemble : en effet, lorsque les capacités sont réparties de façon approximativement égalitaire entre les différents Etats, aucun Etat ne peut espérer imposer sa volonté à autrui par le recours à la force, étant donné le résultat aléatoire d'un tel recours à la force*⁸² ». La politique d'équilibre obéit en quelque sorte à une règle de bon sens. Cette politique vise à assurer la stabilité, et non la paix. Ainsi, les exemples de guerres provoquées par l'anticipation d'une rupture de l'équilibre existant sont nombreux : « *au niveau international, la Guerre de Succession d'Espagne et la Guerre de Sept ans au XVIIIe siècle, ainsi que les guerres contre Napoléon au début du XIXe siècle, sont des réactions des nations européennes aux visées expansionnistes françaises ; au niveau régional, la guerre menée par la France et la Grande-Bretagne en Crimée visait à maintenir l'équilibre existant entre la Russie et l'Empire ottoman, alors que l'opération Tempête du Désert conduite sous*

⁸¹ HUME David, "Of the balance of power", 1752, in HUME David, *Political Essays*, Cambridge : Cambridge University Press, 1994, pp.154-160, cité par SMOUTS Marie-Claude, BATTISTELLA Dario, VENNESSON Pascal, *op. cit.*, p.208

⁸² SMOUTS Marie-Claude, BATTISTELLA Dario, VENNESSON Pascal, *op. cit.*, p.209

*commandement américain cherchait à perpétuer l'équilibre proche et moyen-oriental*⁸³ ».

Comme dans le cadre du concept de « *balance of threats* », deux types d'attitudes sont possibles. Un Etat peut décider de se raccrocher à une des puissances, même si celle-ci semble être unique. Il s'agit d'une politique de *bandwagoning*. L'Etat suivant cette politique place sa sécurité sous l'aile du puissant allié, pouvant espérer une rétribution de sa loyauté en cas de conflit. La position inverse, qui vise à contrebalancer la puissance d'un Etat ou d'un groupe d'Etat, par la constitution d'un autre pôle, est la politique de *balancing*.

b) La notion de puissance dans le monde post-guerre froide et le référentiel américain

L'équilibre bipolaire a duré un peu plus de cinquante ans. L'effondrement de l'URSS a entraîné une rupture, que nombre de spécialistes n'avaient pas prévu. En 1979, Kenneth Waltz écrivait : « *Les Etats sont les unités dont les interactions forment la structure du système politique international. Ils le resteront encore longtemps. Le taux de mortalité des Etats est remarquablement bas. Peu d'Etats meurent ; beaucoup d'entreprises disparaissent. Qui a le plus de chances d'être encore ici dans cent ans – les Etats-Unis, l'Union soviétique, la France, l'Egypte, la Thaïlande, l'Ouganda ? Ou Ford, IBM, Shell, Unilever, et Massey-Ferguson ? Je parierais sur les Etats, peut-être même sur l'Ouganda*⁸⁴ ». De tous ces Etats et firmes, seule l'URSS a disparu, et avec elle la bipolarité qui avait structuré le système international.

La situation actuelle tient plus de l'équilibre unipolaire. Selon la définition de Raymond Aron, ce type d'équilibre existe lorsqu'aucun Etat n'accumule des forces supérieures à celles de ses adversaires coalisés. Il s'agit là d'un équilibre paradoxal, étant donné qu'il n'y a plus équilibre au sens de répartition à peu près égalitaire des forces entre l'ensemble des puissances concernées, mais équilibre entre une puissance d'un côté et l'ensemble des puissances de l'autre. Un tel équilibre est davantage un déséquilibre en faveur d'une puissance prépondérante par rapport à toutes les autres

⁸³ *Ibid*

⁸⁴ WALTZ Kenneth, *op.cit.*, p.95

puissances prises individuellement. Cet équilibre unipolaire est d'autant plus synonyme d'ordre hégémonique que dans l'histoire, il n'y a pas eu une puissance prépondérante d'un côté, les autres de l'autre, « coalisées » entre elles, mais une puissance prépondérante s'efforçant de maintenir l'équilibre entre les autres, c'est-à-dire les empêchant de s'allier entre elles pour essayer d'équilibrer sa propre prépondérance⁸⁵.

Certains spécialistes considèrent que l'ère de l'équilibre unipolaire a d'ores et déjà pris fin. Le monde deviendrait de plus en plus multipolaire, avec la montée en puissance de puissance régionale, telles l'Union européenne, le Brésil pour l'Amérique du Sud, la Chine en Asie, l'Inde, la Russie.

Que l'on considère que la situation actuelle tient plus de l'équilibre unipolaire ou d'une multipolarité à venir, le rôle joué par les Etats-Unis sur la scène internationale reste le référentiel donné des approches actuelles en terme de puissance. Les Etats-Unis sont la superpuissance sortie vainqueur de la confrontation Est-Ouest. Elle sort ainsi de la guerre froide avec tout son potentiel démographique, économique, militaire et diplomatique. L'alliance de sécurité créée dans les années 1950, l'OTAN, n'a pas été dissoute. Bien au contraire, elle s'est réformée pour affronter les menaces et risques de demain. Elle poursuit sa politique d'élargissement vers l'Est, avec l'intégration de nouveaux Etats, ceux qui faisaient partie jusqu'il y a peu du Pacte de Varsovie.

c) La France, ses objectifs pour la défense européenne et son lien ambivalent avec l'OTAN

Depuis les bouleversements politiques et stratégiques qui se sont produits au début des années 1990 dans l'Europe orientale et sur le territoire de l'ancienne Union soviétique, la France s'est vue confrontée au défi de redéfinir sa conception de la sécurité en Europe. Dans ce processus de redéfinition, *« une tendance claire et simple est pourtant persistante : la vision française de la sécurité sur le vieux continent est inséparable de l'idée de paix sur le continent donc du projet d'une identité européenne en matière de sécurité et de défense⁸⁶ »*.

⁸⁵ SMOUTS Marie-Claude, BATTISTELLA Dario, VENNESSON Pascal, *op. cit.*, p.210

⁸⁶ MEIMETH Michael, *op. cit.*, p.351

Partant de cette vision, la situation française est quelque peu paradoxale. Selon Frédéric Charillon, trois types de politiques étrangères peuvent être distinguées : des politiques étrangères de projection, des politiques étrangères de protection, des politiques étrangères de compromis⁸⁷. C'est dans la première catégorie que se trouve, ou que veut se trouver, la France. Une politique de projection consiste « à projeter délibérément, à l'extérieur du territoire national, une influence politique, économique, culturelle. Les notions de « prestige », de « rayonnement », de « grandeur », de puissance, y tenaient une place importante⁸⁸ ». En matière de sécurité, cette politique consiste à encourager la mise sur pied d'une politique européenne de sécurité et de défense.

Cette volonté est le fruit d'un constat. « Pour les responsables de la diplomatie française, il était acquis que la multiplicité des risques qui ont remplacé la menace massive posée par le passé par l'Union soviétique vont créer tôt ou tard une situation de relatif découplage entre les intérêts stratégiques des Etats-Unis et ceux de l'Europe occidentale⁸⁹ ». Ainsi, du point de vue français, la mise sur pied d'une Europe de la défense largement indépendante de l'OTAN paraît le seul moyen de remplir ce vide anticipé afin de créer une assurance effective contre les risques menaçant la sécurité de l'Europe dans l'avenir.

On pourrait interpréter cette position comme étant une volonté de faire sortir les Etats européens de leur attitude de *bandwagoning* vis-à-vis des Etats-Unis. Dans cette perspective là, la France a longtemps été très critique à l'égard de l'OTAN, accusée d'entretenir la domination américaine sur l'Europe en matière de sécurité et de défense.

Pourtant, on assiste à une certaine « otanisation » de la France depuis le début des années 1990. Dès 1993, la France a atténué son attitude critique envers l'OTAN. La question d'un retour dans l'organisation intégrée, que la France avait quitté en 1966, semblait possible, sous la condition que la réforme interne de l'Alliance mène à l'organisation d'une véritable « identité » européenne de sécurité et de défense. Ainsi, le 21 janvier 1993, un accord fixait les conditions d'emploi de l'Eurocorps dans le cadre de

⁸⁷ CHARILLON Frédéric, « Peut-il encore y avoir une politique étrangère française », *Politique étrangère*, vol. 4/2002

⁸⁸ *Ibid*

⁸⁹ MEIMETH Michael, *op.cit.*, p.353

l'Alliance atlantique. Cet accord prévoyait la participation de cette grande unité militaire à la défense commune des alliés en Europe. Il permettait de donner des garanties aux Américains tout en se réservant la possibilité de l'utiliser sous le commandement opérationnel de l'UEO ou de le mettre à la disposition de l'ONU ou de l'OSCE. En lui affectant des troupes actives, la France a changé la substance de ces relations avec l'OTAN. Pour la première fois, des unités françaises font partie active de la planification militaire de l'Alliance, ce qui était catégoriquement rejeté par la France dans le passé. Quant au rôle de l'OTAN dans la gestion militaire des crises, la France a également changé de cap. Depuis avril 1993, la France participe avec voix délibérative aux travaux du comité militaire de l'OTAN, alors que son statut antérieur d'observateur ne lui donnait précédemment que simple voix consultative. Enfin, dès le début 1996, la France est rentrée au comité militaire de l'OTAN et participe aux travaux concernant la planification militaire.

La France a donc fini par admettre que ses intérêts en matière de sécurité seraient mieux défendus à l'intérieur de l'Alliance que contre elle. Cette décision a été prise car la France considère que les Etats-Unis ne pourront ou ne voudront pas toujours intervenir en Europe. La possibilité que les Etats-Unis se désintéressent de la sécurité en Europe nécessite la préparation d'une alternative, alternative qui ne peut être, aux yeux de la France, qu'euro-péenne. Le retour de la France dans l'Alliance n'est pas une réintégration, mais une normalisation. La France cherche à adapter la structure de l'OTAN pour favoriser l'émergence d'un pilier européen indépendant. Il s'agit de créer une sorte d' « OTAN II », européenne, et parvenir ainsi à un équilibre Etats-Unis-Europe au sein de l'organisation. Ce rééquilibrage permettrait de refléter cette montée en puissance de l'Europe dans le domaine de la sécurité et de la défense. Les interventions seraient commandées par les Etats participants, et non pas par un commandement intégré et prépositionné. Bref, une sorte d'OTAN qui pourrait agir quand les Etats-Unis ne le souhaitent pas. Pour donner une plus grande visibilité aux Européens, des commandements régionaux de l'OTAN devraient leur être confiés. Cette exigence est à l'origine d'une querelle entre Français et Américains au sujet du commandement de la région Sud de l'Europe, la France considérant que ce commandement doit revenir à un Européen et les Etats-Unis s'y opposant. Pour la France, l'enjeu de cette affaire est clair : si les Américains ne sont pas prêts à céder ce

commandement à des Européens, il n'est pas concevable qu'ils puissent accepter l'émergence d'un vrai partenaire stratégique européen.

Ce rapprochement constitue-t-il pour autant une renonciation au dogme gaulliste d'autonomie stratégique et d'équilibre des puissances ? Les ambitions françaises en matière de sécurité restaient considérables. Elles furent exprimées par Jacques Chirac lors de sa visite aux Etats-Unis en février 1996. Il fallait définir de nouvelles missions pour l'Alliance, afin de tenir compte de la disparition de la menace soviétique. Il fallait une réforme permettant l'émergence, au sein de l'Alliance, d'une identité européenne de défense ; Celle-ci devait permettre aux alliés européens d'assurer pleinement, en s'appuyant sur les moyens de l'OTAN, leurs responsabilités, là où les Américains ne souhaitaient pas s'engager. C'est-à-dire que les Européens devaient pouvoir utiliser les matériels et la logistique de l'OTAN pour des opérations auxquelles les Etats-Unis ne participeraient pas. Après de difficiles négociations, un compromis fut trouvé lors de la réunion du Conseil atlantique à Berlin, le 3 juin 1996. Le communiqué final reconnaissait « l'identité européenne de défense au sein de l'Alliance ». En échange de cette reconnaissance théorique et pratique, il était entendu que l'UEO et ses moyens, que la France avait tenté en vain d'utiliser comme organisation de sécurité collective purement européenne, ne se séparerait pas de l'OTAN, selon la formule « séparables mais non séparés ». Enfin, la France prenait l'engagement de reprendre sa place dans toutes les structures de l'OTAN.

La question nucléaire est révélatrice de la volonté française de favoriser l'émergence d'un pilier européen autonome en matière de défense. La France lança l'idée d'une « force de frappe » européenne lors de la rédaction du Concept commun franco-allemand en matière de sécurité et de défense. Ce texte prévoyait que les gouvernements engageraient un dialogue « sur le rôle de la dissuasion nucléaire dans le contexte d'une politique européenne de défense⁹⁰ ». La France proposait pour la première fois l'idée d'une « dissuasion concertée ». Il s'agissait de proposer la garantie nucléaire française, voire britannique, en remplacement de la garantie nucléaire américaine. Cette idée est toujours présente. Le Colonel Hubscher, représentant français au Conseil Franco-Allemand de Défense et de Sécurité, affirmait : « *L'Europe de la*

⁹⁰ Concept commun franco-allemand de défense et de sécurité, 1996.

défense s'appuiera à mon avis sur la dissuasion nucléaire française. Maintenant la question est que la crédibilité de la dissuasion est liée à une mise en œuvre, à un mécanisme de mise en œuvre qui reste crédible. Et ce mécanisme de mise en œuvre est lié à un mécanisme de décision crédible⁹¹ ». Pour l'Allemagne, la dissuasion nucléaire « européenne » n'avait de sens que dans la mesure où elle était fermement rattachée à l'Alliance atlantique. Des arrière-pensées françaises étaient craintes : l'offre visait-elle à renforcer le pilier européen de l'OTAN, ou projetait-elle de remplacer à terme le parapluie nucléaire américain⁹² ?

Aux yeux des dirigeants français, la finalité de toutes ces évolutions était limpide. Il y avait une profonde logique interne entre la réforme radicale du système national de défense, annoncée en février 1996 et reposant sur la professionnalisation de forces projetables à l'extérieur, la réforme de l'OTAN et le souci de développer l'UEO comme bras armée de l'Union européenne. La création de forces françaises de projection très mobiles correspond au nouveau paysage stratégique : comme nous l'avons vu, les menaces ne sont plus à la frontière de la France, elles sont à la périphérie de l'Europe. Avec ses nouveaux moyens, plus adaptés, la France pourra pleinement jouer son rôle dans l'Europe de la défense, et, dans une Alliance atlantique rénovée, un rôle dirigeant, aux côtés des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne. Pour être plus « européenne » demain, la défense française doit être plus « atlantiste » aujourd'hui.

d) L'Allemagne et le lien transatlantique

Evaluer la politique étrangère allemande en termes de puissance peut apparaître comme anachronique. Depuis 1945, l'Allemagne a cherché à réintégrer la communauté internationale en niant les principes qui avait guidé son action dans les périodes antérieures : militarisme, expansionnisme, unilatéralisme. La Bundeswehr, jusqu'à une période très récente, n'était jamais sortie de ses frontières. Complètement intégrée dans les structures de l'OTAN, elle n'existait que pour défendre l'Allemagne face aux forces du Pacte de Varsovie. La politique étrangère de l'Allemagne s'inscrivait dans un cadre

⁹¹ Entretien avec le Colonel Hubscher, 13 avril 2006

⁹² MEIERS Franz-Joseph, « Europeanization, NATOization, Globalization. The Shift in French Foreign and Security Policy from a German Perspective », pp.27-53 in STARK Hans (dir), *Les relations franco-allemandes, état et perspectives*, Paris : IFRI, 1998

multilatéral obligé : ONU, CEE puis UE, OTAN. Les marges de manœuvre étaient très limitées : pas de rôle mondial, alignement sur les positions américaines. L'Allemagne jouait en quelque sorte l'élève-modèle, dans tous les domaines, vis-à-vis des Etats-Unis, dans le processus d'intégration européenne. L'objectif principal de la politique allemande après la guerre visait à se faire de nouveau accepter par la communauté internationale.

Cette situation a évolué avec les événements majeurs touchant l'Allemagne à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Le mot « normalité » est fréquemment employé dans les débats scientifiques et intellectuels pour qualifier l'émancipation de l'Allemagne et son retour dans le concert des nations. L'Allemagne retrouvait la « normalité » d'une grande puissance de taille moyenne, qui a conscience de ses intérêts nationaux et qui les défend⁹³. Les protagonistes de cette « renaissance » sont Gerhard Schröder, chancelier social-démocrate ayant succédé à Helmut Kohl, et Joschka Fischer, son ministre des Affaires Etrangères issu du parti vert. Certains ont même cru déceler une « tentation unilatéraliste » dans la nouvelle politique étrangère allemande⁹⁴. Ainsi, l'Allemagne n'a pas hésité à défendre de manière plus assurée ses intérêts en matière de politique européenne, violant le Pacte de stabilité et exigeant une diminution de la contribution nette de l'Allemagne au budget de l'Union européenne.

La relation avec les Etats-Unis a subi également quelques remises en question, principalement du fait de l'opposition allemande à la guerre en Irak, début 2003. Gerhard Schröder avait annoncé sa volonté d'établir une relation « d'égal à égal » avec les Etats-Unis (*auf gleicher Augenhöhe*), qui incluait le droit de « critiquer l'ami ». La crise entre l'Allemagne et les Etats-Unis prenait sa source dans le refus allemand de cautionner l'invasion américaine de l'Irak. L'axe du refus passait par Moscou, Paris et Berlin. Il est pour autant difficile d'y voir une remise en question profonde de la vision allemande de la sécurité en Europe. Si les deux alliés se sont brouillés sur la question irakienne, il s'agissait plus d'une question de méthode. La volonté unilatérale américaine, qui affirmait qu'elle interviendrait contre Saddam Hussein même sans l'aval de l'ONU, ne pouvait que choquer l'attitude multilatérale qui régit la politique étrangère

⁹³ VEIT Winfried, « Politique étrangère de la coalition rouge-vert : entre Realpolitik et responsabilité historique », *Géopolitique* n°91

⁹⁴ LE GLOANNEC Anne-Marie, « The unilateralist temptation, Germany's foreign policy after the Cold War », *Internationale Politik und Gesellschaft*, volume 1/2004

de la RFA depuis plus de cinquante ans. Certains ont même cru voir la volonté allemande de se « venger » du dédain américain vis-à-vis de l'Allemagne en matière de sécurité et de défense. Pour les Etats-Unis, la politique allemande de non-intervention en Irak, le fait que l'Allemagne ne dépense que 1.4 % de son PIB au budget de la défense, montre Berlin ne représente plus un grand intérêt pour les Etats-Unis du point de vue militaire. Gerhard Schröder a ressenti cette attitude comme injuste, voire comme une sorte de dédain. Dans la campagne électorale de 2002, il a notamment critiqué le fait qu'il n'avait pas été informé par les Américains eux-mêmes de leurs intentions concernant l'Irak, attitude qui serait, selon lui, inacceptable entre alliés⁹⁵. Ces divergences sur la manière de conduire des interventions internationales ont conduit à la brouille entre les deux alliés. On ne peut malgré tout considérer que ce blocage dans les relations germano-américaines puisse avoir des conséquences quant à la manière de l'Allemagne d'envisager sa sécurité en Europe. Celle-ci est assurée par l'OTAN, organisation internationale dans laquelle intervient l'Allemagne. Cette structure installée et fonctionnelle, qui a prouvé sa capacité à se réformer, semble mettre à l'abri les deux alliés de toute possibilité de divergence forte telle qu'elles ont pu se faire jour lors de la crise irakienne. La crise de 2003 ne semble pas avoir de conséquence sur la manière allemande de penser la sécurité dans le cadre européen. On ne peut parler de divorce germano-américain sur les questions stratégiques.

L'Allemagne, qui a toujours servi d'intermédiaire entre les Etats-Unis et la France, a suivi avec intérêt le réchauffement des relations France-OTAN, et par là, des relations France-Etats-Unis en matière de sécurité et de défense. Les dirigeants allemands partagent la volonté française de rééquilibrer le partenariat euro-atlantique. La finalité de cette « européanisation » est cependant différente. Les responsables allemands partagent le constat français selon lequel les Etats-Unis pourraient, à moyen terme, délaissé leur rôle de garant de la sécurité de l'Europe. Mettre sur pied une Europe de la défense permettrait de signifier aux Etats-Unis la volonté des Européens de participer activement, mais toujours avec la garantie américaine, à la défense de l'Europe. La finalité de l'européanisation, du point de vue allemand, est d'une part assurer le maintien de l'engagement américain en Europe ; d'autre part, empêcher une rupture nette entre la France, toujours attachée à son idée d'identité européenne de

⁹⁵ STARK Hans, « Quel bilan pour la politique étrangère et de sécurité de l'Allemagne de Schröder », *Géopolitique* n°91, p.70

défense autonome, et l'OTAN. Pour l'Allemagne, le seul moyen de conserver l'engagement américain en Europe est de mettre sur pied un pilier européen fort, mais non indépendant, en matière de défense. Cette logique peut sembler paradoxale. Elle suit de fait le chemin pris par les Etats-Unis au début de la guerre froide. L'engagement américain en Europe était soumis à une participation active, et donc à la fondation de la Bundeswehr, des Etats européens à leur propre sécurité. Les dirigeants allemands continuent à considérer que la garantie du maintien américain en Europe nécessite une montée en puissance de l'Europe de la défense.

Il faut rappeler l'importance du lien transatlantique outre-rhin. L'Allemagne a eu depuis 1945 une relation unique avec les Etats-Unis. L'engagement américain avait une double finalité : dissuader l'URSS d'envahir l'Europe de l'Ouest et contrôler la renaissance de la République allemande. Le rôle des Etats-Unis a diminué avec la maturation de la démocratie allemande et la réussite de l'intégration européenne. Mais la valeur de ce partenariat a encore une grande importance. En 1989, ce sont les Etats-Unis qui soutiennent fermement la réunification des deux Allemagnes. Les Etats-Unis, en 1949 comme en 1989, ont été à la base de la restauration de l'Etat allemand. Même en tentant de se rapprocher de la France dans le domaine de la sécurité et de la défense, l'Allemagne est toujours restée extrêmement proche des Etats-Unis. Ainsi le Bundestag ajouta en préambule du traité de l'Elysée une déclaration affirmant la primauté du lien transatlantique. Le caractère exceptionnel de ce partenariat a aujourd'hui évolué. Faute de menaces sérieuses, le parapluie nucléaire américain n'a plus lieu d'être. L'Allemagne étant devenue une démocratie modèle dans le monde, sa « surveillance » n'est plus de mise. Enfin, de nombreuses données de la relation germano-américaine ont été « européanisées » : beaucoup de négociations bilatérales, notamment en matière économique, sont aujourd'hui traitées entre l'Union européenne et les Etats-Unis. La relation germano-américaine est donc en voie de normalisation. Il n'empêche que les élites politiques allemandes continuent à voir le lien transatlantique comme indispensable. La coopération doit être poursuivie pour plusieurs raisons. Premièrement, la relation commerciale Union européenne-Etats-Unis, la plus développée au monde, requiert un management mutuel. Ensuite, le processus de globalisation ne peut être menée sans les Etats-Unis. De plus, en matière de sécurité, les conflits dans les Balkans, révélant l'impuissance européenne, ont montré que l'Europe a toujours besoin de l'engagement politique et militaire américain sur son continent. Enfin, la garantie

américaine reste extrêmement importante aux yeux des pays d'Europe centrale et orientale. Il leur est rassurant de voir leur sécurité assurée par une puissance non européenne.

Les évolutions qu'ont subi les politiques étrangère et de défense de la France et de l'Allemagne depuis le début des années 1990 ont accru la différence conceptuelle qu'ont les Français et les Allemands de ce que doivent être la construction d'un pilier européen à l'intérieur de l'OTAN et les tâches futures des forces armées.

D'une part, la France insiste sur la nécessaire européanisation des structures de défense de l'OTAN. Ceci permettrait à l'Europe de s'affirmer sur la scène internationale et de pouvoir agir, quand cela est nécessaire, sans la participation des Etats-Unis. En matière de défense et de sécurité, la politique allemande a pour but de conserver la présence américaine en Europe. Pour cela, il est nécessaire de développer un pilier européen fermement rattaché à l'OTAN, et montrer ainsi la volonté européenne de participer, avec l'aide américaine, à la défense du continent.

D'autre part, alors que la France pousse l'Europe à s'engager activement dans la gestion des crises à travers la constitution d'une capacité de projection de puissance, l'Allemagne persiste à définir le champ et les missions d'un pilier européen renforcé en des termes traditionnels, c'est-à-dire la défense du territoire des alliés et la gestion des crises dans une aire géographique limitée à l'Europe et sa périphérie.

Nous avons donc deux approches conceptuelles différentes, sur deux enjeux : face aux menaces nouvelles, face à la configuration de puissance actuelle. Ces deux enjeux sont bien entendu liés. La France et l'Allemagne, partageant pourtant le même espace géostratégique, n'ont pas trouvé de dénominateur commun en matière de sécurité et de défense. Ou plutôt le plus infime dénominateur commun. Cette absence d'accord a produit une évolution paradoxale des relations triangulaires France-Allemagne-Etats-Unis.

Pour répondre aux menaces nouvelles, les deux pays ont engagé des réformes, mais sur une amplitude extrêmement différente. Le but poursuivi par la professionnalisation des armées françaises, à savoir une armée disposant d'une capacité

de projection de forces, a rapproché les conceptions doctrinales françaises et américaines, tout en les éloignant des objectifs de défense territoriale de l'Allemagne. La France et les Etats-Unis, de même que la Grande-Bretagne, disposent ainsi d'une capacité d'intervention sur une échelle globale. Elles constituent ainsi des « nations cadres », aptes à diriger des interventions internationales. Cette capacité, l'Allemagne n'en dispose pas actuellement.

Concernant l'objectif de mise sur pied d'un pilier européen en matière de sécurité et de défense, les deux pays ont apparemment un objectif commun : l'europanisation de l'OTAN. L'engagement français pour plus d'autonomie de la part de l'Europe en matière de sécurité et de défense pose un problème délicat à la république de Berlin. Plus la France insiste sur la nécessité d'un pilier européen donnant plus d'autonomie et d'indépendance aux Etats européens, plus il devient difficile pour le gouvernement allemand de tenir sa promesse de défense européenne tout en conservant son engagement fort dans la relation transatlantique. La France conçoit un rééquilibrage de la relation transatlantique comme un jeu à somme nulle, où se diluerait le rôle américain « hégémonique » et son influence en Europe par le biais des structures atlantiques. L'Allemagne s'est souvent présentée à Washington comme l'allié européen le plus loyal. Cette position devient difficile à tenir quand à Paris, les mêmes dirigeants se déclarent partenaires incontournables d'une identité européenne de défense renforcée, promouvant un pôle européen de puissance capable de faire concurrence aux Etats-Unis.

Le rapprochement français avec l'OTAN est une tentative d'empêcher la France d'être isolée de ces partenaires. Pourtant, l'Allemagne s'éloigne des tentatives françaises. La convergence des stratégies française et américaine, insistant sur la protection d'intérêts qui ne se limitent pas à la défense territoriale des alliés, fait de Paris, avec Londres, le premier partenaire européen des Etats-Unis sur la question de la gestion des conflits. La capacité de projection des armées françaises leur donne une visibilité certaine dans les nouvelles structures de commandement de l'OTAN, plus souples et moins intégrées que pendant la guerre froide. L'Allemagne risque la marginalisation au sein de la « nouvelle Alliance », du fait de l'obsolescence de son modèle d'armée, de conscription, et de ses doctrines de défense territoriale.

Troisième partie : questionner la coopération franco-allemande

Nous avons tenté de montrer que les évolutions consécutives au bouleversement du contexte géostratégique, en matière de menaces et d'équilibre de puissance, ont contribué à faire diverger la France et l'Allemagne en matière de défense et de sécurité. Face à l'évolution des menaces, les deux Etats ont choisi deux chemins différents : une armée de projection pour la France, une armée de défense territoriale pour l'Allemagne, avec une capacité d'intervention extérieure *a minima*. Face à l'institution d'un ordre unipolaire, les deux Etats ont encore, sous couvert d'actions communes, divergé quant à la finalité de leurs actions. La France a cherché, et cherche toujours, à créer un pôle européen autonome en matière de sécurité et de défense. Pour parvenir à cet objectif, elle n'a pas hésité à « otaniser » un temps sa politique de défense, espérant créer au sein de l'Alliance un pilier européen capable d'agir sans les Etats-Unis. La politique allemande en matière de sécurité et de défense vise à conserver l'engagement américain en Europe. Pour cela, il lui faut développer les capacités européennes en matière de défense, de façon à prouver que les Européens s'engagent à assurer leur propre sécurité, les Etats-Unis se plaignant régulièrement de l'impuissance européenne dans ce domaine.

Les deux Etats s'entendent donc sur le plus petit dénominateur commun. Ils ont mutuellement besoin l'un de l'autre pour favoriser l'émergence d'une capacité européenne en matière de sécurité et de défense. La finalité de leur engagement est toutefois opposée.

Dans ces conditions, comment expliquer la permanence du lien franco-allemand dans ce domaine ? Les conditions d'émergence de la coopération ont disparu. La menace soviétique, qui avait eu un effet structurant fort sur les politiques de défense des deux Etats, a disparu. Les deux variables utilisées, attitude face aux menaces, attitude face à la puissance, nous montrent des choix politiques et militaires divergents. Pourtant, les relations franco-allemandes se poursuivent. Des programmes militaro-industriels sont en cours⁹⁶. D'autres suivront probablement. Le paradigme explicatif des années

⁹⁶ Avec participation d'autres pays européens.

1950-1980 ayant été invalidé⁹⁷, sur quoi repose aujourd'hui les relations franco-allemandes dans le domaine de la sécurité et de la défense ?

Trois pistes de réflexion peuvent être avancées. Premièrement, la relation franco-allemande a toujours reposé sur une dimension institutionnelle forte, et ce depuis ses débuts. Cette « institutionnalisation » des rapports franco-allemands a créé des routines, des manières de faire, une certaine connaissance mutuelle, qui facilitent le dialogue même lorsque les intérêts sont, comme nous l'avons vu, profondément divergents. Ces routines ont quelque fois empêché l'explosion de la relation. Il est également remarquable de voir qu'à toute crise du couple franco-allemand a suivi la mise en place ici d'un groupe de réflexion, là d'un secrétariat commun, chargés de réchauffer les relations après la dispute.

Le deuxième point s'intéresse à la vision allemande qu'a la France en matière de sécurité et de défense. On peut y ajouter la vision qu'ont d'eux-mêmes les Allemands quant à leur politique étrangère et de défense. Le rôle de l'Allemagne en matière de sécurité et de défense en Europe, et donc sa place, constitue pour certains Etats européens, France et Grande-Bretagne en tête, une question européenne fondamentale. Pour l'Allemagne, l'europanisation de sa politique étrangère et de défense a un sens politique, tout en étant un outil de politique européenne.

Enfin, nous nous pencherons sur la dimension symbolique du couple franco-allemand, vu comme irremplaçable pour l'Europe, moteur de toutes les grandes avancées. Cet attachement à la relation franco-allemande reste extrêmement fort, notamment en France.

⁹⁷ KUHN Thomas, *La structure des révolutions scientifiques*, Lakatos, Histoire et méthodologie des sciences.

I. L'institution comme ciment des relations franco-allemandes en matière de sécurité et de défense

a) Le traité de l'Elysée : première pierre

Dès le départ, la coopération franco-allemande reposa sur l'organisation précise de rencontres entre responsables français et allemands, civils et militaires, concernés de près par la coopération bilatérale entre ces deux Etats. La première étape de cette institutionnalisation fut le traité de l'Elysée. A l'origine, ce traité ne devait être qu'une convention, issue de mémorandums que s'étaient échangés les responsables politiques français et allemands. Le mémorandum français prévoyait des rencontres régulières de chefs d'Etat ou de gouvernement, des ministres des Affaires étrangères, de la Défense, de l'Education. En matière internationale, aucune décision ne devait être prise sans consultation préalable du partenaire, en particulier pour les questions concernant l'Europe ou les relations avec l'URSS. En matière militaire, outre les rencontres des ministres de la Défense et des chefs d'état-major, il faudrait parvenir « *dans tous les domaines stratégiques et tactiques [...] à des conclusions concrètes par l'établissement de documents communs et, pour faciliter les travaux, de créer des centres franco-allemands de recherche opérationnelle*⁹⁸ ». Il faudrait multiplier les échanges entre les officiers et les unités. En matière d'armements, il faudrait travailler en commun dans des commissions mixtes dès le stade de l'élaboration des données opérationnelles, des programmes d'armements, des budgets, puis au stade de la recherche dans des bureaux d'études mixtes, la production étant ensuite répartie entre les deux industries. Le mémorandum allemand reprenait les grandes lignes du document français, mais ne se prononçait pas sur les modalités de coopération, alors que les Français, s'ils ne les instituaient pas véritablement, s'étaient attachés à les décrire de façon précise. Le gouvernement fédéral d'Adenauer décida de proposer à la France de conclure non pas une simple convention mais un traité en bonne et due forme. Adenauer aurait préféré éviter le traité et toutes les difficultés d'un débat de ratification au Bundestag, mais la direction juridique de l'Auswärtiges Amt⁹⁹ estimait que la procédure du traité était indispensable, pour des raisons constitutionnelles¹⁰⁰.

⁹⁸ SOUTOU Georges-Henri, *op. cit.*, p.244

⁹⁹ Ministère des Affaires étrangères de la RFA.

¹⁰⁰ SOUTOU Georges-Henri, *op. cit.*, p.246

Le traité de l'Elysée est révélateur du fonctionnement du partenariat franco-allemand en matière de sécurité et de défense. Le texte est ambitieux. Le traité de l'Elysée prévoyait que « *sur le plan de la stratégie et de la structure, les autorités compétentes des deux pays s'attacheront à rapprocher les doctrines en vue d'aboutir à des conceptions communes*¹⁰¹ ». Cette ambition se heurtait au scepticisme des uns des autres. Le ministère des Armées pensait qu'il pourrait éventuellement s'entendre avec les Allemands en matière de conceptions tactiques, de recherche opérationnelle et d'armements, mais ne s'entendrait pas sur les questions stratégiques. La stratégie allemande et de l'OTAN de l'époque était celle de la défense de l'avant. Pour éviter que l'Allemagne ne soit un champ de bataille, il fallait, en cas d'invasion soviétique, lancer toutes les forces immédiatement, y compris les réserves. Cette conception impliquait la mise à disposition de l'OTAN de toutes les armées. Ce que la France, du moins pour ses réserves, n'acceptait pas. Les Allemands avaient accepté de mentionner cette possibilité d'entente stratégique. Ils n'y croyaient pas vraiment, soucieux de ne pas compliquer leurs relations avec l'OTAN et les Etats-Unis. La vision stratégique commune ne pouvait se réaliser.

b) Le Conseil franco-allemand de défense et de sécurité (CFADS)

Nous venons de voir l'importance accordée par la France aux modalités de la coopération. Il doit y avoir de nombreuses réunions, des documents communs, des centres de recherche, des groupes de travail. Cette organisation rigoureuse de l'agenda franco-allemand en matière de sécurité et de défense est une constante dans l'histoire de celle-ci. La création d'institutions, de groupes de réflexion, a très souvent marqué la volonté des deux Etats, ou de l'un d'entre eux, de dépasser les divergences existantes ou de relancer la coopération à un moment où celle-ci avait tendance à s'essouffler.

Au milieu des années 1980, la politique de sécurité menée par le président américain Ronald Reagan effraie aussi bien l'Allemagne que la France. L'initiative de défense stratégique (IDS), programme surnommé guerre des étoiles, vise à faire du territoire américain un sanctuaire à l'abri des frappes nucléaires soviétiques. Cette initiative fait

¹⁰¹ SOUTOU Georges-Henri, *op. cit.*, p.247

craindre aux responsables allemands un retrait américain des affaires européennes une fois le territoire américain protégé¹⁰². L'Allemagne se trouvait devant la perspective d'un désengagement nucléaire américain en Europe, Reagan ayant décidé de négocier avec Gorbatchev et de faire de son second mandat (1985-1988) « *a second term for peace* ». En réponse à ce risque, Helmut Kohl souhaita très fortement un rapprochement stratégique avec la France, où le gouvernement de cohabitation, depuis le printemps 1986, n'était pas hostile à un rapprochement avec l'OTAN et à un engagement stratégique plus marqué de la France envers l'Europe et la RFA. Cette volonté de rapprochement déboucha sur la proposition du chancelier allemand, en juin 1987, de créer une brigade franco-allemande et de créer un Conseil franco-allemand de défense, réunissant les plus hautes autorités avec un comité permanent. Ainsi, en novembre 1987 est annoncée la création de la brigade franco-allemande. On annonça celle du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité le 22 janvier 1988¹⁰³, sur la base juridique du traité de l'Elysée. Enfin, on lança le programme d'hélicoptère de combat commun Tigre. Avec la naissance du Conseil, l'instrument d'une réelle concertation permanente existe désormais.

Pour autant, les deux grandes pierres d'achoppement entre les deux pays demeurent les mêmes : l'Allemagne veut amener la France à plus de souplesse avec l'OTAN, ce que celle-ci refuse encore ; la France conserve son indépendance totale sur l'emploi de ces forces nucléaires, sur lequel l'Allemagne voulait disposer d'un droit de regard. A la fin des années 1980, les deux pays souhaitaient donc vraiment coopérer sur le plan militaire. Mais les arrière-pensées réciproques empêchent le « grand partenariat stratégique » de déboucher. Les objectifs étaient encore une fois très ambitieux. Dès lors des instruments de concertation permanente ont été mis en place. Existait alors un lieu où se poursuivent, même lorsque la volonté politique n'y est pas, des discussions à caractère technique : harmonisation des règlements militaires, standardisation des matériels. Le Conseil franco-allemand de défense et de sécurité perpétue l'illusion d'une coopération fructueuse, mais reste cantonné à des tâches techniques¹⁰⁴. Les discussions

¹⁰² Le programme n'aboutira pas.

¹⁰³ A la même date est créé le Conseil économique et monétaire franco-allemand, condition française à la création du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité.

¹⁰⁴ Actuellement, le CFADS est composé de quatre groupes de travail : « Coopération militaire », « Coopération armement », « Stratégie et désarmement », « Questions juridiques et conventionnelles ». Le plus actif est le groupe « Questions juridiques et conventionnelles ». Entretien avec le Colonel Hubscher, représentant militaire français au CFADS.

sur le partenariat stratégique n'ont pas lieu en son sein. Malgré ces nouveaux organes, les deux pays ne seront pas à l'unisson en 1989-1990, au moment de la réunification.

c) Le Concept commun

Malgré la solennité du traité de l'Elysée, malgré la création du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité, la France et l'Allemagne peinent à s'accorder sur une véritable vision stratégique commune. Pire, les deux alliés ne se consultent pas quant aux décisions majeures à prendre au milieu des années 1990. La France prend en 1996 la décision de réformer son outil militaire sans consultation ni concertation avec l'Allemagne. « *A quoi servait donc le Conseil de sécurité et de défense franco-allemand, s'il n'était pas le théâtre d'un débat et d'une consultation lors d'une étape aussi importante que la professionnalisation de l'armée française ?*¹⁰⁵ ». Tant le fond que la forme de cette décision provoquent la mauvaise humeur de l'Allemagne, parce que la transformation de l'armée française paraît destiner, aux yeux de l'Allemagne, à conforter l'ambition française de jouer un rôle « mondial » soit dans le cadre national, soit dans le cadre d'une OTAN rénovée, tandis que la RFA supporterait tout le poids de la garde des franges orientales de l'Europe. Enfin, il n'y a pas non plus de dialogue entre les deux Etats pour préparer une position commune dans la perspective de la réforme de l'OTAN, qui aura lieu en juin 1996 à Berlin.

Pour prévenir l'aggravation des malentendus, le président Chirac et le chancelier Kohl proposent la création d'un groupe de réflexion chargé de formuler un « concept stratégique commun ». Groupe qui d'ailleurs paraît faire double emploi avec le Conseil franco-allemand de défense et de sécurité. Georges-Henri Soutou a très bien résumé le sentiment que l'on peut avoir : « *Le lecteur, qui se souvient que la recherche de conceptions stratégiques communes est une question qui revient par intermittence dans les relations franco-allemandes depuis maintenant quarante ans, éprouvera peut-être un certain scepticisme*¹⁰⁶ ». Là encore, les ambitions sont très fortes. Le document souligne l'objectif commun de « *recherche systématique de complémentarité* », qui devait conduire à une « *mise en commun des moyens militaires* » et à une « *dépendance mutuelle librement consentie* » dans les programmes d'équipement militaire des deux

¹⁰⁵ BERTRAM Christoph, HEISBOURG François, SCHILD Joachim, BOYER Yves, *op. cit.*, p.12

¹⁰⁶ SOUTOU Georges-Henri, *op. cit.*, p.432

pays¹⁰⁷. Le document est publié dans une période de profonde divergence, et ne tranche aucune des questions en suspens entre la France et l'Allemagne.

d) Une trop grande importance accordée aux institutions ?

La création d'institutions, et la permanence de celles-ci auront contribué à faire vivre la coopération franco-allemande. Faute de grand accord stratégique sur le développement que doit suivre l'Union européenne en matière de sécurité et de défense, les deux Etats ont donné naissance à une architecture de coopération relativement étoffée. Des réunions entre les personnalités civiles et militaires concernées ont lieu à échéance régulière. Le quarantième anniversaire du traité de l'Elysée et le quinzième anniversaire du CFADS ont été fêtés en 2003. Régulièrement, les deux Etats ont tenté, quand la conjoncture semblait favorable, de mettre sur pied une coopération stratégique, par le biais d'accords et d'institutions communes. Quand les orientations politiques et stratégiques sont divergentes, ils restent malgré tout les réunions, les discussions techniques, qui font progresser la réalité de la coopération militaire.

Les attentes envers les institutions franco-allemandes étaient considérables. Elles le restent, et il est frappant de constater que certains commentateurs de la relation franco-allemande continuent d'appeler de leurs vœux la mise sur pied de nouvelles institutions coopératives. L'étude, déjà citée, menée conjointement par la Fondation pour la Recherche Stratégique de Paris et la *Stiftung Wissenschaft und Politik* de Berlin, consacre une place importante à la question institutionnelle.

Ayant décrit les multiples groupes de travaux rattachés à Conseil franco-allemand de défense et de sécurité, les chercheurs de la FRS et de la SWP soulignent que :

« une organisation aussi élaborée devrait en toute justice jouer un rôle majeur dans la promotion d'une coopération étroite entre les partenaires. Mais cela n'a pas été le cas. Ces institutions n'ont aucune influence sur les décisions majeures concernant la défense et la politique militaire, prises par la France ou

¹⁰⁷ Concept commun franco-allemand en matière de sécurité et de défense, adopté le 9 décembre 1996 dans le cadre du 68^{ème} sommet franco-allemand à Nuremberg.

l'Allemagne ces dernières années, non plus qu'elles n'ont favorisé un climat plus constructif dans les questions de défense. Au cours des années, les réunions sont devenues un rituel sans substance ni inspiration¹⁰⁸ ».

Tenant d'expliquer les ratés de la coopération franco-allemande, les auteurs déclarent que :

« une possible explication [des problèmes entre les deux Etats sur les questions de défense] réside dans l'absence de toute institution bilatérale franco-allemande pesant suffisamment dans l'élaboration au jour le jour de la politique des deux capitales. Les « conseils mixtes » spéciaux, dont celui pour la Défense, instauré en 1988, ne se sont jamais développés : la participation, au dernier en particulier [1998], était considérée par les deux pays comme une corvée et non comme une « obligation ardente ». Leur existence ne sut donner aucune continuité à la relation, ni empêcher la désinformation, les hésitations et les incompréhensions. Quand aux engagements déclarés – témoin le cas du Concept commun pour la sécurité et la défense précédemment cité – ils n'eurent jamais aucun poids, même pour ceux qui les avaient souscrits¹⁰⁹ ».

A ce dur constat succède une série de recommandations :

« Que ces institutions aient échoué ne signifie pas pour autant que les institutions soient généralement inutiles au soutien de la relation franco-allemande ; cela suggère seulement que celles qui avaient été créées ne répondaient pas à un besoin réel. Si l'on se base sur l'expérience passée, le devoir véritable d'une institution bilatérale est double : aider à prévenir toutes surprises quant à ce que fait l'autre gouvernement et offrir un point de contact permanent qui puisse survivre aux changements périodiques et aux inclinaisons personnelles de la direction politique des partenaires¹¹⁰ ».

¹⁰⁸ BERTRAM Christoph, HEISBOURG François, SCHILD Joachim, BOYER Yves, *op. cit.*, p.15

¹⁰⁹ BERTRAM Christoph, HEISBOURG François, SCHILD Joachim, BOYER Yves, *op. cit.*, p.19

¹¹⁰ *Ibid*

Par conséquent, il faudrait :

« créer, au minimum, un discret « Secrétariat du suivi » permanent, composé de fonctionnaires des deux pays et basé alternativement à Paris et à Berlin. Un tel organisme, modeste mais permanent, pourrait contribuer à assurer un flux d'informations fiables entre les deux gouvernements, indépendamment de leur composition. Bien qu'en rapport avec tous les secteurs de l'administration, ce Secrétariat pourrait être d'une utilité particulière dans le domaine militaire. Divers points de contact entre les institutions de défense des deux pays bénéficieraient avantageusement d'un suivi permanent. Cela s'avèrerait aussi extrêmement utile si la France et l'Allemagne souhaitaient prendre une initiative conjointe d'intervention européenne dans le domaine de la sécurité¹¹¹ ».

Les institutions au sens large, que ce soit des traités, des conseils, des groupes de travail, des déclarations générales communes, ont joué un grand rôle dans la permanence de la coopération franco-allemande. Elles jouent un double rôle. Leur création répond bien souvent à un besoin de relance de la coopération, soit du fait de divergences aiguës, soit du fait d'une conjoncture favorable. Elles constituent ensuite une sorte de « bouton de secours » permettant d'éviter la « casse », assurant un rôle de filet de sécurité. Se reposant sur les conseils, les réunions, la relation franco-allemande tourne ainsi en roue libre lorsque la volonté politique est absente et les intérêts en matière de sécurité et de défense non compatibles. Il est peut-être exagéré de considérer que « ces institutions ont échoué¹¹² », leur rôle n'étant pas de se substituer aux décisions politiques.

II. L'ancrage de l'Allemagne en Europe, outil politique et diplomatique

L'Allemagne a retrouvé une certaine marge de manœuvre en matière de politique étrangère et de souveraineté en 1990-91. Mais pour la première fois, ceci se faisait hors du cadre de l'OTAN, pour les questions de sécurité, ou de l'Union européenne, pour les questions de souveraineté politique et économique. D'où un dilemme pour les partenaires européens, qui étaient confrontés pour la première fois depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, à une restauration d'une partie de la souveraineté allemande

¹¹¹ *Ibid*, souligné par nous.

¹¹² *Ibid*

sans y avoir été associés. Du coup, l'objectif visait à intégrer l'Allemagne dans une architecture européenne de sécurité et de défense, pour dissuader toute tentative de renationalisation de la politique étrangère allemande.

a) Intégration et souveraineté

Une autre explication que l'on peut apporter pour expliquer la permanence d'un certain degré de coopération militaire franco-allemande est l'évolution de la dialectique *restauration de la souveraineté allemande / intégration européenne*. Après 1945, l'Allemagne est divisée en deux parties, occupée et administrée par les puissances victorieuses en Europe : Etats-Unis, Grande-Bretagne, France et URSS. Pour les trois premières, le problème allemand était le suivant : comment contrôler l'Allemagne dont la résurgence est nécessaire pour renforcer l'Ouest vis-à-vis du bloc communiste ? Sur le plan international, une partie de la réponse consistait à restaurer la confiance entre les anciens adversaires à travers une intégration mutuellement bénéfique. La paix et la prospérité constituaient les deux objectifs de la jeune République Fédérale d'Allemagne. Il n'existait d'ailleurs pas d'alternative : le régime nazi avait été défait, le pays ravagé et occupé. La RFA devait accepter ce que les puissances victorieuses exigeaient. L'offre – l'intégration – était bien plus séduisante que ne l'avait été le traité de Versailles. Il ne s'agissait plus d'affaiblir l'Allemagne, mais d'en faire une alliée solide contre le communisme.

L'Allemagne de l'Ouest saisit l'opportunité de deux façons. Economiquement, le pays se releva à une vitesse fulgurante, et l'on parla de « miracle allemand ». Politiquement, l'intégration ouvrait la voie à la restauration de la souveraineté du pays. Pour redonner progressivement des pans de souveraineté à l'Allemagne, il fallait que celle-ci inspire confiance à ses anciens ennemis. En tant que partenaire loyal et engagé dans des structures multilatérales comme l'OTAN et la CEE, l'Allemagne montrait qu'elle méritait cette confiance. Ainsi, dans le cas de l'Allemagne d'après-guerre, la relation entre souveraineté et intégration était inversée : là où intégration implique usuellement un abandon de souveraineté des Etats parties prenantes, pour l'Allemagne,

cela signifiait une reconquête relative de ce qui était jusque là confisqué¹¹³. La création de la Bundeswehr en est un exemple. Occupée par les Quatre Grands, l'Allemagne n'avait pas le droit d'entretenir une armée. Son admission dans l'OTAN lui permettrait d'en lever une, qui deviendra l'outil militaire le plus puissant du continent.

De ce fait, l'Allemagne est devenue progressivement un partenaire égal dans le processus d'intégration européenne. Les événements de 1989-1990 ont fait éclater cette relation *intégration / souveraineté*. L'Allemagne réussit sa réunification sans aucune limite :

« Le chancelier Kohl, qui avait par tous les moyens possibles encouragé ce courant [favorable à la réunification complète] depuis 1982, y compris par le choix de ses conseillers les plus directs, trouva le moment venu des élites et un peuple dans l'ensemble prêts à le suivre, malgré les grandes incertitudes, les hésitations et les difficultés des années 1989-90. En particulier, il ne se contenta pas de la formule que les Soviétiques essayèrent de proposer à l'automne 1989, celle d'une vague confédération entre les deux Allemagnes, qui aurait laissé subsister la RDA tout en stérilisant la participation de la RFA aux organisations occidentales, et qui au fond correspondait à l'une des directions parfois esquissées de la politique allemande de l'URSS depuis 1945. Nombreux à Bonn étaient ceux qui s'en seraient contentés, n'osant pas aller plus loin ou voulant profiter de l'occasion pour réaliser un projet neutraliste, ou encore attachés à la survie d'une Allemagne de l'Est « socialiste ». Le chancelier, lui, avec l'aide décisive des Américains, alla jusqu'au bout : l'Allemagne serait réunifiée dans la liberté et faisant partie intégrante de l'Occident¹¹⁴ ».

b) Contrôler la réunification allemande

La réunification allemande a été difficilement vécue à Paris et à Londres. Côté français, elle remettait en cause trop de présupposés de la politique extérieure française. Nous ne nous arrêterons pas sur cet épisode, mais plutôt sur la perception qu'ont eu

¹¹³ LUBKEMEIER Eckhardt, "Continuity amid Change. German Post-Wall and Post-Kohl Foreign and Security Policy", in STARK Hans (dir), *La politique étrangère de la nouvelle Allemagne*, Paris : IFRI, Collection « Les cahiers de l'IFRI », 2000, p.17

¹¹⁴ SOUTOU Georges-Henri, *op. cit.*, p.397

certaines Etats européens de la nouvelle marge de manœuvre allemande. Avec la réunification, l'Allemagne retrouvait une souveraineté pleine et entière. Ceci s'était fait sans contrepartie en terme d'intégration. La politique étrangère et de sécurité allemande retrouvait des espaces, l'hypothèque est-allemande étant levée et celle soviétique en passe de l'être. La combinaison *intégration / restauration de la souveraineté* était devenue obsolète. L'Allemagne ne dépendait plus de son engagement dans les structures européennes et de l'OTAN pour reconquérir sa souveraineté. Elle disposait à nouveau de la faculté de développer une politique étrangère et de sécurité autonome, et ceci sans faire de concession. De ce fait, la France et la Grande-Bretagne n'ont pas accueilli la réunification de l'Allemagne avec grand enthousiasme. Pour la France particulièrement, il fallait arrimer fermement l'Allemagne à l'Europe dans le domaine de la sécurité et de la défense, pour « intégrer » ce qui ne l'avait pas été et qui devait l'être. Ce faisant, on prévenait toute tentative de renationalisation de la politique étrangère et de défense de l'Allemagne.

C'est pourquoi un projet qui traînait dans les cartons depuis 1985 fut à la hâte exhumé. Il s'agissait de proposer un traité de coopération, incluant la politique extérieure et la sécurité. Pour la France, la relance de la construction européenne, avec une réunification allemande et une décomposition soviétique toutes deux plus rapides que prévu, apparaissait comme le seul moyen de contrôler l'Allemagne¹¹⁵. Il fallait éviter toute tentation nationaliste en Allemagne. La volonté française rencontra un écho en Allemagne, Helmut Kohl voulant rendre la réunification allemande plus acceptable par une intégration toujours plus profonde de l'Allemagne dans un ensemble européen. Il fallait que l'axe franco-allemand soit le moteur de cet approfondissement de l'intégration allemande. En décembre 1990, Kohl et Mitterrand adressèrent une lettre commune à leurs partenaires européens sur le thème de l'Union européenne, lettre qui évoquaient déjà de nombreux thèmes du futur traité de Maastricht. Ils proposaient en particulier un élargissement des compétences de l'Union européenne à la politique étrangère, qui devraient « évoluer vers une véritable politique étrangère commune », ainsi qu'une « véritable politique de sécurité qui mènerait à terme à une défense commune ».

¹¹⁵ L'Allemagne apparaissait à l'époque comme incertaine : quels seraient les équilibres politiques internes de celle-ci après la réunification ? Quel serait le poids du SPD, à l'époque encore très pacifiste ?

Cette fois encore, ce rapprochement était le fruit d'arrière-pensées nationales. La France voulait rapidement intégrer à l'échelon européen ce que l'Allemagne venait de retrouver au niveau national. Les dirigeants allemands étaient prêts à céder ce pan de souveraineté, si ce geste permettait d'apaiser les craintes des anciennes « victimes » de la politique allemande de puissance. Cette fois encore, les désaccords stratégiques étaient trop importants pour que le projet ait une véritable portée. Deux points posaient problème : la nature des liens avec l'OTAN, encore et toujours ; les procédures de décision en matière de politique extérieure et de défense de l'Union européenne, c'est-à-dire sur le degré d'intégration de cette union. La France voulait établir une défense européenne reposant sur l'UEO, juridiquement indépendante de l'OTAN, alors que l'Allemagne souhaitait former un « pilier européen » au sein de l'Alliance. Concernant le processus de décision, l'Allemagne voulait quelque chose de très intégré, quasi fédéral, avec des procédures de vote à la majorité qualifiée. La France voulait quelque chose de beaucoup moins intégré, d'inspiration intergouvernementale : les décisions seraient prises par le Conseil européen à l'unanimité. On voulait contrôler l'Allemagne dans un cadre européen, mais sans perdre sa propre liberté d'action, donc en conservant un droit de veto. Un compromis plutôt flou sera trouvé, et le traité de Maastricht fixera des objectifs en matière de politique étrangère et de défense. On voit d'ailleurs que les questions en débat au début des années 1990 ne sont toujours pas tranchées.

L'évolution de la position allemande en Europe a créé une incitation à la coopération entre la France et l'Allemagne. Coopération qui ne pouvait être que limitée dans la mesure des désaccords entre les deux Etats sur ce que devait devenir l'Union européenne en matière de défense et de sécurité. Il s'agissait ici d'une affaire « intra-européenne », il fallait pour la France accepter le changement de statut de l'Allemagne, redevenue première puissance en Europe, mais en l'encadrant profondément. Ce cadre ne pouvait être que l'Union européenne, un pilier concernant la défense et la sécurité devait donc être mis en place.

III. Une vision idéale et idéale de la relation franco-allemande, irremplaçable pour l'Europe

La dernière piste de réflexion pouvant aider à comprendre la permanence de la relation franco-allemande concerne sa « structure sociale », sa « symbolique », qui reste extrêmement forte. Ce caractère sentimental de la coopération franco-allemande est également présent dans le domaine de la défense et de la sécurité.

a) Les deux pays attachés à cette relation, en elle-même

Les deux Etats restent attachés à leur relation privilégiée, bien que celle-ci apparaisse comme « improbable ». Elle représente la réconciliation des deux ennemis héréditaires, ce qui constitue un symbole extrêmement important pour les deux pays comme pour l'Europe. L'indicateur le plus sûr de cet attachement au lien franco-allemand reste l'embarras ressenti par les dirigeants des deux Etats lorsque la coopération stagne. La certitude que son maintien est nécessaire s'est enracinée dans la conscience des classes politiques française et allemande, se traduisant au stade le plus modeste par l'apparition de sentiment de regret et de malaise dans les périodes d'impasse et de méfiance. Les deux pays ont toujours été prêts à raviver leur relation. Ce qui, au vu des divergences constatées dans le domaine de la sécurité et de la défense, peut donner l'impression de vouloir réanimer un organisme dans un état critique. Néanmoins, « aucune autre paire de pays de l'Union n'est liée par de telles émotions¹¹⁶ ».

b) De l'importance du lien franco-allemand pour l'Europe

Cette importance symbolique attachée à la relation franco-allemande est renforcée par le fait que les deux Etats considèrent qu'ils sont les mieux placés pour avancer la construction européenne. L'idée, selon laquelle un accord entre les deux Etats constitue en lui-même la dynamique nécessaire à des avancées au niveau européen, est extrêmement répandue. Pourtant, la relation causale entre le bilatéralisme franco-allemand et les initiatives et réalisations européennes n'a rien d'évident. Les intérêts

¹¹⁶ BERTRAM Christoph, HEISBOURG François, SCHILD Joachim, BOYER Yves, *op. cit.*, p.19

franco-allemands en matière de sécurité et de défense, s'ils existent, ne se transposent pas forcément au niveau européen.

La réussite des initiatives franco-allemande sur l'intégration européenne a souvent été expliquée par le fait que les deux Etats partaient a priori de positions très divergentes, pour parvenir à un compromis acceptable aux yeux des autres partenaires européens. Ceux-ci considéraient que si la France et l'Allemagne avaient réussi à s'entendre, le compromis devait être acceptable. En matière de sécurité et de défense, la France et l'Allemagne ne constituent pas les deux bouts du continuum « atlantistes contre européens¹¹⁷ ». Dans ce domaine, c'est la Grande-Bretagne qui constitue l'Etat le plus atlantiste. De fait, un accord franco-allemand ne représente pas pour les autres Etats de l'Union européenne le résultat d'une confrontation entre les deux positions européennes les plus divergentes en matière de sécurité et de défense. L'accord franco-britannique conclu à Saint-Malo en décembre 1998 représente ce type de compromis.

Encore moins que dans d'autres domaines, le travail franco-allemand en matière de défense ne symbolise pas ce que pourrait être un débat sur ces questions à l'échelle européenne. Le sens européen du bilatéralisme franco-allemand perd donc de sa valeur.

Toujours est-il que cette relation privilégiée garde aux yeux des gouvernants français et allemands une « saveur » particulière, toujours utile et donc à préserver.

¹¹⁷ BERTRAM Christoph, HEISBOURG François, SCHILD Joachim, BOYER Yves, *op. cit.*, p.13

Conclusion

La coopération franco-allemande a traversé bien des crises. Pourtant, elle subsiste, s'arrête, repart. La France et l'Allemagne n'ont néanmoins pas réussi à conclure un véritable accord stratégique, leur permettant de parler d'une seule voix, sur le long terme, de la nécessité de développer une véritable Europe de la défense. Il nous était apparu intéressant de questionner la coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense par la *Realpolitik*. Le but n'était pas de prouver que toute entente était impossible, mais de montrer que la difficulté de la relation franco-allemande dans ce domaine pouvait provenir de divergences considérables sur des enjeux clés. On peut entendre quelquefois que le couple franco-allemand ne fonctionne plus trop du fait d'une lassitude, d'un manque de volonté politique. Nous avons essayé de montrer que les blocages actuels trouvaient leurs racines dans quelque chose de plus profond. Que si les deux pays échouaient à s'entendre sur les questions de sécurité et de défense, c'était du fait de leur appréciation divergente de facteurs fondamentaux en relations internationales : les notions de *menaces* et de *puissance*.

Nous avons tenté d'expliquer, par le biais d'une approche réaliste des relations internationales et de la coopération, les raisons des difficultés qu'éprouvaient la France et l'Allemagne dans leur partenariat en matière de sécurité et de défense. Cela nous a conduit à mettre en lumière les positions de la France et de l'Allemagne en matière de politique étrangère et de défense, et leurs évolutions, dans le monde de l'après-guerre froide. Nous avons vu que celles-ci étaient divergentes, et que quarante années de coopération n'avaient pas réussi à le surmonter. Du point de vue réaliste, la coopération interétatique est extrêmement difficile à mettre en œuvre et à faire perdurer. Dans notre cas, cela se vérifie partiellement. La coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense est fermement enracinée, institutionnalisée. Pourtant, elle ne parvient pas atteindre son objectif proclamé : créer un pôle européen en matière de sécurité et de défense.

Malgré un terreau que l'on peut considérer comme tout à fait favorable – une « exigence » de réconciliation, une volonté politique forte – le grand projet n'a pas abouti. Nous avons voulu expliquer cet échec par l'absence d'un facteur structurant fort. Celui-ci avait été, pendant la guerre froide, la menace soviétique. La fin de la division de

l'Europe semblait ouvrir des perspectives heureuses en matière de sécurité et de défense. L'Allemagne retrouvait des marges de manœuvre en matière de politique étrangère. La situation stratégique nouvelle n'impliquait plus une union défensive germano-américaine allant jusqu'à l'intégration totale des forces armées allemandes dans l'OTAN. Il était possible d'imaginer l'émergence d'une identité européenne en matière de sécurité et de défense. Le monde post-1989 n'était pas exempt de menaces. Celles-ci ont changé de formes, de localisation géographique, de moyens d'action. Elles ont ainsi brouillé les « cartes » de la sécurité. Leur caractère flou les a fait apparaître un temps comme inoffensives. La difficulté qu'ont les Etats à les appréhender et à lutter contre elles a contribué à faire chuter l'exigence de coopération que la situation stratégique de la guerre froide induisait. Nous n'avons pas abordé les caractéristiques domestiques des Etats, qui peuvent expliquer les différences d'évolution des forces armées nationales tant dans la substance que dans le tempo. Malgré les déclarations politiques sur la nécessaire montée en puissance capacitaire des Européens, la part allouée au budget de défense reste infime au regard de ce que peuvent dépenser les Etats-Unis. Il est difficilement envisageable d'exiger en Allemagne un effort des contribuables pour les forces armées quand le déficit public est de plus de 3 % certaines années et le taux de chômage supérieur à 10 %.

Si la menace ne pouvait entraîner une coopération accrue dans l'objectif d'établissement d'un pilier européen autonome en matière de sécurité et de défense, le fait de se retrouver dans un monde dominé par une superpuissance le pouvait-il ? Une approche réaliste insiste sur la volonté d'un Etat ou groupe d'Etat d'équilibrer la balance au niveau mondial. Nous avons donc voulu voir si la perspective de se retrouver dans un monde dominée par les Etats-Unis pouvait constituer un facteur structurant fort d'une coopération franco-allemande, et européenne. Il est apparu que non. L'évolution du système international, de la bipolarité à l'unipolarité altérée n'a pas entraîné de réelles transformations des Etats jusqu'ici alliés des Etats-Unis, bien que les conditions d'émergence de cette alliance – l'affrontement des blocs – aient disparu. L'aggiornamento des politiques étrangères ne s'est pas encore fait, si tant soit-il qu'il le dut. L'OTAN, annoncée comme en sursis du fait de la disparition du Pacte de Varsovie, a réussi sa transformation et par là assuré sa survie. Sa lourde structure de commandement intégré, adaptée à un scénario de choc entre les forces de l'OTAN et celles du Pacte de Varsovie, a été réformée vers plus de souplesse. C'est ainsi qu'ont été

développés les Groupements de Forces Interopérables Multinationaux (GFIM). L'alliance atlantique s'est également tournée vers la gestion de crises et de conflit de basse intensité. Elle est devenue un forum de discussion sur la sécurité en Europe et dans le monde. Elle a pu ainsi être un instrument d'incitation pour les Etats libérés de la tutelle soviétique. En bref, loin d'être moribonde, elle a su s'adapter à la nouvelle donne stratégique. En cela, elle contredisait l'assertion française selon laquelle la fin de la guerre froide signifiait l'inutilité de cette organisation de sécurité. Cette capacité de réforme a fortement contribué à réduire l'utilité d'une structure européenne autonome de défense.

Le fait que le système international soit dominé par une puissance sans égal n'a pas contribué à rapprocher les Etats européens dans un objectif de plus grande autonomie et responsabilité. Le cas franco-allemand est révélateur de ces divergences. La France souhaite autonomiser l'Europe en matière de sécurité et de défense, considérant que les objectifs stratégiques européens et états-uniens pourraient plus diverger dans le monde post-guerre froide qu'ils ne le pouvaient sous la menace soviétique commune. Pour l'Allemagne, les Etats-Unis restent le référentiel majeur en terme de sécurité en Europe. Sans caricaturer les positions des deux pays – une France anti-OTAN et une Allemagne pro- – force est de constater que les deux pays ne voient pas la même finalité dans l'europanisation de leur politique de sécurité et de défense. Ceci se ressent dans les difficultés qu'ont les Etats membres de l'Union européenne à approfondir la Politique européenne de sécurité et de défense. La question des liens avec l'OTAN en est l'illustration.

Quand bien même il y aurait accord sur une prise de distance vis-à-vis des Etats-Unis et de l'OTAN, la situation actuelle en termes de capacités et de crédibilité des outils militaires nationaux en Europe rendrait le continent moins « sûr ». C'est ce que signifiait Anan Menon lorsqu'il intitulait un article *Playing with Fire : the EU's Defence Policy* dans sa contribution à la revue *Politique européenne* consacrée à l'Europe de la défense. Remettre en cause le lien transatlantique aujourd'hui serait perdre sa garantie sécuritaire, faute de forces crédibles en Europe. Ce constat pourrait expliquer les raisons du rapprochement franco-britannique de Saint-Malo, en 1998. Plutôt hostile à la mise sur pied d'une PESD, la Grande-Bretagne a soutenu l'idée d'une augmentation des

capacités militaires européennes. En cela, elle rappelait que la réalité des capacités devait précéder toutes réformes éventuelles des liens Union européenne – OTAN.

Il est remarquable de voir que la convergence des outils militaires facilite grandement la coopération entre Etats dans ce domaine, quand bien même les positions vis-à-vis des grandes évolutions stratégiques sont différentes voire opposées. La France s'est grandement rapprochée, en matière militaire, de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, au contraire de l'Allemagne dont la réforme militaire *a minima* l'a quelque peu marginalisé. Les termes de la puissance militaire ont évolué. Le format des armées s'est réduit. La puissance d'une armée ne se mesure plus en nombre de chars, d'avions de combat et de navires de guerre. C'est pourquoi la Bundeswehr, malgré ses 2 500 blindés lourds, ne donne plus l'impression d'une réelle puissance. La puissance d'une armée se mesure à sa capacité à se projeter hors des frontières de l'Etat. Et ceci n'est possible que par la mise sur pied d'unités rapidement déployables, donc légères, et l'acquisition d'avions et de navires de transport. En se professionnalisant, l'armée française est devenue un des partenaires les plus proches des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, ce qui peut apparaître comme anachronique, connaissant les positions de ces trois Etats vis-à-vis d'une éventuelle européanisation des politiques de défense et de sécurité des pays membres de l'Union européenne.

Notre étude, de part les choix méthodologiques auxquels nous avons procédé, a accordé une large place aux « échecs » de la relation franco-allemande en matière de sécurité et de défense. Notre cheminement théorique nous a amené à considérer les attitudes face aux menaces et à la puissance comme les déterminants fondamentaux de la contraction d'une alliance stratégique. De ce point de vue là, force est de constater que les deux Etats divergent profondément.

Ceci dit, il faut néanmoins reconnaître les extraordinaires avancées de la coopération franco-allemande dans ce domaine, bien qu'elle soit plus d'ordre technique et humain. Les multiples réunions, rencontres, programmes d'armements, manœuvres militaires, réalisés en commun ont contribué à rapprocher deux cultures profondément divergentes en matière de sécurité et de défense. La coopération entre l'armée française et la Bundeswehr n'avait rien d'évident. Ne serait-ce du fait que les deux armées se sont affrontées à de nombreuses reprises, mais également du fait de leur culture stratégique si

différente. Que peut-il y avoir de commun entre une armée nationale née en 1789, riche d'une longue tradition, et une Bundeswehr née dans les années 1950 et qui s'inscrit en faux contre tout le passé militaire de son pays ? Aujourd'hui, de nombreux officiers allemands sont présents dans les structures militaires françaises, et il en est de même pour les officiers français, qui peuvent même suivre un cursus dans les académies militaires allemandes. Les pilotes d'hélicoptères apprennent à piloter dans une école commune, en Provence ; les mécaniciens en Allemagne, à Fassberg. Les soldats de la Brigade franco-allemande portent un uniforme frappé d'un insigne aux drapeaux allemand et français entrelacés. La France et l'Allemagne ont tissé des liens uniques dans un domaine où la coopération semblait particulièrement ardue. Les cultures nationales, politiques, stratégiques, si différentes, auraient pu faire échouer ce projet. Ce sont les intérêts nationaux des deux Etats qui l'ont empêché d'aboutir pleinement. Cela ne doit rien enlever au travail effectué par les deux anciens ennemis pour approfondir leurs connaissances réciproques. Le soldat allemand et le soldat français se respectaient jusqu'ici du fait de l'ardeur au combat que chacun déployait face à l'autre. Aujourd'hui, ils se respectent car ils se connaissent et travaillent ensemble. Ce n'est pas rien.

Bibliographie

Relations franco-allemandes – Généralités

- BITTERLICH Joachim, *France-Allemagne : mission impossible ? Comment relancer la construction européenne ?*, Paris : Fondation Robert Schuman, Albin Michel, 2005
- BOZO Frédéric, *Mitterrand, la fin de la guerre froide et la réunification allemande*, Paris : Odile Jacob, 2005
- COLARD Daniel, *Le partenariat franco-allemand du traité de l'Elysée à la République de Berlin (1963-1999)*, Paris : Gualino, 1999
- COLARD Daniel, « Le quarantième anniversaire du traité de l'Elysée (1963-2003) », *Annuaire Français des Relations Internationales*, volume 5, 2004
- COLARD Daniel, « Paris-Berlin-Moscou : le « camp du refus » dans la crise irakienne (2002-2003) », *Annuaire Français des Relations Internationales*, volume 5, 2004
- COLARD Daniel, « Le partenariat franco-allemand dans l'après-guerre froide, du traité de Moscou (1990) au traité de Nice (2001) », *Annuaire Français des Relations Internationales*, volume 3, 2002
- JOUAN Nathalie, *La France et l'Allemagne dans l'Union européenne : convergences et divergences dans les années 1990*, Thèse – Sorbonne 2003
- KAISER Karl, *La France, l'Allemagne et l'Europe : perspectives*, Paris : IFRI, 2003
- McCARTHY Patrick, *France Germany in the Twenty-First Century*, Palgrave
- McCARTHY Patrick, *France-Germany, 1983-1993, The struggle to cooperate*, 2001
- MARTENS Stefan, *La France et l'Allemagne. Une entente unique pour l'Europe*, Paris : l'Harmattan, 2004
- PACREAU Xavier, « La France et l'Allemagne à travers la crise irakienne : objectifs et mobiles », *Annuaire Français des Relations Internationales*, volume 5, 2004
- PARFAIT Nicole, *Une entente de raison, la chute du mur de Berlin et les relations franco-allemandes*, Paris : Editions Desjonquères, 2000
- STARK Hans, « France-Allemagne, quel après Nice ? », *Politique étrangère*, n° 2/2001, Printemps 2001
- STARK Hans (dir), *Les relations franco-allemandes, état et perspectives*, Paris : IFRI, 1998

Coopération franco-allemande – Défense et PESD

- DIMER Sébastien, *La coopération franco-allemande en matière de sécurité depuis 1982*, Thèse
- GORDON Philip, *France, Germany and the Western alliance*, Oxford : Westview press, 1995
- HAINE Jean-Yves, *L'Eurocorps et les identités européennes de défense : du gage franco-allemand à la promesse européenne*, Centre d'études en sciences sociales de la défense, 2001
- KOOPMANN Martin, *La France, l'Allemagne et l'Europe : perspectives, Quel avenir ? Relations franco-allemandes et PESD*, Paris : IFRI, 2004
- MARTENS Stephan, « Pour un nouveau prisme d'analyse de l'entente franco-allemande », in *La Revue Internationale et Stratégique* N°48, hiver 2002, Dossier : Repenser la défense européenne

- MINAZIO Myriam, *Le partenariat militaire franco-allemand de 1954 à 1998, nécessités et difficultés d'une politique commune*, Mémoire d'IEP, Saint Martin d'Hères : IEP de Grenoble, 1998
- PIROTTE Olivier, *Les politiques de défense franco-allemandes*, Paris : Fondation pour les études de défense, 1997
- SCHILD Joachim, « Les relations franco-allemandes dans une Europe élargie : la fin d'une époque ? », in *La Revue Internationale et Stratégique* N°48, hiver 2002, Dossier : Repenser la défense européenne
- SCHMIDT Peter, « Le couple franco-allemand et la sécurité dans les années 1990 : l'avenir d'une relation privilégiée », *Cahier de Chaillot* n°8, juin 1993
- SOUTOU Georges-Henri, *L'alliance incertaine, Les rapports politico-stratégiques franco-allemands, 1954-1996*, Paris : Fayard, 1996
- VAILLANT Jérôme, « La coopération franco-allemande à l'épreuve du traité de l'Élysée. Retour sur quarante ans d'attentes, de déceptions et de succès », in *La Revue Internationale et Stratégique* N°48, hiver 2002, Dossier : Repenser la défense européenne
- WATIN Alexandre, *La coopération franco-allemande en matière de Défense et de Sécurité*, L'Harmattan, 2004

Relations internationales - Coopération – Théories

- BROWN Michael E, LYNN-JONES Sean M., MILLER Steven E. (eds), *The Perils of Anarchy. Contemporary Realism and International Security*, MIT Press, 1995, 525 p.
- ETIER Diane, *Introduction aux relations internationales*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, Collection « Paramètres », 2004, 297 p.
- HAFTENDORN Helga. "The Security Puzzle: Theory-Building and Discipline-Building in International Security", *International Security Quarterly*, vol. 35, 1991, p. 3-17
- KEOHANE Robert, *After Hegemony, Cooperation and discord in the world political economy*, Princeton University Press, 1984
- STEIN Arthur, *Why nations cooperate : Circumstance and choice in international relations*, Cornell UP, 1993
- MORAVCSIK Andrew, *Armaments among allies, European Weapons Collaboration, 1975-1985*, in EVANS P., JACOBSON H., PUTNAM R., *Double-edged diplomacy, International bargaining and domestic politics*, University of California Press, 1993
- SMOUTS Marie-Claude, BATTISTELLA Dario, VENNESSON Pascal, *Dictionnaire des Relations Internationales : approches, concepts, doctrines*, Paris : Dalloz, 2006 (2^{ème} édition)
- WALT Stephen, "Alliance Formation and the Balance of World Power", in BROWN Michael E, LYNN-JONES Sean M., MILLER Steven E. (eds), *The Perils of Anarchy. Contemporary Realism and International Security*, MIT Press, 1995, 525 p.
- WALTZ Kenneth, *Theory of international politics*, McGraw-Hill Humanities/Social Sciences/Languages, 1979
- WALTZ Kenneth, "The Emerging Structure of International Politics", in BROWN Michael E, LYNN-JONES Sean M., MILLER Steven E. (eds), *The Perils of Anarchy. Contemporary Realism and International Security*, MIT Press, 1995, 525 p.

Politique étrangère, défense et stratégie – France

- ANDREANI Gilles, « Europe de la défense : Y-a-t-il encore une ambition française ? », *Politique étrangère*, n° 4/2002, Hiver 2002
- CHARILLON Frédéric, « Peut-il encore y avoir une politique étrangère de la France ? », *Politique étrangère*, n° 4/2002, Hiver 2002
- COLARD Daniel, « La conception française du nouvel ordre international après la chute du mur de Berlin », *Annuaire Français des Relations Internationales*, volume 1, 2000
- DUVAL Marcel, LE BAUT Yves, *L'arme nucléaire française, pourquoi et comment ?*, SPM, 1992
- DUVAL Marcel, MONGIN Dominique, *Histoire des forces nucléaires françaises depuis 1945*, PUF, Que sais-je ?
- HOWORTH Jolyon, « La France, l'OTAN et la sécurité européenne : statu quo ingérable, renouveau improbable », *Politique étrangère*, n° 4/2002, Hiver 2002
- KEMPIN Ronja, MAWDSLEY Jocelyn, "France's « silent revolution » on missile defence", *Raketenabwehrforschung International*, Bulletin n°56, Hiver 2004-05
- MASSON Philippe, *Histoire de l'armée française – De 1914 à nos jours*, Paris : Perrin, 1999, 510 p.
- MEIMETH Michael, « La France et l'avenir de la sécurité européenne après la fin de la guerre froide : une vision allemande », *Annuaire Français des Relations Internationales*, volume 1, 2000
- MITTERRAND François, *De l'Allemagne, de la France*, Paris : Odile Jacob, 2001
- MOREAU DEFARGES Philippe, « La France et l'Europe, l'inévitable débat », *Politique étrangère*, n° 4/2002, Hiver 2002
- ROSOUX Valérie-Barbara, *Les usages de la mémoire dans les relations internationales, le recours au passé dans la politique étrangère de la France à l'égard de l'Allemagne et de l'Algérie de 1962 à nos jours*, Bruxelles : Bruylant, 2001
- TARDY Thierry, « La France et l'ONU, entre singularité et ambivalence », *Politique étrangère*, n° 4/2002, Hiver 2002
- TERTRAIS Bruno, « La dissuasion française après la guerre froide : continuité, ruptures, interrogations », *Annuaire Français des Relations Internationales*, volume 1, 2000
- VERNET Daniel, « Mitterrand, l'Europe et la réunification allemande », *Politique étrangère*, 1/2003, Printemps 2003

Politique étrangère, défense et stratégie – Allemagne

- LE GLOANNEC Anne-Marie, « The unilateralist temptation, Germany's foreign policy after the Cold War », *Internationale Politik und Gesellschaft*, volume 1/2004
- LEMASSON Sylvie, « L'Allemagne face à sa puissance », *Annuaire Français des Relations Internationales*, volume 1, 2000
- MARTENS Stephan, « La nouvelle Allemagne » in *La revue internationale et stratégique*, n°35, 1999
- MEIERS Franz-Joseph, « La politique allemande de sécurité et de défense à la croisée des chemins », *Politique étrangère*, n° 1/2000, Printemps 2000
- MERTES Michael, « Les questions allemandes au XXe siècle : identité, démocratie, équilibre européen », *Politique étrangère*, n° 3-4/2000, Automne-Hiver 2000

- PAJON Christophe, *Forces armées et société dans l'Allemagne contemporaine*, Paris : L'Harmattan, 2001
- SAURON Jean-Luc, « La construction européenne selon le chancelier Schröder ou les ratés du dialogue franco-allemand », *Annuaire Français des Relations Internationales*, volume 3, 2002
- STARK Hans, « L'Allemagne entre affirmation nationale et ancrage multilatéral », *Politique étrangère*, 3-4/2003, Automne-hiver 2003-2004
- STARK Hans, *La politique étrangère de la nouvelle Allemagne*, Paris : IFRI, 2000
- WINKLER Heinrich August, *Histoire de l'Allemagne, XIXe-XXe siècle : le long chemin vers l'Occident*, Paris : Fayard, 2005
- WOYK Wichard, « L'Allemagne et l'Europe-puissance », *Annuaire Français des Relations Internationales*, volume 2, 2001

Défense européenne – Généralités

- BONO Giovanna, « L'ambiguïté des relations OTAN/PESD : faux débat ou enjeu réel ? », in *La Revue Internationale et Stratégique* N°48, hiver 2002, Dossier : Repenser la défense européenne
- BUFFOTOT Patrice, *La défense en Europe*, Paris : La Documentation Française, 2005
- CHILTON Paul, « La défense européenne, condition nécessaire à la formation d'une identité européenne ? », in *La Revue Internationale et Stratégique* N°48, hiver 2002, Dossier : Repenser la défense européenne
- DUMOULIN André, « L'initiative des Quatre et la défense européenne », *Annuaire Français des Relations Internationales*, volume 5, 2004
- DUMOULIN André, *La politique européenne de sécurité et de défense : de l'opérateur à l'identitaire : genèse, structuration, ambitions, limites*, Bruxelles : Bruylant, 2003
- Fondation pour la Recherche Stratégique, *Annuaire stratégique et militaire 2005*, septembre 2005, Odile Jacob, Paris.
- GEGOUT Catherine, "The French and British change in position in the CESDP : A Security Community and Historical-Institutionalist Perspective", », in *Politique européenne* n° 8 : L'Europe de la défense : institutionnalisation, européanisation, sous la direction de Bastien Irondele et Pascal Vennesson
- HOWORTH Jolyon, "The CESDP and the Forging of a European Security Culture", in *Politique européenne* n° 8 : L'Europe de la défense : institutionnalisation, européanisation, sous la direction de Bastien Irondele et Pascal Vennesson
- IRONDELLE Bastien, « Défense européenne et sciences sociales : où en est le débat théorique ? », in *La Revue Internationale et Stratégique* N°48, hiver 2002, Dossier : Repenser la défense européenne
- LAMASSOURE Alain, « Une politique étrangère commune : l'heure de vérité ? », *Politique étrangère*, n° 4/2002, Hiver 2002
- MENON Anan, « Playing with Fire : The EU's Defence Policy », in *Politique européenne* n° 8 : L'Europe de la défense : institutionnalisation, européanisation, sous la direction de Bastien Irondele et Pascal Vennesson
- NIVET Bastien, « La défense : problématiques et dynamiques d'un chantier européen », in *La Revue Internationale et Stratégique* N°48, hiver 2002, Dossier : Repenser la défense européenne

- NIVET Bastien, « La fin du complexe européen de puissance ? », in *La Revue Internationale et Stratégique* N°48, hiver 2002, Dossier : Repenser la défense européenne
- PETITEVILLE Franck, L'Union européenne, acteur international " global " ? Un agenda de recherche, in *La Revue Internationale et Stratégique* N°47, automne 2002
- STARK Hans, « Paris, Berlin et Londres : vers l'émergence d'un directoire européen ? », *Politique étrangère*, n° 4/2002, Hiver 2002
- VENNESSON Pascal, IRONDELLE Bastien (dir), *Politiques de défense, Institutions, Innovations, Européanisation*, Paris : L'Harmattan, 2000
- WHITE Brian, « Expliquer la défense européenne : un défi pour les analyses théoriques », in *La Revue Internationale et Stratégique* N°48, hiver 2002, Dossier : Repenser la défense européenne

Annexes

■ Chronologie des rapports franco-allemands en matière de défense et de sécurité : 1954-2000

1954

- 19 octobre : entretien Adenauer – Mendès France à la Celle Saint-Cloud.
23 octobre : accords de Paris et création de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO).
22 novembre : discours de Mendès France devant les Nations Unies.
Décembre : adoption par l'OTAN des représailles massives.
26 décembre : décision de fait à Paris de préparer l'acquisition de l'arme nucléaire.

1955

- 29-30 avril : Antoine Pinay à Bonn.
8 mai : entrée de la RFA dans l'OTAN.
Mai : accélération du programme nucléaire français.
Juin : Conférence de Messine et relance européenne.
30 juin : comité interministériel sur la coopération militaire avec la RFA.

1956

- 28 avril : remise d'un mémorandum au gouvernement allemand sur la coopération militaire.
4 novembre : entrée de l'Armée rouge à Budapest.
6 novembre : les Franco-britanniques sont contraints d'arrêter leurs opérations militaires en Egypte.
6 novembre : importantes conversations sur les questions de sécurité entre Adenauer et Guy Mollet, à Paris.

1957

- 17 janvier : protocole Strauss – Bourghès-Maunoury à Colomb-Béchar.
21-24 mars : rencontre anglo-américaine des Bermudes, rétablissement des liens nucléaires privilégiés entre les deux pays.
25 mars : signature du traité de Rome.
4 avril : *Libre blanc* britannique sur la défense.
15 mai : première explosion thermonucléaire britannique.
4 octobre : lancement du Spoutnik soviétique, premier satellite artificiel de la Terre.
15 novembre : réunion confidentielle du gouvernement français sur la coopération militaire avec l'Allemagne.
16 novembre : Maurice Faure à Bonn.
20 novembre : Strauss rencontre Chaban-Delmas à Paris.
28 novembre : protocole tripartite franco-germano-italien.
18 décembre : réunion à Paris du Conseil Atlantique. Est décidée l'installation en Europe d'IRBM (missiles nucléaires à portée intermédiaire) américains sous double clé.

1958

- 21 janvier : rencontre à Bonn des trois ministres de la Défense français, allemand et italien.
8 avril : réunion à Rome des trois ministres de la Défense et accord verbal sur la construction d'une usine de séparation isotopique.
1^{er} juin : le général de Gaulle reçoit l'investiture de l'Assemblée comme président du Conseil.
17 juin : Comité de défense qui pose les bases de la politique stratégique de la V^e République (révision de l'OTAN et coopération avec l'Allemagne, mais suspension de la partie nucléaire du protocole du 28 novembre 1957).
7-8 juillet : Strauss à Paris.
14 septembre : rencontre Adenauer – de Gaulle à Colombey-les-deux-Eglises.

- 17 septembre : mémorandum adressé par de Gaulle à Eisenhower et Macmillan sur la réforme de l'Alliance atlantique.
 10 novembre : ultimatum soviétique sur Berlin.

1959

- 31 janvier : conseil de Défense à Paris sur la réforme de l'Alliance en liaison avec le problème de la défense de l'Europe.
 19 mars : conseil de Défense sur la coopération nucléaire avec les Américains.
 25 mars : conférence de presse du général de Gaulle (La France reconnaît la ligne Oder-Neisse).
 Mars : retrait de la flotte de Méditerranée du commandement de l'OTAN.
 Septembre : voyage de Khrouchtchev aux Etats-Unis et entretiens de Camp David avec Eisenhower.
 3 novembre : discours de de Gaulle à l'Ecole militaire sur la stratégie de dissuasion nationale.

1960

- 13 février : première explosion nucléaire française.
 Mars : le conseil de Défense décide un effort stratégique nucléaire purement national.
 16 mai : échec de la conférence au sommet de Paris.
 31 mai : allocution radio-télévisée du général, évoquant pour la première fois une organisation de l'Europe de la défense.
 29-30 juillet : rencontre de Gaulle – Adenauer à Rambouillet.
 25 octobre : accord de coopération militaire et logistique franco-allemand.

1961

- 24-25 janvier : premières conversations d'état-major franco-allemandes.
 9 février : accord de Gaulle – Adenauer sur le principe d'une union politique de l'Europe.
 11 février : à la suite d'une réunion des Six, décision de créer une commission d'études, plus connue sous le nom de Commission Fouchet.
 18 juillet : le sommet des Six à Bonn permet d'aboutir à un compromis sur le principe d'une union européenne « renforçant ainsi l'Alliance atlantique ».

1962

- 17 janvier : modification du projet français de traité d'Union politique (plan Fouchet) par de Gaulle.
 23 janvier : Strauss propose à son collègue français Messmer une coopération nucléaire entre les deux pays.
 14 mars : note américaine à l'Union soviétique proposant une vaste négociation sur Berlin et sur l'Allemagne.
 Mars : mission du général Levaud, délégué ministériel pour l'armement, aux Etats-Unis.
 17 avril : réunion des Six et échec définitif du plan Fouchet.
 6 mai : discours de McNamara devant le Conseil de l'OTAN à Athènes sur la riposte graduée.
 3 juin : rencontre de Gaulle – Macmillan au château de Champs.
 28 juillet : visite officielle d'Adenauer en France.
 4-12 septembre : visite officielle de de Gaulle en Allemagne.
 Octobre : crise de Cuba.
 15-16 décembre : rencontre de Gaulle – Macmillan à Rambouillet.
 21 décembre : rencontre Kennedy – Macmillan à Nassau.

1963

- 14 janvier : conférence de presse du général de Gaulle.
 22 janvier : traité de l'Elysée.
 16 mai : ratification du traité par le Bundestag, avec un préambule.
 Juin : voyage de Kennedy en RFA.
 Septembre : accords militaires Etats-Unis – RFA.
 16 octobre : Ludwig Erhard succède comme chancelier à Konrad Adenauer.

28-30 octobre : entretiens entre le général Ailleret et le général Foertsch.
Décembre : Paris bloque l'adoption de la riposte graduée par l'OTAN.

1964

3-4 juillet : sommet de Gaulle – Erhard à Bonn.
23 juillet : conférence de presse du général de Gaulle.
6 octobre : discours d'Erhard sur la MLF (Multilateral Force : mise à disposition de pays membres de l'OTAN de missiles nucléaires, mis en œuvre par des équipes multinationales).
24 octobre : Paris avertit Bonn de son opposition à la MLF, qualifiée par le général de Multilateral *Farce*.
9 novembre : entretien de Gaulle – Adenauer à Paris.
22 novembre : discours de de Gaulle aux officiers à Strasbourg.

1965

4 février : conférence de presse du général de Gaulle sur le système monétaire international et sur la question allemande.
22 février : de Gaulle demande d'étudier la substitution à l'OTAN d'une alliance bilatérale franco-américaine.

1966

7 mars : annonce du retrait de la France du commandement intégré de l'OTAN.
20 juin – 1^{er} juillet : voyage de de Gaulle en URSS.
21 décembre : échange de lettres Couve de Murville – Brandt sur le stationnement des forces françaises en RFA.
Décembre : Bonn renonce définitivement à la MLF, accepte le principe du traité de non-prolifération et obtient la création au sein de l'OTAN du groupe des plans nucléaires.

1967

22 août : accords Ailleret – Lemnitzer.

1968

Mai – juin : « les événements » en France.
20 août : intervention soviétique en Tchécoslovaquie.
Novembre : crise du franc.

1969

15 juin : Georges Pompidou est élu président de la République.
21 octobre : Willy Brandt devient chancelier et lance l'*Ostpolitik*.

1970

23 juillet : le conseil de Défense étudie le problème du stationnement des Plutons (armes nucléaires tactiques) en RFA.
12 août : traité de Moscou entre la RFA et l'URSS.

1971

3 septembre : accord quadripartite sur Berlin.
16-18 septembre : rencontre à Oreanda, en Crimée, entre Brandt et Brejnev.

1972

- 17 mai : ratification des *Ostverträge* à Bonn.
 26 mai : signature des accords SALT-I à Moscou.
 Juin : publication à Paris du *Livre blanc sur la Défense nationale*.

1973

- 11 janvier : rencontre Pompidou – Brejnev à Minsk.
 Mai : visite officielle de Brejnev en RDA.
 21 juin : conversation Brejnev – Pompidou sur le problème d'une défense européenne.
 22 juin : accord américano-soviétique de consultation en cas de crise.
 Juillet : conférence des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN à Helsinki.
 Octobre : guerre du Kippour.
 9 novembre : conversations Jobert – Scheel sur la défense européenne.
 21 novembre : discours de Michel Jobert à l'UEO.

1974

- Avril : déclaration du Conseil Atlantique d'Ottawa reconnaissant la contribution de la force de frappe française à la dissuasion occidentale.
 16 mai : Helmut Schmidt est investi comme chancelier fédéral.
 19 mai : Giscard d'Estaing est élu président de la République.
 3 juillet : accords Valentin – Ferber.

1975

- Juillet : conférence d'Helsinki et Acte final.

1976

- 15 mars : le général Méry évoque dans un discours à l'IHEDN la dissuasion élargie.

1977

- 18 juin : discours du Premier Ministre Raymond Barre au camp de Mailly.
 28 octobre : discours du chancelier Schmidt à l'IISS de Londres.

1979

- 12 décembre : « double décision » de l'OTAN.
 27 décembre : entrée des troupes soviétiques à Kaboul.

1980

- Juin : annonce par Valéry Giscard d'Estaing de la maîtrise par la France de la technique de l'arme à neutrons.

1981

- 20 janvier : entrée en fonction du président Ronald Reagan.
 10 mai : élection de François Mitterrand en France.

1982

- 25 février : déclaration commune Mitterrand – Schmidt sur la création d'une commission commune franco-allemande de sécurité et de défense.
 1^{er} octobre : Helmut Kohl devient chancelier fédéral.

1983

- 20 janvier : discours de Mitterrand au Bundestag, portant notamment sur la question des Euromissiles.
17 juin : annonce de la création de la Force d'Action Rapide de l'OTAN.
27 juin : adoption de la cinquième loi de programmation militaire pour la période 1984-1988.

1985

- 11 mars : Mikhaïl Gorbatchev devient secrétaire général du PCUS.
28 mai : rencontre Kohl – Mitterrand sur le lac de Constance.
22 juin : Charles Hernu, ministre de la Défense français, évoque en RFA les « intérêts de sécurité communs » entre les deux pays.
2 juillet : texte du parti socialiste français sur la défense européenne.
2 octobre : premiers entretiens Mitterrand – Gorbatchev.

1986

- 27 février : déclaration sur le principe d'une consultation de la RFA en cas d'utilisation de l'ANT française (Arme Nucléaire Tactique).
Mars : publication de *Réflexions sur la politique extérieure de la France*, de François Mitterrand.
8 juillet : rencontre Mitterrand – Gorbatchev.
11-12 octobre : rencontre à Reykjavik entre Reagan et Gorbatchev.

1987

- 24 septembre : manœuvres militaires franco-allemands en France : exercice *Moineau hardi*.
9 juin : Kohl propose la création d'une brigade franco-allemande.
12 novembre : sommet franco-allemand de Karlsruhe.
8 décembre : sommet de Washington sur la suppression des armes à portée intermédiaire.

1988

- 22 janvier : sommet à Paris à l'occasion des cérémonies marquant le 25^e anniversaire du traité de l'Elysée. Signature par Mitterrand et Kohl du protocole annexé au traité portant création du Conseil Franco-Allemand de Défense et de Sécurité (CFADS – DFVSR).
8 mai : réélection de François Mitterrand à la présidence de la République française.
5 septembre : les ministres de la Défense Chevènement et Scholz arrêtent leur décision sur le stationnement de la Brigade franco-allemande (BFA).
29 septembre : Signature du premier contrat du programme « hélicoptère antichar ».
3 novembre : 52^e sommet franco-allemand à Bonn, placé sous le signe de la construction européenne.
1^{er} décembre : ratification simultanée par l'Assemblée nationale et le Bundestag du protocole du 22 janvier 1988.

1989

- 12 janvier : inauguration de la Brigade franco-allemande.
20 avril : Session constitutive du CFADS dans le cadre du 53^e sommet à Paris.
16 mai : Mise en place du Secrétariat du CFADS à Paris.
3 novembre : 2^e session du CFADS dans le cadre du 53^e sommet à Bonn.
9 novembre : chute du mur de Berlin.

1990

- 26 avril : 3^e session du CFADS dans le cadre du 55^e sommet à Paris.
14 juillet : annonce télévisée par Mitterrand du retrait des troupes française stationnées en Allemagne.

- 12 septembre : Signature du traité concernant l'Allemagne de l'Accord final dit « 2+4 », par les ministres des Affaires étrangères des six Etats participant (Etats-Unis, URSS, Grande-Bretagne, France, RFA, RDA). L'accord final lie la fin des droits et obligations des quatre puissances par rapport à Berlin et l'Allemagne dans son entité au rétablissement de l'unification allemande. L'Allemagne unie obtient ainsi son entière souveraineté sur ses affaires intérieures et extérieures. Il renforce la renonciation à la fabrication et détention ainsi que le pouvoir de disposition d'armes nucléaires, bactériologiques et chimiques et limite les forces armées de l'Allemagne à 370 000 soldats. De plus, le traité confirme le caractère définitif des frontières de l'Allemagne unie.
- 18 septembre : 4^e session du CFADS dans le cadre du 56^e sommet à Munich.
- 3 octobre : unification allemande.
- 19-21 novembre : Signature à Paris par les pays membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie du traité sur la réduction des forces conventionnelles en Europe.
- 21 novembre : signature de la « Charte de Paris pour une nouvelle Europe » par les chefs d'Etat et de gouvernement à l'occasion du sommet de la CSCE (Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe). Le traité signé porte également sur la réduction des forces conventionnelles en Europe par les Etats de l'OTAN et du pacte de Varsovie. Il est le premier traité détaillé de désarmement de l'histoire européenne de l'après-guerre.
- 6 décembre : Message commun de Kohl et Mitterrand au président du Conseil européen Andreotti sur l'Union politique.
- 10 décembre : signature du protocole d'accord sur l'hélicoptère de transport NH-90 par la France, l'Allemagne et les Pays-Bas.
- 14-15 décembre : Conférence sur l'Union politique pour la mise au point du traité sur l'Union européenne, à Rome.

1991

- 4 février : les ministres des Affaires étrangères Dumas et Genscher présentent à la conférence intergouvernementale une proposition pour la mise en œuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune.
- 30 mai : 5^e session du CFADS dans le cadre du 57^e sommet franco-allemand de Lille. Décision prise de créer un centre d'instruction commun pour l'aviation légère de l'armée de terre.
- 11 septembre : Mitterrand annonce la réduction de la production des missiles HADES (arme nucléaire tactique) à 30 exemplaires et leur mise en dépôt.
- 14 septembre : Lettre de Mitterrand et Kohl adressée à Ruud Lubbers, Premier Ministre des Pays-Bas et président en exercice du Conseil européen. Cette lettre souligne la nécessité de former une véritable identité européenne de défense et de sécurité et d'assumer des responsabilités accrues en matière de défense, en conséquence elle propose d'édifier par étapes l'UEO en tant que composante de défense de l'Union européenne.
Acte de naissance du futur Corps européen
- 8 novembre : sommet de l'OTAN à Rome.
- 15 novembre : 6^e session du CFADS dans le cadre du 58^e sommet franco-allemand à Bonn.
- 18 novembre : Conseil des ministres de l'UEO à Bonn.
- 9-10 décembre : Sommet européen de Maastricht. Le Conseil européen approuve le projet de traité sur l'Union européenne.
- 19 décembre : Session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles.

1992

- 27 janvier : à l'occasion de la première réunion des chefs d'état-major de l'UEO, la France et l'Allemagne apportent une information sur le Corps européen et invitent les Etats membres à y participer.
- 14 mai : mise sur pied pour la première fois d'une force navale temporaire franco-allemande.
- 22 mai : 7^e session du CFADS dans le cadre du 59^e sommet de La Rochelle. Le Conseil adopte le rapport des deux ministres de la Défense définissant les missions, la structure et l'organisation du Corps européen.
- 19 juin : Réunion du Conseil des ministres de l'UEO à Bonn. Les ministres publient la Déclaration de Petersberg qui traite de l'UEO et de la sécurité européenne, du

renforcement du rôle opérationnel de l'UEO et de ses relations avec les autres Etats membres de l'UE et avec l'Alliance atlantique. Les tâches de maintien de la paix et de la gestion des crises définies dans cette déclaration se retrouveront dans le traité d'Amsterdam et auront une signification pour la politique européenne de sécurité et de défense (PESC).

- 1^{er} juillet : mise en place de l'état-major de montée en puissance du Corps européen à Strasbourg.
10 juillet : sommet CSCE d'Helsinki. Adoption du statut de la CSCE en tant qu'accord régional au sens du chapitre VIII de la Charte des Nations Unies ; création d'une Cour européenne de Conciliation et d'Arbitrage ; constitution d'un forum de la CSCE pour la coopération en matière de sécurité incluant l'élaboration d'un code de conduite.
- 30 novembre : Envoi par les gouvernants français et allemand du « Mémoire aux membres du Conseil de l'Atlantique Nord » et d'un « Mémoire aux membres du Conseil de l'UEO », dans lesquels sont définies les conditions d'emploi et d'articulation du Corps européen avec l'Alliance et l'UEO. Le Corps européen y est désigné comme « Force relevant de l'UEO ». Le Corps participe à la défense commune des alliés sur la base de l'article 5 du traité de Washington. Les missions et les modalités de l'engagement dans ce cadre doivent faire l'objet d'un accord spécifique avec le commandement suprême allié en Europe (SACEUR).
- 4 décembre : 8^e session du CFADS dans le cadre du 60^e sommet franco-allemand de Bonn. Le Conseil approuve les mesures prises concernant le Corps européen et souhaite que les négociations avec SACEUR soient conclues avant la fin de l'année.
- 17 décembre : Session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles.
22 décembre : Le Conseil de l'Atlantique Nord approuve « l'accord spécifique réglant les conditions d'emploi du Corps européen dans le cadre de l'Alliance atlantique » entre SACEUR et les chefs d'état-major français et allemand.

1993

- 21 janvier : signature à Bruxelles de l'accord spécifique.
22 janvier : cérémonie officielle pour le 30^e anniversaire du traité de l'Elysée.
19 mai : à l'occasion de la session ministérielle de l'UEO, la France et l'Allemagne désignent le Corps européen comme « Force relevant de l'UEO ».
- 2 juin : 9^e session du CFADS dans le cadre du 61^e sommet franco-allemand de Beaune. Le rôle du Corps européen comme noyau d'une identité européenne de défense et de sécurité et comme contribution au pilier européen de l'Alliance atlantique est confirmé. La participation de la Belgique au Corps européen est planifiée.
- 25 juin : le gouvernement belge annonce sa décision de participer au Corps européen avec une division mécanisée.
- 27 août : dissolution du Commandement des Forces Françaises en Allemagne (CFFA).
20-21 octobre : à Travemünde (Allemagne), à l'occasion d'une réunion informelle sur invitation du ministre fédéral de la Défense, les 15 ministres de la Défense de l'Alliance s'accordent pour proposer au Conseil de l'Atlantique Nord une conception plus souple de la structure de commandement intégré, aux moyens d'états-majors interarmés et multinationaux (Concept de « Groupes de forces interarmées multinationales » - GFIM)
- 5 novembre : les ministres de la Défense allemand, belge et français inaugurent officiellement le Corps européen.
- 6 novembre : les ministres de la Défense Juppé et Kinkel adressent à la présidence en exercice de l'Union européenne un plan d'action commune pour le règlement de la paix en ex-Yougoslavie.
- 30 novembre – 1^{er} décembre : 10^e session du CFADS dans le cadre du 62^e sommet franco-allemand de Berlin. Dans la perspective du sommet de l'OTAN du 10 janvier 1994, le Conseil constate une large convergence de vues. Dans une déclaration commune, les deux ministres de la Défense, M. Léotard et M. Rühle, demandent aux instances de la coopération d'entreprendre tous les efforts pour rationaliser les programmes d'armement et de proposer la constitution d'un organe structuré bilatéral plus efficace. Ils déclarent également leur soutien à l'effort de création d'une industrie de l'armement européenne.
- 10-11 décembre : dans le cadre de la PESC, le Conseil européen, lors de la session des chefs d'Etat et de gouvernement à Bruxelles, introduit une première action de diplomatie préventive, en

convoquant une conférence de l'Union européenne au début de l'année 1994, chargée de conclure un pacte de stabilité pour les pays d'Europe centrale et orientale.

1994

- 10-11 janvier : les chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Atlantique Nord se déclarent prêts à « *mettre à disposition les moyens collectifs de l'Alliance, sur la base de consultations au sein du Conseil de l'Atlantique Nord, pour des opérations de l'UEO menées par les Alliés européens en application de leur politique étrangère et de sécurité commune* ». Ils décident de lancer un programme immédiat, sous le nom de Partenariat Pour la Paix (PPP), par lequel les Etats participant au Conseil de Coopération Nord Atlantique (COCONA) et d'autres pays de la CSCE sont invités à nouer de nouvelles relations avec l'Alliance de l'Atlantique Nord, dans la perspective du processus évolutif d'élargissement de l'OTAN souhaité.
- 3 mars : les ministres de la Défense de l'Allemagne, de la France et de la Pologne se rencontrent pour la première fois à Paris et manifestent dans une déclaration commune la volonté de leur pays d'approfondir et d'élargir leur coopération dans le domaine de la sécurité et de la défense.
- Avril : après une concertation bilatérale préalable sur le contenu de leurs différents chapitres, le *Libre blanc sur la Défense 1994* et le *Weissbuch zur Sicherheit der Bundesrepublik Deutschland und zur Lage und Zukunft der Bundeswehr* sont publiés et traduits dans la langue du partenaire.
- 9 mai : dans le cadre de la déclaration du Kirchberg, le Conseil des ministres de l'UEO adopte, sur une initiative de la France et de l'Allemagne, le « statut d'associé-partenaire » de l'UEO, ainsi que des mesures visant à renforcer l'Identité Européenne de Sécurité et de Défense (IESD) et les capacités européennes de l'UEO.
- 26-27 mai : ouverture à Paris de la conférence en vue de la conclusion du pacte de stabilité en Europe.
- 30-31 mai : 11^e session du CFADS dans le cadre du 63^e sommet franco-allemand à Mulhouse. Les chefs d'Etat et de gouvernement des deux pays décident, au cours des présidences successives de la France et de l'Allemagne à la tête de l'Union européenne en 1994, de placer le développement de la PESD, le renforcement des capacités opérationnelles de l'UEO et des structures européennes de sécurité au centre leur coopération.
- 9-10 juin : réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à Istanbul.
- 1^{er} juillet : le gouvernement espagnol annonce officiellement sa décision d'adhérer au Corps européen.
- 14 juillet : des détachements français, allemands, espagnols et belges appartenant au Corps européen prennent part au défilé traditionnel sur les Champs Elysées.
- 18 juillet : rencontre franco-germano-polonaise à Varsovie. Un exercice commun est planifié pour l'automne.
- 1^{er} septembre : le groupe parlementaire allemand CDU/CSU présente ses propositions pour une réforme de l'Union européenne et les soumettent à discussion. Le « document Schäuble-Lamers » contient entre autres des propositions en vue d'intensifier la qualité des relations franco-allemandes et de renforcer la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne. Il précise que le Conseil de défense et de sécurité devra servir de forum pour une discussion de principe, objective et « échappant à toute doctrine précise ».
- 8 septembre : visite de Mitterrand à Berlin, à l'occasion du départ des troupes alliées d'Allemagne.
- 28-30 septembre : François Léotard, ministre d'Etat et ministre de la Défense, prend part pour la première fois à la réunion informelle des ministres de la Défense de l'OTAN à Séville.
- 14 novembre : le Conseil des ministres des Affaires étrangères et de la Défense de l'UEO entérine les conclusions préliminaires sur la définition d'une politique européenne de défense commune. Il prend note de la proposition française de rédiger un Livre blanc sur la défense européenne.
- 30 novembre : 12^e session du CFADS (64^e sommet à Bonn).
- 1^{er} décembre : la CSCE devient l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE).

1995

- 20-21 mars : clôture de la Conférence pour la stabilité en Europe. Plus de cent accords bilatéraux ont été signés.
- 7 mai : Jacques Chirac est élu président de la République française.
- 15 mai : adhésion de la Grèce à l'UEO, Autriche, Finlande et Suède deviennent observateurs, à la suite de leur adhésion à l'UE.
- 30-31 mai : les ministres des Affaires étrangères de l'Alliance, rassemblés à Noordwijk pour le Conseil, affirment leur volonté d'apporter leur plein appui au développement d'une identité européenne de sécurité et de défense.
- 3 juin : l'OTAN décide la création d'une force de réaction rapide : la Nato Response Force (NRF). La France et l'Allemagne font part de leur décision de contribuer à cette force.
- 11 juillet : 13^e session du CFADS, dans le cadre du 65^e sommet franco-allemand de Strasbourg. Le Conseil se concentre sur l'étude de l'actualité en Bosnie. Le président Chirac indique à Helmut Kohl sa décision de reprendre une série d'essais nucléaires dans le Pacifique.
- 6 septembre : Alain Juppé, dans un discours à l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale, propose à nouveau la formule de « dissuasion concertée » pour la coopération franco-allemande en matière de stratégie nucléaire.
- 14 novembre : Publication de la réflexion commune de l'UEO intitulée : « La sécurité européenne : une conception commune des 27 pays de l'UEO ».
- Novembre : accords de Dayton sur l'ex-Yougoslavie.
- 5 décembre : A l'occasion de la session interministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles, les ministres des Affaires étrangères soulignent leur disposition à instaurer une relation de coopération vaste et étroite entre l'OTAN et la Russie.
- 6 décembre : le Bundestag décide, à une large majorité, la participation allemande aux actions militaires de consolidation du traité de paix, signé le 12 décembre à Paris.
- 7 décembre : 14^e session du CFADS (66^e sommet franco-allemand à Baden-Baden).
- 27 décembre : fin de la campagne d'essais nucléaires français.

1996

- 22-23 février : le président Chirac annonce à la télévision et à un échantillon représentatif des personnels des armées françaises les grandes orientations d'une réforme en profondeur des structures des forces armées et des industries de défenses françaises, en vue de répondre à la fois aux exigences du nouvel environnement stratégique et à la nécessité de maîtriser les dépenses publiques.
- 7 mai : session ministérielle de l'UEO à Birmingham. Le Conseil des ministres fixe les étapes supplémentaires, afin de renforcer l'émergence d'une identité européenne de sécurité et de défense, entre autres, par le resserrement des liens institutionnels et opérationnels avec l'Union européenne, le renforcement des relations avec l'OTAN et la poursuite des efforts entrepris pour accroître la capacité opérationnelle de l'UEO. En marge cette session, le Luxembourg prévoit son adhésion au Corps européen.
- 3 juin : A la session du Conseil ministériel de l'OTAN, tenue pour la première fois au cœur de Berlin réunifiée, les ministres de l'Alliance formulent les trois objectifs de l'adaptation des structures envisagée. Assurer l'efficacité de l'Alliance dans l'environnement de sécurité changeant auquel l'Europe doit faire face. Préserver le lien transatlantique. Développer l'identité européenne de défense et de sécurité au sein de l'Alliance, en tirant pleinement parti du concept approuvé de GFIM et en permettant la création de forces cohérentes et efficaces, capables d'opérer sous le contrôle politique et la direction stratégique de l'UEO.
- 5 juin : 15^e session du CFADS dans le cadre du 67^e sommet franco-allemand à Dijon. Le Conseil prend note du rapport d'étape sur un « concept commun franco-allemand en matière de sécurité et de défense » et demande aux instances de présenter le concept achevé au prochain sommet, pour servir de cadre de référence à un renforcement ambitieux de la coopération dans ce domaine.
- 13 juin : pour la première fois depuis trente ans, les ministres de la Défense des 16 Etats-membres de l'OTAN se réunissent au niveau du Conseil de l'Atlantique Nord, à Bruxelles. Cette formule permet à la France de reprendre sa place dans cette enceinte et de contribuer à part entière à la mise en place de la nouvelle OTAN.

- 7 juillet : la Grande-Bretagne et l'Italie annoncent leur intention d'adhérer dès le début à la structure de coopération d'armement franco-allemande en cours de constitution (OCCAR).
- 24 septembre : la France et l'Allemagne signent à New York le traité d'interdiction complète des essais nucléaires.
- 25-26 septembre : les 16 ministres de la Défense de l'OTAN se réunissent à Bergen (Norvège) pour une rencontre informelle et y débattent de la mise en œuvre du volet militaire des accords de Dayton ; ainsi que des questions relatives à l'élargissement de l'Alliance. Ils évoquent aussi l'adaptation des structures de commandement de l'OTAN, la France et l'Allemagne mettant en avant pour la première fois le principe de l'attribution des commandements régionaux en Europe à des officiers européens.
- 1^{er} octobre : un bureau franco-allemand pour la mise en place d'un centre d'instruction commun pour les équipages d'hélicoptères de combat est mis en place au sein de l'état-major de l'armée de terre française à Paris.
- 12 novembre : les ministres de la Défense allemand, italien et français, le secrétaire d'Etat à l'armement du ministère de la Défense britannique signent à Strasbourg les textes fondateurs de l'Organisme conjoint en matière d'armement, baptisé OCCAR et installé à Bonn.
- 19 novembre : création de l'Organisation de l'Armement de l'Europe Occidentale (OAE), organe subsidiaire de l'UEO.
- 2 décembre : sommet de l'OSCE à Lisbonne. Adoption de la déclaration portant sur un « modèle de sécurité global pour l'Europe du XXI^e siècle ».
- 9 décembre : 16^e session du CFADS, dans le cadre du 68^e sommet à Nuremberg. Approbation du Concept commun en matière de sécurité et de défense, avec des directives concrètes pour la future coopération dans le domaine militaire et dans le domaine de l'armement. Est décidé d'envoyer la Brigade franco-allemande dans le cadre de la SFOR en Bosnie.
- 10 décembre : session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord. Préparation de l'ordre du jour du sommet de l'Alliance qui doit avoir lieu à Madrid en juillet 1997 : adaptation des structures de commandement, développement de l'IESD au sein de l'OTAN, invitation aux pays candidats à entamer les négociations d'adhésion, élargissement du PPP, intensification des relations avec l'Ukraine et la Russie.

1997

- 1^{er} janvier : début de la présidence française de l'UEO.
- 25 janvier : le Concept commun franco-allemand de sécurité et de défense est largement diffusé.
- 11 avril : le centre de formation commun des pilotes d'hélicoptères de combat sera basé au Luc en Provence.
- 25 mai : sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OTAN et de la Fédération de Russie. Signature de l' « acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles ».
- 13 juin : 17^e session du CFADS (69^e sommet à Poitiers)
- 16-17 juin : Le Conseil européen d'Amsterdam conclut avec succès la CIG en s'accordant sur le projet de traité révisé.
- 27 juin : signature du contrat d'industrialisation du système d'armes commun Tigre (hélicoptère de combat).
- 1^{er} juillet : début de la présidence allemande de l'UEO.
- 2 juillet : le gouvernement français annonce dans un communiqué du porte-parole du ministère des Affaires étrangères qu' « en l'état actuel de la négociation, [...] la France considère que les conditions qu'elle a posées pour un réexamen de ses relations avec les structures militaires de l'OTAN ne sont pas réunies ».
- 8-9 juillet : réunion des chefs d'Etat et de gouvernement au sommet de l'OTAN à Madrid. Les candidats à l'adhésion (Pologne, Hongrie, République Tchèque) sont invités à ouvrir les pourparlers d'adhésion, dans la perspective d'une admission en avril 1999. La perspective d'une vague d'adhésions ultérieures est confirmée à d'autres Etats candidats (Roumanie, Slovaquie, Etats baltes).
Les chefs d'Etat et de gouvernement prennent note de ce que les éléments essentiels de la nouvelle structure de commandement ont été déterminés. Ils demandent au

- Conseil d'élaborer un mandat relatif à l'actualisation du concept stratégique de l'Alliance.
- 19 septembre : 18^e session du CFADS, dans le cadre du 70^e sommet franco-allemand à Weimar (premier sommet se tenant dans un Land de l'ex-RDA).
- 2 octobre : signature du traité modifiant le traité de l'Union européenne à Amsterdam.
- 9 octobre : première réunion à Paris des responsables de la planification des forces armées et des équipements militaires des deux pays. Ils arrêtent les premières mesures de la « préparation commune du futur », en évaluant les besoins des forces armées et la façon de couvrir ces besoins.
- 18-19 novembre : réunion ministérielle de l'UEO à Erfurt. Les ministres arrêtent des étapes supplémentaires, visant à renforcer l'UEO dans trois directions prioritaires : - en tant qu'outil opérationnel, en vue d'une gestion autonome des crises par les Européens ; - en tant que composante de l'édification de la dimension politico-militaire et militaire de l'Union européenne ; - en tant qu'instrument complémentaire du rapprochement des PECO vers les structures euro-atlantiques.
- 16 décembre : session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord. Signature des protocoles d'accession de la Hongrie, de la Pologne et de la République Tchèque au traité de l'Atlantique Nord.
- 18-19 décembre : Lors de la réunion du Conseil de l'OSCE, les ministres des Affaires étrangères adoptent les grandes lignes de l'élaboration d'un « document-charte de l'OSCE sur la sécurité européenne », qui sera politiquement contraignant. En attendant, ils chargent le Président en exercice de s'employer activement à intensifier la coopération entre l'OSCE et les autres institutions et organisations internationales.

1998

- 22 janvier : 30^e anniversaire de la signature du traité de l'Elysée et 10^e anniversaire de la signature des protocoles additionnels de 1988, portant création du CFADS
- 26 mars : le premier sommet France-Allemagne-Russie sert à confirmer solennellement l'ancrage de la Russie à l'Europe. « Nous avons voulu affirmer la place et le rôle de la Russie en Europe [...], et affirmer la vision commune de nos trois pays pour l'avenir du continent européen, après avoir tourné la page de Yalta ». (Chirac).
- 6-7 mai : 19^e session du CFADS, dans le cadre du 71^e sommet franco-allemand à Avignon. A l'ordre du jour figuraient l'intégration de l'industrie aérospatiale européenne, l'avenir du Corps européen, la crise dans les Balkans et tout particulièrement au Kosovo, mais aussi la révision du Concept stratégique de l'Alliance et la restructuration des industries nationales d'armement vers une industrie européenne d'armement.
- 11-12 mai : Les ministres des Affaires étrangères et de la Défense de l'UEO tiennent leur sommet à Rhodes. Dans une déclaration conjointe, les ministres affirment que l'UEO constitue un outil important pour le développement d'une nouvelle architecture de sécurité européenne, en raison de son rôle-charnière entre l'UE et l'Alliance atlantique. Ils réaffirment l'importance de la poursuite du développement d'une véritable identité européenne de sécurité et de défense (IESD), telle que définie au sommet de l'OTAN à Rome, ainsi que la volonté d'accroître le rôle de l'Europe dans les questions de sécurité et de défense.
- 20 mai : signature du contrat portant sur la production du « Tigre », hélicoptère de combat réalisé en commun.
- 6 juillet : six ministres européens de la Défense, dont MM. Richard et Rühle, signent à Londres une déclaration d'intention visant à faciliter la restructuration de l'industrie européenne de l'armement. La déclaration prévoit : - l'harmonisation des besoins militaires ; - d'assurer l'approvisionnement réciproque des Etats participants ; - d'établir des règles communes pour les exportations vers les pays tiers ; - un renforcement de la sécurité de l'information ; - de coordonner des efforts en matière de recherche et technologie pour éviter les duplications ; - d'harmoniser les règles de protection des droits de propriété intellectuelle et de faciliter leur transfert.
- 9 septembre : signature de la convention instituant l'organisme conjoint de coopération en matière d'armement (OCCAR). Les Etats signataires s'engagent à : - renforcer la coopération en matière d'armement en vue de construire une idée européenne de sécurité et de défense ; - améliorer la compétitivité du socle industriel et technologique du secteur

- européen de l'armement ; - adapter les domaines de l'activité industrielle à la concurrence.
- 27 septembre : le parti social-démocrate allemand (SPD), conduit par Gerhard Schröder, sort vainqueur des élections législatives. Il forme un gouvernement dans lequel participent les Verts, dont le chef de file, Joschka Fischer, devient ministre des Affaires étrangères.
- 30 septembre : premier voyage de Schröder en France.
- 30 novembre : 20^e session du CFADS (72^e sommet franco-allemand à Potsdam)
- 4 décembre : dans la déclaration commune de Saint-Malo ; la France et le Royaume-Uni soulignent la responsabilité du Conseil européen de décider le développement progressif d'une politique de défense commune dans le cadre de la PESC.
- 8 décembre : Chirac et Schröder envoient une lettre commune au chancelier autrichien Klima, président en exercice du Conseil européen, affirmant la volonté des deux pays de « progresser sur la voie d'une politique européenne de défense et de sécurité ».
- 21 décembre : visite d'entrée en fonction du ministre fédéral de la Défense, Rudolf Scharping, à son homologue français à Paris, Alain Richard. Les ministres se livrent à un échange de vues approfondi sur la politique européenne de sécurité et de défense, sur le catalogue des capacités communes, qui devrait aussi contenir les contributions des autres membres de l'UEO. Les deux ministres évoquent en outre les réponses à apporter à la crise qui se déroule au Kosovo. Par ailleurs, Scharping fait part à son collègue français de son intention de créer un comité d'experts représentatif (Commission Weizsäcker) ayant pour mission d'élaborer des propositions concernant les futures missions et la structure de l'armée allemande.

1999

- 1^{er} janvier : l'Allemagne prend la présidence de l'Union européenne.
- 23 février : échec des négociations de paix de Rambouillet visant à apporter une solution à la crise du Kosovo.
- 12 mars : adhésion de la Hongrie, de la Pologne et de la République tchèque à l'OTAN, ce qui porte à dix-neuf le nombre de membres de l'Alliance.
- 24 mars : l'OTAN déclenche une offensive aérienne en Yougoslavie contre des objectifs militaires. Des unités françaises et allemandes participent aux opérations. Des chasseurs-bombardiers allemands « Tornado » participent aux bombardements. Il s'agit des premiers combats de l'armée allemande depuis la seconde guerre mondiale.
- 24 avril : à l'occasion du 50^e anniversaire de l'Alliance, le Conseil de l'Atlantique Nord décide à Washington d'un nouveau concept stratégique, dans lequel l'OTAN, au-delà de sa mission de défense, définit la gestion de crise et le partenariat comme nouvelles missions.
- 1^{er} mai : entrée en vigueur du traité d'Amsterdam. Il confirme la perspective déjà mentionnée dans le traité de Maastricht d'une défense européenne commune. Il prévoit la reprise de certaines fonctions de l'UEO au profit de l'UE, notamment les « missions de Petersberg » de 1992.
- 28-29 mai : 21^e session du CFADS (73^e sommet à Toulouse). Le Conseil demande aux instances de travailler, en relation avec les partenaires du Corps européen, à la transformation de cette grande unité en corps de réaction rapide européen. Il demande que soient examinées les possibilités de renforcer la coopération franco-allemande dans le domaine de l'armement.
- 3-4 juin : Conseil européen de Cologne, qui pose les fondements de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD). L'objectif principal de cette déclaration est l'amélioration de la capacité d'action extérieure de l'Union européenne par la mise à disposition de moyens civils et militaires à son profit. Les traités de Maastricht (1992), Amsterdam (1997) et de Nice (2000) constituent la base juridique de la PESD. Conformément aux dispositions du traité d'Amsterdam, le Conseil européen nomme Javier Solana aux nouvelles fonctions de secrétaire général du Conseil et Haut Représentant pour la Politique étrangère et de sécurité commune.
- 8 septembre : le ministre fédéral de la Défense, Rudolf Scharping, présente les « principes de la politique allemande de sécurité » dans un discours à la *Führungsakademie* de la Bundeswehr à Hambourg. Il évoque notamment le nouveau concept global de sécurité ainsi que les progrès effectués dans la mise en œuvre de la PESD. De plus, il constate que la Bundeswehr doit être profondément restructurée au cours des douze prochains

- mois et qu'elle doit faire l'objet d'un rééquilibrage durable en termes de structure, de volume, d'équipement et de formation.
- 14 octobre : Lionel Jospin et Gerhard Schröder annoncent à Strasbourg la fusion des entreprises DASA et Aérospatiale-Matra ainsi que la création du consortium aérospatial européen *European Aeronautic Defense and Space Company* (EADS), dont feront partie les deux entités fusionnées.
- 19 octobre : discours du président Chirac devant le Conseil de l'Atlantique Nord à Strasbourg. Le président se prononce en faveur du renforcement de la composante européenne de défense. Ceci constituerait selon lui la garantie d'un meilleur équilibre des forces au sein de l'Alliance.
- 18-19 novembre : rencontre des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OSCE. Ils adoptent la « Charte de sécurité européenne » pour le renforcement de la stabilité et pour l'amélioration des capacités opérationnelles.
- 30 novembre : 22^e session du CFADS dans le cadre du 74^e sommet franco-allemand à Paris. Premier discours d'un chancelier fédéral allemand devant l'Assemblée nationale française. Dans son intervention, il souligne l'importance des relations franco-allemandes pour le processus d'unification européenne et appelle à donner un nouvel élan vers la réalisation de l'objectif d'une « Europe puissance », reprenant ainsi à son compte la formule employée par Jacques Chirac.
- 10-11 décembre : réunion du Conseil européen à Helsinki. Les projets concernant la PESD se trouvent au centre des discussions. Le Conseil décide de mettre en place les instances nécessaires à la gestion des crises et de développer les mécanismes de décision appropriés pour le mois de mars 2000. En outre, les Quinze adoptent les propositions des ministres des Affaires étrangères concernant la politique de sécurité et de défense. En conséquence, à partir de 2003, l'UE devra être en mesure de faire face à une crise en mobilisant une force de réaction rapide (60 000 soldats, déployables en moins de 6 mois et capables de tenir au moins un an).

2000

- 15-16 mai : rencontre des ministres des Affaires étrangères et de la défense des Etats-membres de l'UEO à Porto. Le Conseil des ministres décide le transfert des organes de l'UEO au sein de l'UE.
- 5-14 juin : des unités françaises et allemandes soutiennent les forces armées de l'ex-Yougoslavie pour la réduction des armements et le respect des plafonds fixés à Dayton en 1995.
- 8 juin : signature d'un mémoire d'entente pour l'acquisition de l'hélicoptère de transport NH-90.
- 9 juin : 23^e session du CFADS dans le cadre des 75^e consultations franco-allemands à Mayence. Les deux Etats s'accordent pour utiliser en commun leurs installations en matière de capacités spatiales.
- 25-27 juin : première visite d'Etat d'un président français dans Berlin réunifiée. Le 27 juin, Jacques Chirac prononce un discours sur l'Europe devant le Bundestag.
- 1^{er} juillet : la France prend la présidence de l'Union européenne.
- 10 juillet : création de EADS par la fusion entre Aérospatiale-Matra (France), DASA (Allemagne) et CASA (Espagne). EADS exerce un ensemble d'activités diversifiées, entre autres dans le domaine de l'aéronautique, des systèmes de défense et des avions de transport militaire.
- 10 novembre : 24^e session du CFADS dans le cadre du 76^e sommet franco-allemand à Vittel.
- 20 novembre : Conférence d'engagement des capacités de l'UE à Bruxelles. Les ministres des Affaires étrangères et de la Défense des Etats membres de l'UE s'accordent sur les effectifs des contingents nationaux pour la force européenne de réaction rapide. L'accord porte sur environ 100 000 soldats, 400 avions de combat et 100 navires de guerre. La France, l'Allemagne et le Royaume-Uni engagent les contingents les plus importants.
- 7-10 décembre : Conseil européen de Nice. Le Conseil adopte le rapport de la présidence sur la PESD qui confirme la mise en place de structures permanentes : le Comité Politique et de Sécurité (COPS), qui doit assurer le contrôle politique et la direction stratégique des opérations de gestion de crise ; le Comité Militaire de l'UE (CMUE) et l'Etat-major de l'UE (EMUE).

Les chefs d'Etat et de gouvernement se fixent comme objectif de déclarer l'opérationnalité au plus tard au sommet de l'UE à Laeken en décembre 2001. Ils entérinent les contributions nationales visant à l'amélioration des capacités de gestion militaire de crises de l'UE, déterminées le 20 novembre 2000 lors de la Conférence d'engagement des capacités de Bruxelles.

Le Conseil européen réaffirme par ailleurs le principe d'autonomie de décision de chaque organisation, s'agissant notamment des relations entre l'UE et l'OTAN.